

# Étude Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Baugeois  
Vallée

Communauté de Communes  
Baugeois Vallée



Référence projet : **Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Baugeois Vallée

Client: Communauté de Communes Baugeois Vallée  
15 avenue Legoulz de la Boulaie  
Baugé  
49150 Baugé-en-Anjou  
<https://www.baugeoisvallee.fr>



Contact client: Anaïs Pellé  
Chargée de développement territorial

Date du document: 20/07/2019

Rapport N°. : 77043-RN001 - 00

Projet N°. : 77043

Références de la proposition: Proposition ATMOTERA / AKAJOULE / AUXILIA d'Avril 2018 avec l'Acte d'Engagement N° 2018 A 83201 S 06

---

Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Baugeois Vallée pour la période 2019-2025. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la Communauté de Communes Baugeois Vallée dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

---

Préparé par:  
Virginie Duval  
Adrien Bouzonville

Approuvé par:  
Anaïs Pellé

---

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Virginie DUVAL, Consultante en Environnement, et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 12 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

---

**Distribution publique**

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

### **Le rapport sera cité comme suit :**

ATMOTERRA, 2019, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Baugeois Vallée, Rapport préparé pour la Communauté de Communes Baugeois Vallée, Ref. 77043-RN001, 20/07/19

---

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU PCAET DE BAUGEOIS VALLEE .....</b>	<b>13</b>
2.1	Particularités du territoire.....	13
2.2	Objectifs du PCAET.....	14
2.3	L'élaboration du PCAET .....	14
2.4	Présentation du programme d'actions.....	16
<b>3</b>	<b>ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME .....</b>	<b>20</b>
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires .....	20
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) .....	21
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA .....	21
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie des Pays de la Loire .....	22
3.1.4	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire ...	22
3.1.5	Articulation du PCAET avec le SCOT .....	23
3.1.6	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU.....	24
3.1.7	Articulation du PCAET avec le PNR Loire-Anjou-Touraine.....	24
3.2	Les autres plans à considérer .....	25
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires .....	26
<b>4</b>	<b>L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION.....</b>	<b>27</b>
4.1	Définition et objectifs.....	27
4.2	Cadre juridique .....	27
4.3	Présentation de la méthodologie suivie .....	28
4.3.1	Démarche globale.....	28
4.3.2	Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement .....	29
4.3.3	Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET .....	29
4.3.4	Etape 3 : Formalisation et restitution finale .....	30
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET ...	31
<b>5</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>32</b>
5.1	Méthodologie.....	32
5.2	Milieu physique.....	34
5.2.1	Sols et sous-sols.....	34
5.2.2	Ressources non-renouvelables.....	35
5.2.3	Eaux souterraines .....	36
5.2.4	Eaux superficielles .....	38
5.2.5	Air .....	40
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre .....	42
5.3	Milieu naturel .....	44
5.3.1	Diversité biologique.....	44
5.3.2	Milieux remarquables (dont Natura 2000) .....	45
5.3.3	Continuités écologiques .....	50
5.4	Milieu humain .....	52
5.4.1	Santé .....	52
5.4.2	Activités humaines .....	53
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces .....	56
5.4.4	Patrimoine culturel, architectural et historique.....	57
5.5	Gestion des déchets et assainissement .....	60
5.5.1	Déchets.....	60
5.5.2	Assainissement.....	61
5.6	Déplacement et infrastructures de transport.....	62
5.7	Risques et nuisances .....	63
5.7.1	Risques naturels .....	63
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine .....	66
5.7.3	Bruit .....	67
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	68

5.8	Paysages .....	70
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	71
5.10	Principaux enjeux et leviers d'actions possibles du PCAET .....	72
<b>6</b>	<b>EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES .....</b>	<b>75</b>
6.1	Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions.....	75
6.2	Points de vigilance identifiés en phase stratégique .....	76
6.3	Evolution du programme d'actions .....	80
<b>7</b>	<b>EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>94</b>
7.1	Analyse du programme d'actions du PCAET .....	94
7.1.1	Analyse des incidences de l'axe 0.....	95
7.1.2	Analyse des incidences de l'axe 1.....	96
7.1.3	Analyse des incidences de l'axe 2.....	98
7.1.4	Analyse des incidences de l'axe 3.....	99
7.1.5	Analyse des incidences de l'axe 4.....	100
7.2	Profil du PCAET .....	102
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales .....	103
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET .....	104
7.3.2	Temporalité des incidences .....	111
7.4	Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire .....	118
7.4.1	Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (FR2410016) .....	120
7.4.2	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5212003) .....	123
7.4.3	Vallée du Loir de Bazouges à Vaas (FR5200649).....	126
7.4.4	Cavité souterraine de la Poinsonnière (FR5200635).....	129
7.4.5	Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé (FR5200634).....	131
7.4.6	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5200629).....	133
7.4.7	Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630) .	136
7.4.8	Basses vallées angevines et prairies de la Baumette (FR5210115) .....	138
7.4.9	Complexe du Changeon et de la Roumer (FR2402007) .....	140
7.4.10	Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurie (FR5200633) .....	143
7.4.11	Cave Prieur et cave du Château (FR5200636) .....	145
7.4.12	Continuités écologiques identifiées .....	147
7.4.13	Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET .....	151
<b>8</b>	<b>PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>	<b>158</b>
<b>9</b>	<b>LIENS JURIDIQUES ENTRE PCAET ET SCHEMAS ET PLANS.....</b>	<b>163</b>
9.1	Liens avec les plans règlementaires.....	163
9.1.1	Prise en compte de la SNBC .....	163
9.1.2	Compatibilité avec le SRCAE Pays de la Loire.....	166
9.1.3	Prise en compte du SCOT.....	167
9.1.4	Cohérence avec la charte du PNR.....	168
9.2	Synthèse de la compatibilité/cohérence avec l'ensemble des plans concernés .....	170
<b>10</b>	<b>MISE EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) .....</b>	<b>172</b>
<b>11</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>173</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Démarche globale d'élaboration du PCAET .....	15
Figure 2 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme....	20
Figure 3 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	21
Figure 4 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET .....	28
Figure 5 : Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET .....	31
Figure 6 : Milieux naturels protégés sur le territoire de la CCBV .....	48
Figure 7 : Zones d'inventaires naturels ZNIEFF et ZICO sur le territoire de la CCBV .....	49
Figure 8 : Patrimoine historique protégé de la CCBV .....	59
Figure 9 : Aléa de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la CCBV.....	65
Figure 10 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales.....	102
Figure 11 : Localisation des sites Natura 2000 de Baugeois vallée et proches du territoire.....	119
Figure 12 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ( <i>DREAL Pays de la Loire SIGLOIRE, SRCE</i> ).....	147
Figure 13 : Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou.....	149

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des enjeux du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET.....	9
Tableau 2 : Programme d'actions du PCAET de Baugeois Vallée .....	16
Tableau 3: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	22
Tableau 4 : Liste des plans à considérer .....	26
Tableau 5 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire .....	34
Tableau 6 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire .....	35
Tableau 7 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire.....	36
Tableau 8 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire .....	38
Tableau 9 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire .....	40
Tableau 10 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	42
Tableau 11 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire .....	44
Tableau 12 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire .....	45
Tableau 13 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire .....	50
Tableau 14: Etat initial de la santé sur le territoire .....	52
Tableau 15: Etat initial des activités humaines sur le territoire .....	53
Tableau 16 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire .....	56
Tableau 17 : Etat initial du patrimoine sur le territoire .....	57
Tableau 18 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire .....	60
Tableau 19: Etat initial de l'assainissement sur le territoire.....	61
Tableau 20 : Déplacements et infrastructures de transport.....	62
Tableau 21 : Etat initial des risques naturels sur le territoire.....	63
Tableau 22 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire .....	66
Tableau 23 : Etat initial du bruit sur le territoire.....	67
Tableau 24 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire .....	68
Tableau 25: Etat initial du paysage sur le territoire.....	70
Tableau 26 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	71
Tableau 27 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET .....	75
Tableau 28 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction de la stratégie.....	76
Tableau 29 : Points de vigilance mentionnés lors du COPIL 3 .....	78
Tableau 30 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction du programme d'actions.....	80
Tableau 31 : Evolution du programme d'actions .....	83
Tableau 32 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	94
Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR2410016).....	122
Tableau 34 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5212003).....	124
Tableau 35 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200649).....	128
Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200635).....	130
Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200634).....	132
Tableau 38 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200629).....	135

Tableau 39 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200630).....	137
Tableau 40 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5210115).....	139
Tableau 41 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR2402007).....	141
Tableau 42 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200633).....	143
Tableau 43 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200636).....	145
Tableau 44 : Indicateurs de suivi proposés pour l'EES .....	158
Tableau 45 : Cohérence du PCAET avec la SNBC .....	163
Tableau 46 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE Pays de la Loire .....	166
Tableau 47 : Cohérence du PCAET avec les autres plans .....	170

## Glossaire

<b>AC</b>	Assainissement Collectif	<b>RNSA</b>	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
<b>ANC</b>	Assainissement Non-Collectif	<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>AREC</b>	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé	<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>BASIAS</b>	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	<b>SIGES</b>	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
<b>BASOL</b>	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>CCBV</b>	Communauté de Communes Baugeois Vallée	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>CRE</b>	Contrat de Restauration et d'Entretien	<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>CTMA</b>	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	<b>SRB</b>	Schéma Régional Biomasse
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs	<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Énergie
<b>EIT</b>	Ecologie Industrielle et Territoriale	<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>EnR</b>	Energies Renouvelables	<b>STEP</b>	Station d'Épuration des eaux usées
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	<b>TEPOS</b>	Territoire à Énergie Positive
<b>IRSN</b>	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>LTECV</b>	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	<b>TVB</b>	Trame Verte et Bleue
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune	<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
<b>PCET</b>	Plan Climat Énergie Territorial	<b>CH4</b>	Méthane
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial	<b>NH3</b>	Ammoniac
<b>PDU</b>	Plan de Déplacements Urbains	<b>NOx</b>	Oxyde d'azote
<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat	<b>CO2</b>	Dioxyde de Carbone
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme	<b>O3</b>	Ozone
<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	<b>PM10</b>	Particule en suspension <10 µm
<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	<b>N2O</b>	Protoxyde d'azote
<b>PNSE</b>	Plan National Santé-Environnement		
<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère		
<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		
<b>PPE</b>	Programmations Pluriannuelles de l'Énergie		
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention du Risque Inondation		
<b>PREPA</b>	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques		
<b>PRSE</b>	Plan Régional Santé-Environnement		

## 1 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial en décembre 2017.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et pour une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat initiée sur le territoire (engagement dans un projet de territoire qui traite notamment de ces aspects), la Communauté de Communes Baugeois Vallée a travaillé en collaboration avec plusieurs acteurs et partenaires. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 58 actions, réparties en 5 axes et 20 objectifs stratégiques, et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Tout au long de cette élaboration, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de Baugeois Vallée. Cette démarche, co-construite avec le Projet de Territoire, a permis d'intégrer l'ensemble des éléments transverses en lien avec le cadre de vie, l'aménagement, la santé, permettant d'améliorer les bénéfices des actions du Plan Climat tout en développant une cohérence et de réelles synergies entre les 2 démarches.

Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, la CCBV a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire ;

Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la CCBV dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Les actions proposées par la CCBV contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET. Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ne permettent toutefois pas d'atteindre les objectifs nationaux. Les actions du PCAET sur les consommations énergétiques semblent cohérentes pour atteindre les objectifs nationaux fixés pour 2030. Pour la production d'énergie renouvelable, les actions portées par le territoire sont plus ambitieuses et dépassent les objectifs nationaux pour 2030.

De nombreuses actions du PCAET visent à intégrer l'enjeu de la qualité de l'air (intérieur et extérieur) au travers d'actions de sensibilisation et également d'actions opérationnelles (fioul, agriculture...). Le territoire vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et s'aligner sur les objectifs de réduction nationaux pour l'ensemble des polluants et même au-delà des objectifs pour l'ammoniac sur la base de la dynamique agricole locale.

L'adaptation au changement climatique, en particulier en lien avec les usages de l'eau et les changements de pratiques, est bien adressée dans le PCAET au travers de l'axe 4.

Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire, sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

**Tableau 1 : Présentation des enjeux du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET**

	<b>Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire</b>	<b>Prise en compte et intégration des enjeux dans le PCAET</b>
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine limitée : une partie du territoire est en Zone de Répartition des Eaux.</li> <li>• Pollution aux nitrates... pollution issue de l'agriculture et des rejets d'effluents domestiques/</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (seuils, impacts sur la continuité écologique)</li> <li>• Etiages et augmentation de la demande en période estivale (au-delà des ressources disponibles) en lien avec les prélèvements agricoles pour l'irrigation.</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 4.1 : « Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité »</li> <li>✓ Objectif 0.2 : « Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs », actions 0.2.1 à 0.2.3</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des émissions de certains polluants mais insuffisante pour certains et augmentation du NH<sub>3</sub>.</li> <li>• Des émissions polluantes en provenance du transport routier (NO<sub>x</sub>), du secteur résidentiel (COVNM, PM10 et 2.5, SO<sub>2</sub>, en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel (SO<sub>2</sub>) et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 3.1 : « Faciliter les déplacements actifs »</li> <li>✓ Objectif 3.4 : « Limiter les déplacements professionnels »</li> <li>✓ Objectif 1.3 : « Développer un mix d'énergies renouvelables »</li> <li>✓ Objectif 0.2 : « Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs », actions 0.2.1 à 0.2.3</li> </ul>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, du transport routier et du résidentiel.</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les boisements, haies, zones humides, prairies du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 3.1 : « Faciliter les déplacements actifs »</li> <li>✓ Objectif 3.4 : « Limiter les déplacements professionnels »</li> <li>✓ Objectif 1.3 : « Développer un mix d'énergies renouvelables »</li> <li>✓ Objectif 1.4 : « Construire durablement et massifier la rénovation du bâti »</li> <li>✓ Action 4.2.2 : « Elaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières »</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.4.1 : « Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales »</li> <li>✓ Action 1.1.1 : « Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics »</li> <li>✓ Objectif 0.2 : « Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs », actions 0.2.1 à 0.2.3</li> </ul>
 <p><b>Milieus naturels et biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.</li> <li>• Plusieurs zones protégées : Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, PNR Loire-Ajou-Touraine.</li> <li>• Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, suppression des haies et déboisement, pesticides, activités humaines (extraction de minéraux, infrastructures de transports, loisirs)...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 4.3 : « Anticiper les risques naturels accentués par le changement climatique »</li> <li>✓ Objectif 4.4 : « Préserver la biodiversité »</li> </ul>
 <p><b>Continuités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue dense avec de nombreux cours d'eau, menacés par des obstacles à l'écoulement (seuils et ponts) et les assècs, susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques</li> <li>• Une trame verte dense constituée de boisements et d'un réseau bocager. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).</li> <li>• TVB développée au sein du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou (2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 4.3 : « Anticiper les risques naturels accentués par le changement climatique »</li> <li>✓ Objectif 4.4 : « Préserver la biodiversité »</li> </ul>
 <p><b>Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population qui reste plutôt jeune (près de la moitié a moins de 40 ans)</li> <li>• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Extérieur : produits phytosanitaires</li> <li>○ Intérieur : pollution en lien avec certains modes de chauffage et produits ménagers</li> </ul> </li> <li>• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes âgées, jeunes enfants particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambrosie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.1.1 : « Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique »</li> <li>✓ Objectif 1.4 : « Construire durablement et massifier la rénovation du bâti »</li> <li>✓ Objectif 0.2 : « Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs », actions 0.2.1 à 0.2.3</li> <li>✓ Action 4.4.1 : « Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales »</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.4.2 : « Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales »</li> </ul>
 <p><b>Activités humaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive mais ralentie depuis 2010 (baisse du solde migratoire).</li> <li>• Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, agriculture). Présence de grands employeurs. Filière du végétal développée et source d'attractivité.</li> <li>• Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...</li> <li>• Energies renouvelables limitées au photovoltaïque sur toitures et 1 unité de valorisation énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 1.3 : « Développer un mix d'énergies renouvelables »</li> <li>✓ Objectif 4.2 : « Accompagner l'adaptation du secteur agricole, reconnu comme activité centrale du territoire et outil pour la séquestration carbone »</li> <li>✓ Action 1.1.3 : « Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique »</li> <li>✓ Axe 2 : « Une économie dynamisée par la transition écologique »</li> </ul>
 <p><b>Aménagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur le foncier : artificialisation (+8.8% de zones artificialisées en 12 ans).</li> <li>• Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance important</li> <li>• 50% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 1.4 : « Construire durablement et massifier la rénovation énergétique »</li> <li>✓ Action 3.5.1 : « Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique »</li> <li>✓ Action 4.3.2 : « Eviter l'artificialisation des sols »</li> </ul>
 <p><b>Assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des STEP conformes mais s'assurer que leur capacité maximale n'est pas (ou ne sera pas rapidement) atteinte pour éviter une altération de la qualité des eaux traitées et rejetées</li> <li>• Attention à porter à l'ANC (contrôles etc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action 4.1.6 : « Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois »</li> <li>✓ Action 4.1.8 : « Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables »</li> </ul>
 <p><b>Déplacement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail.</li> <li>• Le réseau de transports en commun est peu développé. Plusieurs communes sans desserte. Une ligne TER passant par la gare de La Ménitrie (unique gare du territoire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif 3.1 : « Faciliter les déplacements actifs »</li> <li>✓ Objectif 3.2 : « Revitaliser les centres-bourgs »</li> <li>✓ Objectif 3.3 : « Contribuer au développement des transports en commun »</li> </ul>

		✓ Objectifs 3.4 : Limiter les déplacements professionnels »
 <b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs communes sont concernées par le risque d'inondation et/ou le risque feu de forêt</li><li>• Le risque radon est faible dans toutes les communes</li><li>• Le risque mouvements de terrain et le risque retrait-gonflement des argiles concernent l'ensemble des communes du territoire</li><li>• Certains risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation) vont s'accroître avec les changements climatiques</li></ul>	✓ Objectif 4.3 : Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Action 4.3.1 : Erosion</li><li>○ Action 4.3.2 : Inondation (via la limitation de l'artificialisation)</li></ul>
 <b>Paysages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un paysage diversifié sur le territoire marqué par les plateaux agricoles du Baugeois et le val d'Anjou.</li><li>• Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation)...</li><li>• Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage (éolien, photovoltaïque)</li></ul>	✓ Objectif 4.3 : « Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques » ✓ Action 4.4.3 : « Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité »

## 2 PRESENTATION DU PCAET DE BAUGEOIS VALLEE

### 2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV) est située à proximité d'Angers au nord-est du Maine-et-Loire, en Pays de Loire. Elle s'étend sur une superficie d'environ 740km<sup>2</sup> avec une majorité d'espaces agricoles et naturels.

La CCBV a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et est issue du regroupement de l'ancienne communauté de communes Beaufort-en-Anjou avec la commune de la Pellerine et les communes nouvelles Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Baugeois Vallée compte donc 7 communes, dont 5 nouvelles :

- Baugé-en-Anjou (commune nouvelle issue de la fusion de 15 communes, maintenant communes déléguées)
- Beaufort-en-Anjou (commune nouvelle issue de la fusion de 2 communes, maintenant communes déléguées)
- La Ménitrie
- La Pellerine
- Les Bois d'Anjou (commune nouvelle issue de la fusion de 3 communes, maintenant communes déléguées)
- Mazé-Milon (commune nouvelle issue de la fusion de 2 communes, maintenant communes déléguées)
- Noyant Villages (commune nouvelle issue de la fusion de 14 communes, maintenant communes déléguées)<sup>1</sup>

Le territoire comptait 35 372 habitants en 2016 (densité de 48 habitants/km<sup>2</sup>) et connaît une évolution annuelle moyenne de sa population positive, témoignant de son attractivité notamment liée à la proximité de la ville d'Angers.<sup>2</sup>

L'influence des territoires voisins, et particulièrement Angers Loire Métropole, sur la CCBV est effectivement importante, notamment en termes d'emploi car les flux domicile-travail les plus importants sont à destination d'Angers.

La collectivité exerce 6 compétences obligatoires structurantes, orientées sur le développement et la gestion :

- Développement territorial : aménagement du territoire et habitat, projet de territoire et plan climat air énergie
- Développement économique
- Promotion du tourisme et compétences « de gestion »
- Environnement : Collecte et traitement des déchets, Eau, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), assainissement collectif et non collectif
- Ecole de musique
- Voirie communautaire<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Site internet de la CCBV – Organisation politique, <https://www.baugeoisvallee.fr/communaute-de-communes/organisation/organisation-politique-703.html>

<sup>2</sup> Données INSEE Recensement de population, 2016

<sup>3</sup> Site internet de la CCBV – Compétences (<https://www.baugeoisvallee.fr/communaute-de-communes/competences-709.html>)

## 2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>4</sup>. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La communauté de communes Baugeois Vallée, EPCI de 35 000 habitants, s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 21 décembre 2017.

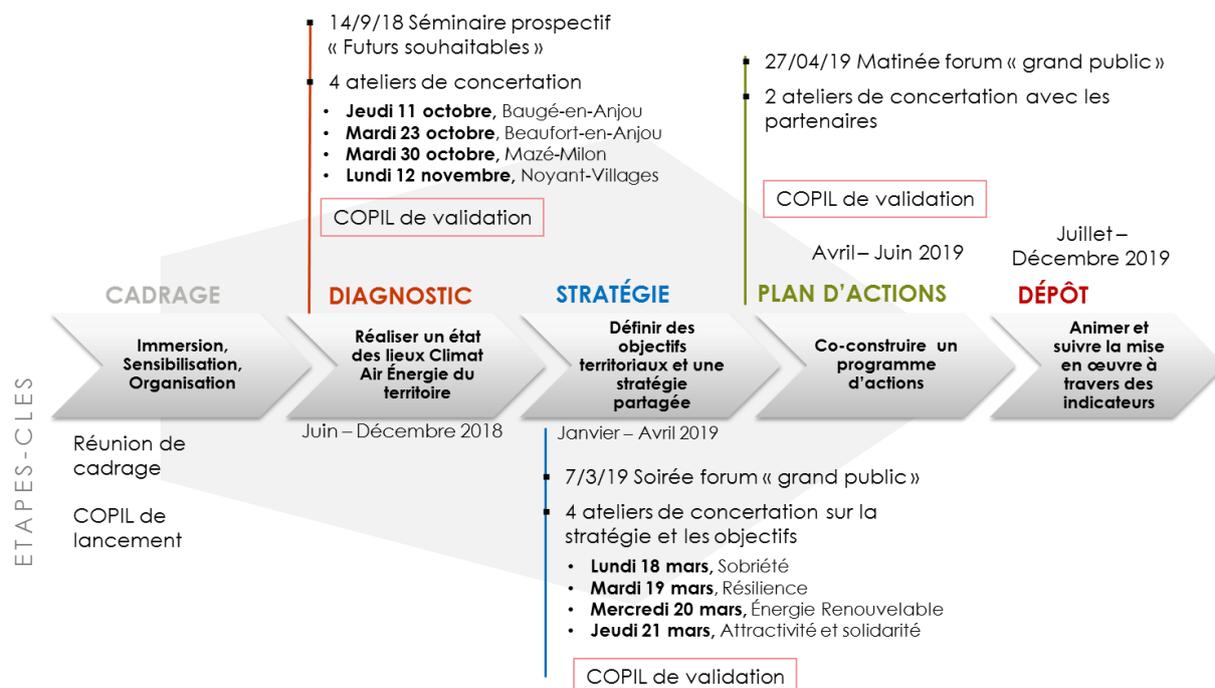
## 2.3 L'élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'action qui valide et finalise la démarche.



Cette démarche a permis la réalisation de nombreuses sessions de travail pour co-construire les différentes étapes du PCAET, comme présenté ci-dessous.

<sup>4</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie



**Figure 1 : Démarche globale d'élaboration du PCAET**

Un important travail de partage des enjeux locaux sur le territoire avec les élus, les partenaires et les habitants du territoire a été réalisé entre septembre et décembre 2018. Ceci a permis de sensibiliser et de faire adhérer le plus grand nombre à la démarche de PCAET. Des animations avec des écoles et un film a même été produit et diffusé sur le territoire à ce sujet (cinq classes ont réalisé avec La Paperie un film de science-fiction, évoquant cinq scénarios possibles de l'avenir en 2069).

Le présent PCAET s'appuie sur des actions co-construites avec les acteurs locaux à travers une concertation large menée sur le territoire et en particulier :

- une réunion publique de concertation le 27 avril ;
- Deux réunions de travail avec les partenaires le 9 et le 13 mai 2019.

Ainsi, trois temps de co-construction qui ont permis de proposer :

- Des actions en réponse aux objectifs du territoire
- Des actions jugées prioritaires

Un travail d'arbitrage et de reformulation ou recadrage des actions a ensuite été mené par le COTECH le 20/06/19.

D'une manière générale, l'implication du public a été importante et les réunions et actualités largement diffusées dans la presse locale. Ceci a permis une **mobilisation importante des acteurs et habitants du territoire tout au long de la démarche.**

## 2.4 Présentation du programme d'actions

Le plan d'action du PCAET se compose de 68 actions réparties en 5 axes stratégiques.

Parmi ces 58 actions, 6 ont été identifiées en priorité « 3 », avec un objectif de mise en œuvre pour la fin du PCAET, voire après 2026. Elles ne sont donc pas prises en compte et évaluées dans ce PCAET par manque de détail, mais sont évoquées pour un futur PCAET ou pour une mise en œuvre pour la fin de celui-ci si les conditions le permettent. Ces actions sont inscrites en bleu dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Programme d'actions du PCAET de Baugeois Vallée**

<b>AXE 0 : Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens</b>	
<i>Objectif 0.0 : S'assurer de la bonne mise en œuvre du PCAET</i>	
Action 0.0.1	Suivre, animer et évaluer le PCAET
<i>Objectif 0.1 : Favoriser les coopérations entre acteurs du territoire</i>	
Action 0.1.1	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires
Action 0.1.2	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération
<i>Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les citoyens et les acteurs</i>	
Action 0.2.1	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire
Action 0.2.2	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire
Action 0.2.3	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire
Action 0.2.4	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition
<b>AXE 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées</b>	
<i>Objectif 1.1 : Favoriser des modes de consommation plus sobres</i>	
Action 1.1.1	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics
Action 1.1.2	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses
Action 1.1.3	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique
<i>Objectif 1.2 : Favoriser les circuits-courts alimentaires de proximité</i>	
Action 1.2.1	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité
Action 1.2.2	Construire un projet alimentaire territorial
<i>Objectif 1.3 : Développer un mix d'énergies renouvelables</i>	
Action 1.3.1	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères

Action 1.3.2	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets
Action 1.3.3	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
Action 1.3.4	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments
Action 1.3.5	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire
Action 1.3.6	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking
Action 1.3.7	Créer des stations pour les véhicules bioGNV
Action 1.3.8	Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins
<i>Objectif 1.4 : Construire durablement et massifier la rénovation du bâti</i>	
Action 1.4.1	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation
Action 1.4.2	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique
Action 1.4.3	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs
<b>AXE 2 : Une économie dynamisée par la transition écologique</b>	
<i>Objectif 2.1 : Structure les filières économiques locales (végétal, artisanat...)</i>	
Action 2.1.1	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)
Action 2.1.2	Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)
<i>Objectif 2.2 : Développer un tourisme éco-responsable, de qualité et adapté aux nouvelles attentes</i>	
Action 2.2.1	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires
<i>Objectif 2.3 : Gérer durablement la ressource en bois et valoriser les forêts sur le plan touristique</i>	
Action 2.3.1	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique
<i>Objectif 2.4 : Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »</i>	
Action 2.4.1	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)
Action 2.4.2	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales
Action 2.4.3	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
<b>AXE 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité</b>	
<i>Objectif 3.1 : Faciliter les déplacements actifs</i>	
Action 3.1.1	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)
Action 3.1.2	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes
Action 3.1.3	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)

Action 3.1.4	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)
Action 3.1.5	Développer la pratique du vélo auprès des enfants : vélo-école, bus-bicyclette, vélobus (et pédibus)
<i>Objectif 3.2 : Revitaliser les centres-bourgs</i>	
Action 3.2.1	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs
Action 3.2.2	Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique
<i>Objectif 3.3 : Contribuer au développement des transports en commun</i>	
Action 3.3.1	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées
Action 3.3.2	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage
Action 3.3.3	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Méritré (gare)
<i>Objectif 3.4 : Limiter les déplacements professionnels</i>	
Action 3.4.1	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités
Action 3.4.2	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé
<i>Objectif 3.5 : Proposer une offre de logements adaptés aux parcours résidentiels, incluant l'habitat alternatif</i>	
Action 3.5.1	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique
<b>AXE 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques</b>	
<i>Objectif 4.1 : Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité</i>	
Action 4.1.1	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique
Action 4.1.2	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions
Action 4.1.3	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau
Action 4.1.4	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau
Action 4.1.5	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau
Action 4.1.6	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois
Action 4.1.7	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents
Action 4.1.8	Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables
<i>Objectif 4.2 : Accompagner l'adaptation du secteur agricole, reconnu comme activité centrale du territoire et outil pour la séquestration carbone</i>	
Action 4.2.1	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières
Action 4.2.2	Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus
<i>Objectif 4.3 : Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques</i>	
Action 4.3.1	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies

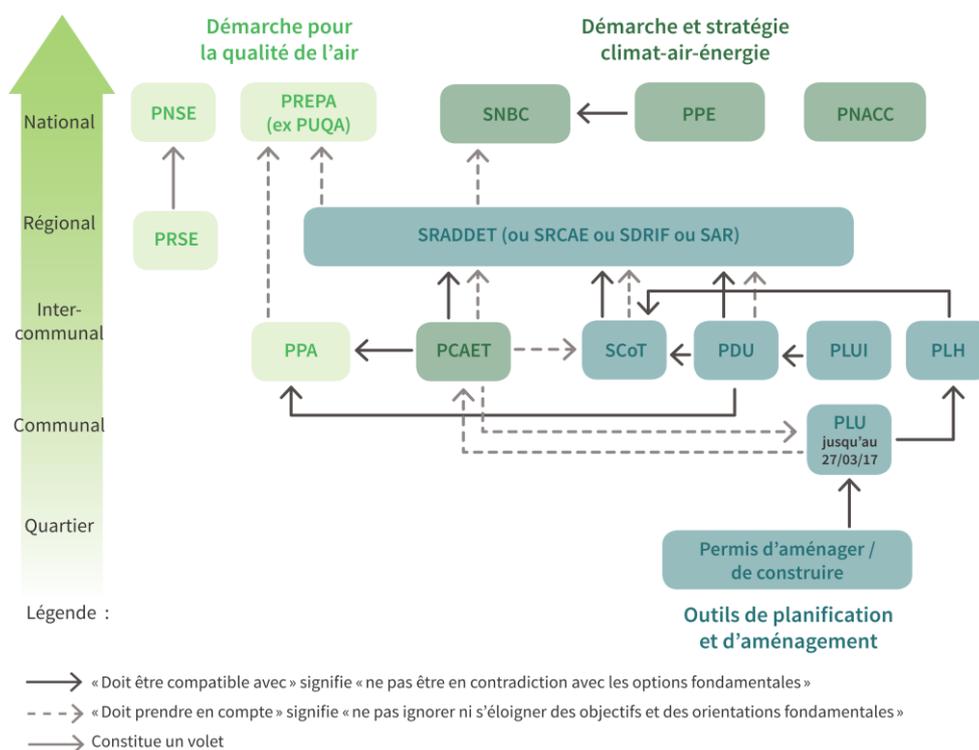
Action 4.3.2	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)
<i>Objectif 4.4 : Préserver la biodiversité</i>	
Action 4.4.1	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales
Action 4.4.2	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales
Action 4.4.3	Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité

### 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

#### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra <sup>5</sup> :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



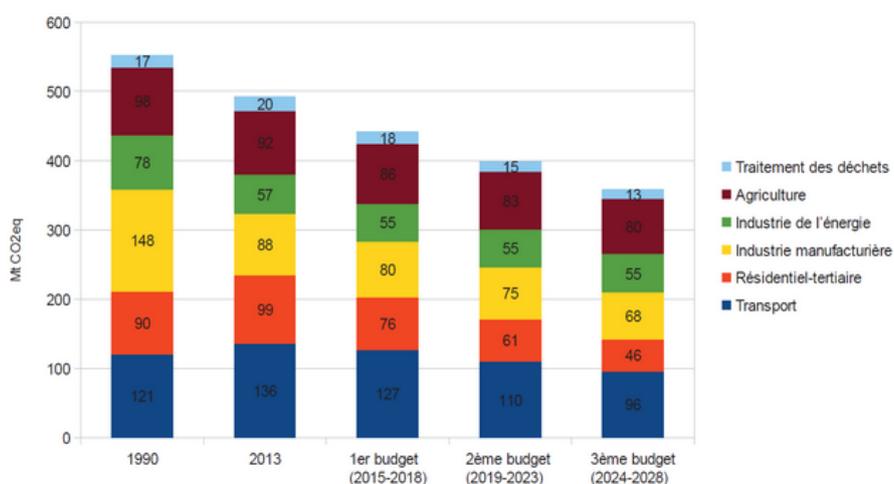
Source : ADEME, 2016

**Figure 2 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme**

<sup>5</sup>ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>6</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). A travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2015-1491<sup>7</sup> fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC

**Figure 3: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone**

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace<sup>8</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA<sup>9</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement<sup>10</sup>.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

<sup>6</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

<sup>7</sup> Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

<sup>8</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

<sup>9</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>10</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

**Tableau 3: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques**

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NO <sub>x</sub> )	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie des Pays de la Loire

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Pays de la Loire, le SRADDET est en cours de préparation et sa phase d'approbation a été reportée à 2020. Ainsi, le PCAET de la CCBV devra être cohérent avec le SRCAE Pays de la Loire adopté en date du 18 avril 2014<sup>11</sup>.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté le 30 octobre 2015 par arrêté préfectoral de région, après son approbation par le Conseil Régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

<sup>11</sup> Arrêté préfectoral SGAR n°2014-75 du 18 avril 2014 relatif au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie des Pays de la Loire

### 3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>12</sup>.

Le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou, adopté le 19 avril 2016, va entrer en révision à partir de l'automne 2019, en application de la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2018. Cette révision va permettre d'intégrer les récentes modifications territoriales, l'évolution des dynamiques économiques et la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs compte 5 orientations et objectifs, déclinés en plusieurs enjeux :

- Orientations et objectifs d'organisation de l'espace
  - *L'animation du pays par un réseau de polarité*
  - *L'inscription du projet au sein d'une armature des espaces naturels et agricoles entre forêts, bocage, cavités et vallées alluviales*
- Orientations et objectifs relatifs à l'habitat
  - *La construction de 286 logements par an, répartis sur le territoire*
  - *Une offre de logements diversifiée et équilibrée socialement*
  - *Un développement résidentiel permettant l'économie des ressources et de l'espace*
  - *Un maillage des équipements, des services et des infrastructures numériques s'appuyant sur le réseau de polarités*
  - *Favoriser le déploiement du haut et du très haut débit sur l'ensemble du territoire*
- Orientations et objectifs relatifs à la cohérence entre déplacements et développement
  - *Une offre en transports collectifs à développer et adapter*
  - *Un maillage de modes doux de proximité à favoriser*
- Orientations et objectifs relatifs au développement économique et commercial
  - *Le développement d'une offre différenciée et attractive des parcs d'activité*
  - *L'organisation de l'aménagement commercial*
  - *Document d'aménagement artisanal et commercial*
  - *Activités agricoles et sylvicoles*
  - *L'économie touristique et de loisirs*
- Orientations et objectifs relatifs à la protection de l'environnement, des paysages et du cadre de vie
  - *Mettre en valeur l'armature verte et bleue du territoire, entre forêts, bocage, cavités et vallées*
  - *Favoriser un développement respectueux des identités architecturales et de la diversité des paysages*
  - *Améliorer la qualité de vie au quotidien, limiter les risques et nuisances*
  - *Veiller à l'utilisation économe des ressources (eau, énergie, déchets, air, sols)*

---

<sup>12</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

### 3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »<sup>13</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Actuellement, certaines communes déléguées disposent d'un PLU ou d'une carte communale, plusieurs communes déléguées n'ont pas de documents d'urbanisme et sont donc soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Les communes ont conservé la compétence PLU. Les communes nouvelles de Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, Noyant-Villages et Les Bois d'Anjou ont chacune prescrit l'élaboration d'un PLU sur leur territoire pour couvrir l'ensemble de leurs communes déléguées respectives.

### 3.1.7 Articulation du PCAET avec le PNR Loire-Anjou-Touraine

Le territoire de Baugeois Vallée est concerné par le **Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine** sur environ **20% de sa superficie**.

**4 communes** de la CCBV sont incluses, sur une partie ou la totalité de leur territoire, dans ce PNR : Mazé-Milon, La Ménitré, Les Bois d'Anjou et Beaufort en Anjou.

La Charte du PNR détermine les orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le parc sur la période 2008-2020.

Le PNR conduit ses actions autour de 3 grands axes définis dans sa charte :

- Des patrimoines pour les générations futures
- Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains
- Un territoire responsable et dynamique ouvert à la coopération

Dans ce cadre, 14 orientations ont été prises et déclinées en articles :

1. Préserver la biodiversité
2. Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources
3. Agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires, reconnus ou méconnus
4. Maîtriser l'évolution du territoire
5. Contribuer au développement d'une agriculture durable
6. Favoriser une gestion durable des massifs forestiers
7. Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale
8. Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire

---

<sup>13</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

9. Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines
10. Conduire une politique culturelle concertée et créatives valorisant les patrimoines et le paysage
11. Contribuer à l'éducation des citoyens de demain
12. S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité
13. Renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale
14. Agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international

**Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Pays de la Loire, le SRCE Pays de la Loire et la charte du PNR a été considérée.**

### **3.2 Les autres plans à considérer**

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

**Tableau 4 : Liste des plans à considérer**

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Pays de la Loire en cours d'élaboration)	
	SRCAE	X (SRCAE Pays de la Loire 2014)		X
	SRCE	X (SRCE Pays de la Loire 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021))		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Pays de la Loire en cours d'élaboration)	
	Charte Parc Naturel Régional	X (Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine 2014-2026)		
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)		
	PPA		X	X
	SAGE	X (SAGE Loir et SAGE Authion)		
	SCoT	X (SCoT du Pays des Vallées, révisé dès septembre 2019)		X
Documents territoriaux	PPRI	X (PPRI Val d'Authion sur communes )		
	PDU		X	
	PLUi		X	X
	PLU	X		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au §9 du présent document.

### 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

La Communauté de Communes Baugeois Vallée est engagée dans des démarches volontaires, qui pourront permettre de faciliter la mise en œuvre du PCAET :

- La CCBV s'est engagée dans un **projet de territoire** qui traitera notamment de l'air, l'énergie, le climat, l'environnement, l'eau, les déchets...  
Le fil rouge de ce projet est défini comme étant la transition écologique et le changement climatique. Tout au long de l'élaboration du PCAET, des synergies ont été trouvées pour mutualiser les ateliers et que les propositions des différents ateliers puissent contribuer aux deux démarches conjointement menées.
- Dans le cadre de son PCAET, la CCBV vise à construire un **projet alimentaire territorial**, pour tendre vers une alimentation de qualité et de proximité pour le territoire.

## **4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION**

### **4.1 Définition et objectifs**

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### **4.2 Cadre juridique**

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

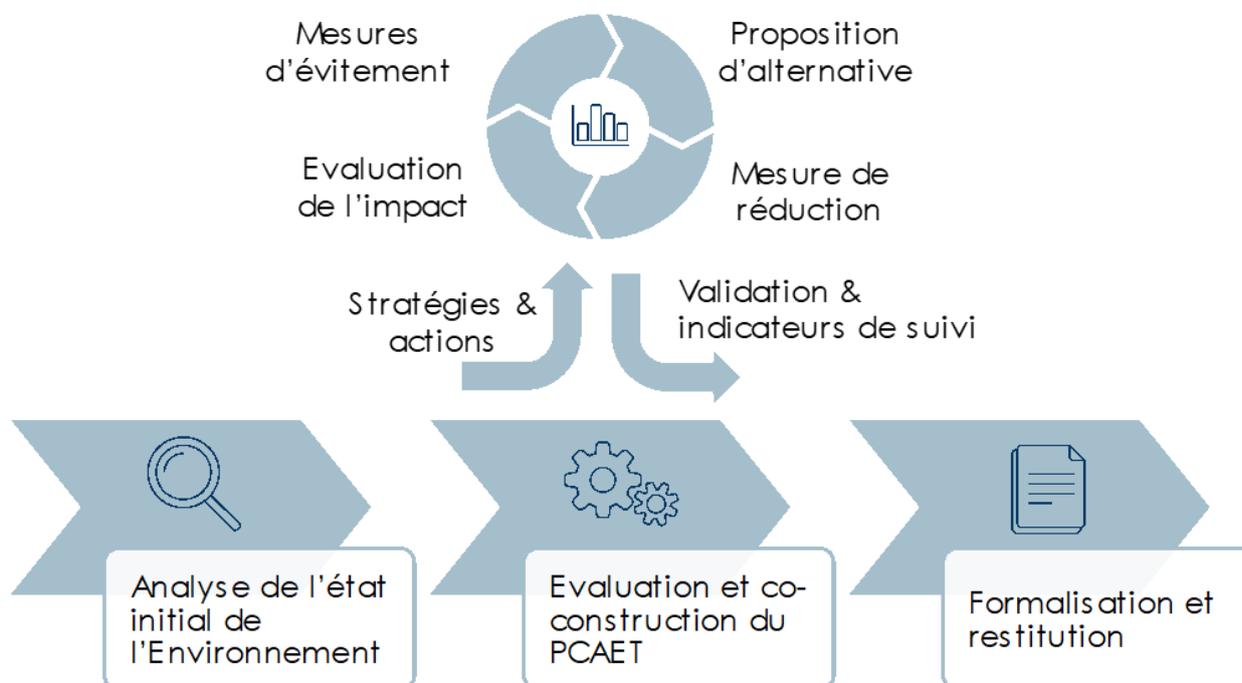
Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Bugeois Vallée (CCBV). Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement.

## 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CCBV s'est décomposée en 3 grandes phases :



**Figure 4 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET**

1. **Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux fort du territoire (Tableau 26). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

## 4.3.2 Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>14</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>15</sup>

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'Etat initial de l'environnement a été réalisée :

- Portrait de Territoire – Chiffres clés ; Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Anjou Ingénierie Territorial, Département du Maine-et-Loire (Mars 2018)
- Diagnostic – Projet de territoire, AURA
- DDTM, Note d'enjeux PCAET Baugeois Vallée (Août 2018)

Considérant le manque d'informations relatives à certains thèmes, des sources d'informations extérieures ont également été utilisées (Agences de Bassin, SAGE, BRGM, CCBV, INSEE...).

Ces documents ont servi de base à la réalisation de **l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire**.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. §Tableau 26).

## 4.3.3 Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

### 4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. §**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

**Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire** afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement s'est fait à travers de réunions formalisées, et d'une manière générale les éléments à enjeux **ont été régulièrement rappelés** lors des différents ateliers, COTECH et COPIL **avant les phases de travail ou de décision**. Les différentes interventions sont récapitulées dans

<sup>14</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

<sup>15</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

les tableaux Tableau 27 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET Tableau 27 à Tableau 31.

#### 4.3.3.2 *L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions*

L'évaluation environnementale s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec la chargée de développement territorial, en charge du PCAET, et l'équipe de bureaux d'études, en charge de l'élaboration du PCAET, par mail et téléphone qui ont mené à des améliorations et des modifications du programme d'actions et des fiches actions au fil de l'eau et en particulier entre Avril et Juin 2019.

A la suite de ce travail itératif, le programme d'actions contenant **la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales**, a été retenu.

Le programme d'actions présenté (cf §2.4) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

#### 4.3.4 Etape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement, les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évalués dans le §7 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent document.

Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

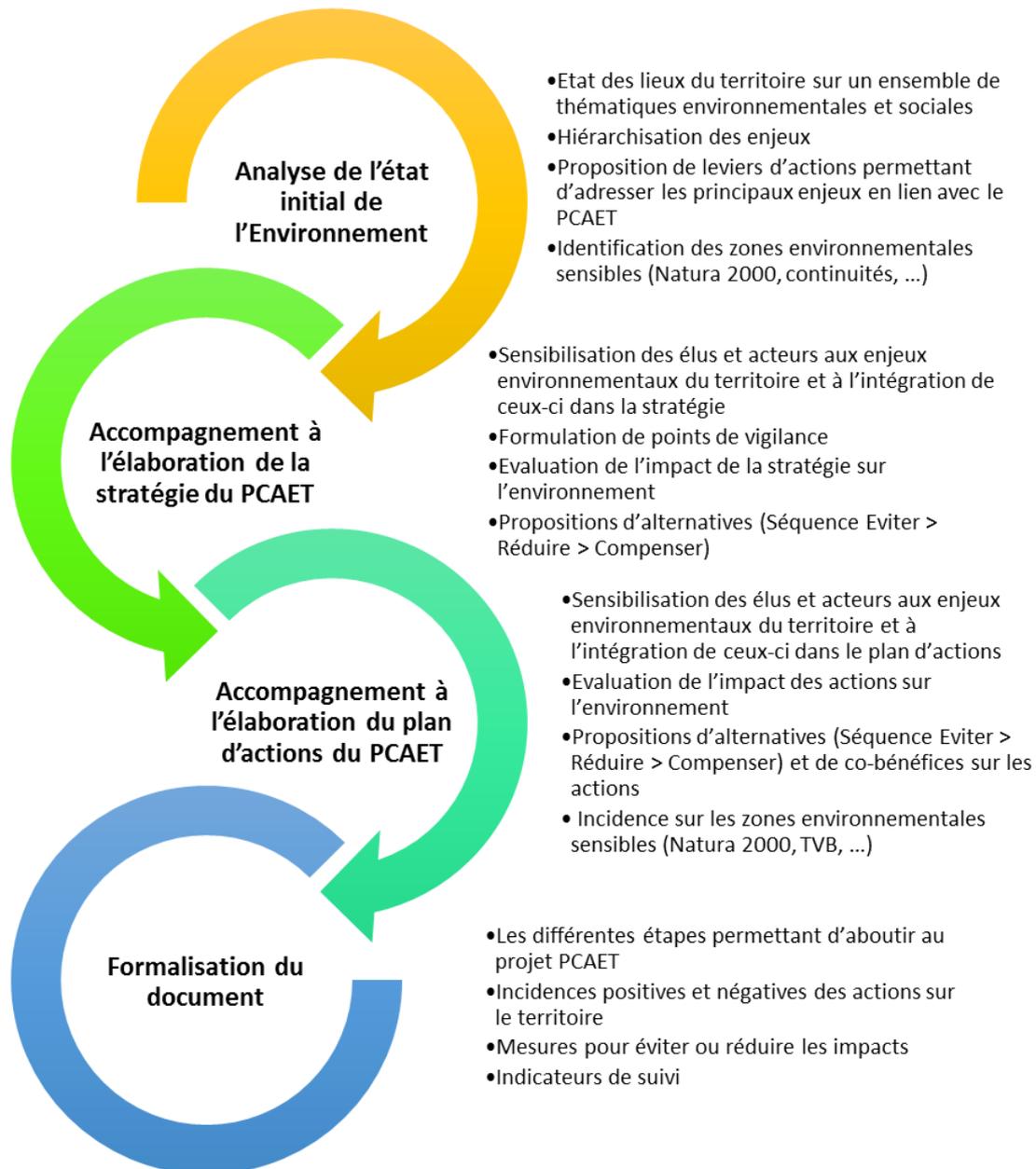
De nombreux plans et stratégies locales (et en particulier le Projet de Territoire en cours d'élaboration) et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf §3 et 9). La cohérence et comptabilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>16</sup>.

Ce projet de PCAET et son Evaluation Environnementale Stratégique seront soumis au vote du conseil communautaire du 4 juillet 2019.

---

<sup>16</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET



**Figure 5: Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET**

## 5 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Méthodologie

**Article R122-20 du Code de l'environnement** « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ;* »

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie sur les données du portrait de territoire/chiffres clés de la Communauté de communes Baugeois-Vallée (Agence d'Ingénierie Territoriale, AURA, Département Maine-et-Loire) et du porter à connaissance de l'Etat sur le territoire. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications spécifiques aux différents thèmes. Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>17</sup> :

- Milieu physique
  - Sols (Tableau 5)
  - Ressources non renouvelables (Tableau 6)
  - Eaux souterraines (Tableau 7)
  - Eaux superficielles (Tableau 8)
  - Air (Tableau 9)
  - Climat et émissions de GES (Tableau 10)
- Milieu naturel
  - Diversité biologique (Tableau 11)
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 12)
  - Continuités écologiques (Tableau 13)
- Milieu humain
  - Santé (Tableau 14)
  - Activités humaines (Tableau 15)
  - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 16)
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 17)
- Déchets et assainissement
  - Gestion de déchets (Tableau 18)
  - Assainissement (Tableau 19)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 20)
- Risques et nuisances
  - Risques naturels (Tableau 21)
  - Risques technologiques (Tableau 22)
  - Bruit (Tableau 23)
  - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 24)
- Paysages (Tableau 25)

---

<sup>17</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §0) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau (voir ci-dessous), une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
En 2015 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 masses d'eau en bon état qualitatif : (FRGG073, FRGG142, FRGG120)</li> <li>• <b>1 nappe en état médiocre</b> : l'aquifère de la Craie du Séno-Turonien (FRGG088)</li> </ul> 	Nappe plus vulnérable du fait de sa perméabilité. Non atteinte du bon état et objectif repoussé en raison des pesticides (principale menace).	=

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, le Tableau 26 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquelles les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

**Tableau 5 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une géologie diversifiée constituée de <b>roches sédimentaires</b> : Le territoire se situe sur le <b>bassin de Paris</b> (Jurassique moyen au Miocène) et des <b>formations superficielles</b> (Pliocène moyen-supérieur à l'Holocène).</p>	<p>Matériaux disponibles localement pour extraction (construction, travaux publics).</p> <p>Paysages et régime hydrologique diversifiés en lien avec la géologie.</p>	<p>=</p>
<p> Un relief différent en lien avec la géologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nord : <b>plateau ondulé</b>, des bois et buttes boisées et des vallées fermées et densément végétalisées</li> <li>Sud : <b>plaine cultivée</b> à vocation horticole, semencière et maraîchère.</li> </ul> <p>Les vallées inondables ont permis une mise en culture prospère des sols riches et prairies humides du Val d'Anjou (spécialisation maraîchère et horticole).</p>	<p>Structure paysagère et activités diverses au sein du territoire en lien avec la topographie.</p> <p>Cultures spécialisées participant à la renommée agricole du territoire.</p> <p>Un linéaire bocager de plus en plus rare, menacé par les cultures et la mécanisation de l'agriculture.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Carte géologique 1/1 000 000 BRGM (infoterre)
- Atlas des paysages des Pays de la Loire, consulté en mai 2019
- Trame Verte et Bleue du PNR Loire-Anjou-Touraine – Le Val d'Anjou, consulté en mai 2019

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

**Tableau 6 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un sous-sol riche qui a permis l'exploitation de matériaux. Le BRGM recense 285 sites de carrières, dont <b>3 sont toujours exploitées</b> sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fourerie, Chavaignes (Noyant-Villages) : falun</li> <li>• Les Brahannières, Le,Guédeniau (Baugé en Anjou) : craie</li> <li>• Les Caves, Meigné-le-Vicomte (Noyant-Villages) : falun</li> </ul>	<p>Nuisances sonores et vibrations.</p> <p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) se développant, l'extraction peut potentiellement diminuer.</p>	<p>=</p>
<p>Encadrement de l'activité pour préserver les milieux sensibles (espaces à enjeux environnementaux, réserves en eau), gestion des stocks et rationalisation des usages via le schéma départemental des carrières.</p>	<p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) peuvent permettre une substitution par des matériaux moins impactant pour l'environnement et une utilisation rationnelle des ressources en granulats et matériaux.</p>	<p>=</p>
<p>Des <b>réhabilitations paysagères et écologiques</b> à l'issue de la fin d'exploitation à anticiper.</p>	<p>Opportunités de développement de réservoirs de biodiversité, d'intégration dans la Trame Verte et Bleue, de zones de loisirs...</p>	<p>=</p>

### Sources des données

- BRGM – Infoterre – Visualiseur (carrières), consulté en mai 2019
- Schéma départemental des carrières du Maine-et-Loire (approuvé par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en juin 2014)

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des carrières du Maine-et-Loire (approuvé en juin 2014)
- Règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (études d'impact, remise en état...)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.3 – Article n°15 Être vigilant face à l'exploitation du sous-sol et du sol

### 5.2.3 Eaux souterraines

**Tableau 7 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Présence de plusieurs masses d'eau souterraine dont 4 principales (niveau 1) à dominante sédimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcaires du Jurassique supérieur captifs (FRGG073)</li> <li>• Craie du Séno-Turonien interfluve Loire-Loir libre (FRGG088)</li> <li>• Sables et grès du Cénomaniens du bassin versant de la Loire captifs au sud de la Loire (FRGG142)</li> <li>• Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs (FRGG120)</li> </ul> <p>Aquifères <b>significatifs et diversifiés</b>, de <b>productivité variable</b>.</p>	<p>Enjeu important lié à la nappe du Cénomaniens (un des plus gros réservoirs au niveau national), notamment pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>Les <b>changements de pluviométrie</b> en lien avec les <b>changements climatiques</b> pourraient impacter la recharge en eau de ces aquifères et donc les quantités disponibles pour le prélèvement.</p> <p>L'imperméabilisation du sol réduit également le rechargement des nappes souterraines.</p>	<p>↘</p>
<p>3 masses d'eau en bon état quantitatif en 2015 (FRGG073, FRGG088, FRGG120). La nappe du Cénomaniens (FRGG142) en baisse régulière ou stabilisée dans sa partie captive depuis une trentaine d'années.</p> <p>⚠ Une partie du territoire est en <b>Zone de Répartition des Eaux</b> (ressource présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle).</p>	<p>L'étude Explore 70 mentionnée dans les SAGE fait ressortir une baisse quasi-générale de la piézométrie et de la recharge des nappes, touchant plus sévèrement le bassin versant de la Loire.</p> <p>Une <b>modification de la période de précipitations</b> pourrait entrainer une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements, entrainant une <b>réduction du niveau des nappes phréatiques</b>.</p>	<p>↘</p>
<p>En 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 masses d'eau en bon état qualitatif : (FRGG073, FRGG142, FRGG120)</li> <li>• <b>1 nappe en état médiocre</b> : l'aquifère de la Craie du Séno-Turonien (FRGG088)</li> </ul>	<p>Nappe plus vulnérable du fait de sa perméabilité. Non atteinte du bon état et objectif repoussé en raison des <b>pesticides</b> (principale menace).</p>	<p>=</p>

49.5% des volumes prélevés en 2016 sur le territoire proviennent des eaux souterraines.

Usages : **irrigation, alimentation en eau potable puis industrie.**



Les prélèvements liés à l'irrigation peuvent entraîner des conflits d'usage (240 à 500m<sup>3</sup>/ha de SAU du territoire).

Une modification du **régime de précipitations** et la **diminution des ressources en eau souterraine** pourront augmenter la pression sur cette ressource et créer/accroître des conflits.



Nappe du Cénomanienn classée en **Nappe à réserver à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP).**

#### Sources des données

- Masses d'eau souterraine, Version Rapportage 2016, Sandre eaufrance, consulté en mai 2019
- SIGES Pays de la Loire : Hydrogéologie, Fiches de synthèse par SAGE (SAGE Loir et SAGE Authion), consulté en mai 2019
- SAGE du bassin versant de l'Authion – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017)
- SAGE du bassin versant du Loir – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015)
- Note d'enjeux PCAET Baugeois Vallée (2018)
- Cartograph' Données de synthèse sur l'eau, Carte d'état chimique des masses d'eau souterraine en 2015 et Carte d'état quantitatif des masses d'eau souterraine en 2015.
- Agence de l'eau Loire-Bretagne, Carte d'état chimique 2013 des eaux souterraines (SAGE Authion)
- BNPE Eau France, prélèvements 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SAGE du bassin versant de l'Authion (approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017)
- SAGE du bassin versant du Loir (approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)
- Schéma directeur départemental Alimentation en eau potable (actualisé en 2013)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.1 – Article n°10 Contribuer à la préservation de la qualité de l'eau et Article n°11 Agir contre la surexploitation de l'eau

## 5.2.4 Eaux superficielles

**Tableau 8 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un <b>réseau hydrographique développé</b> (environ 575km de cours d'eau). Certains cours d'eau peuvent être <b>impactés selon la sévérité de l'étiage</b> (enjeu quantitatif de la ressource en eau important sur le territoire) Le Lathan et l'Authion connaissent moins de déséquilibres en raison du soutien d'étiage par les prises d'eau dans la Loire.</p>	<p>Une <b>modification de la période de précipitations en lien avec le changement climatique</b> pourrait entraîner une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements des cours d'eau non réalimentés.  Les prélèvements réalisés pour les différents usages accentuent également les périodes et débits d'étiage.</p>	<p>↘</p>
<p>Des eaux superficielles de <b>qualité écologique médiocre à bonne</b> (2013). Principaux cours d'eau évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité bonne : 3 (la Loire, les Cartes, une partie du Lathan)</li> <li>• Qualité moyenne : 10 (le Couasnon, l'Authion, le Verdun, la Maulne...)</li> <li>• Qualité médiocre : 1 (les Aunaies)</li> </ul> <p>L'ensemble des communes est classé en <b>zone vulnérable aux nitrates</b>.</p>	<p>Des eaux superficielles impactées par les activités du bassin versant : <b>agriculture</b>, rejets d'<b>effluents domestiques</b> (dysfonctionnement de STEP ou assainissement)...</p> <p>La diminution des volumes d'eau en période d'étiage favorise la <b>concentration des polluants</b> dans les cours d'eau. Ce phénomène d'étiage est susceptible d'être accentué par la hausse des températures et la diminution ou le changement du régime de précipitations en lien avec <b>les changements climatiques</b>.</p>	<p>↘</p>
<p>Modification des écoulements hydrauliques initiaux par l'<b>artificialisation</b> de certains cours d'eau (seuils en rivière). <b>Morphologie et continuités écologiques impactées.</b></p>	<p>La morphologie est un critère de la Directive Cadre sur l'Eau pour l'évaluation des cours d'eau, sa dégradation peut être à l'origine de la non atteinte du bon état de certains cours d'eau.</p>	<p>=</p>
<p>L'eau superficielle est exclusivement destinée à l'<b>irrigation</b> et concerne <b>50.5% des volumes prélevés</b> en 2016 sur le territoire. Les besoins en eau superficielle sont centrés sur la période estivale et sont <b>supérieurs aux capacités naturelles de la</b></p>	<p><b>Peu de conflits d'usage</b> car irrigation uniquement.  <b>Raréfaction de la ressource</b> superficielle en lien avec le <b>changement climatique</b> : diminution des précipitations et hausse</p>	<p>↘</p>

---

**ressource** (d'où la mise en place de **réalimentations** des températures pourront entraîner une hausse de **artificielles** depuis la Loire sur certains cours d'eau). l'évapotranspiration, une aggravation des étiages.  
Une adaptation des usages permettrait de réduire les prélèvements et donc la pression sur la ressource superficielle.

---

#### Sources des données

- BNPE Eau France, prélèvements 2016
- SAGE du bassin versant de l'Authion – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017)
- SAGE du bassin versant du Loir – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015)
- IGN BD Carthage 2016 (cartographie du réseau hydrographique)
- Etat écologique 2013 des eaux de surface – SAGE Authion (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Etat écologique 2013 des eaux de surface – SAGE Loir (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Cartographie annexes du Porter à Connaissance / note d'enjeux (Ressource en eau : enjeu quantitatif, DREAL Pays de Loire 2017)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991 sur les risques directs des stations d'épurations
- Directive européenne « Nitrates » du 12 décembre 1991 sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Programme d'action régional de la région des Pays de la Loire en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.
- 6<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates des Pays de la Loire (signé le 16 juillet 2018 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)
- SAGE du bassin versant de l'Authion (approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017)
- SAGE du bassin versant du Loir (approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.1 – Article n°9 Inciter à la gestion concertée et participative de l'eau sur le territoire, Article n°10 Contribuer à la préservation de la qualité de l'eau et Article n°11 Agir contre la surexploitation de l'eau

## 5.2.5 Air

**Tableau 9 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une qualité de l'air en amélioration sur le territoire avec une <b>diminution des émissions</b> de tous les polluants règlementés dans le PCAET entre 2008 et 2014, sauf le NH<sub>3</sub> (augmentation entre 2012 et 2014), mais <b>insuffisante</b> pour certains polluants (diminution insuffisante ou stagnation).</p>	<p>Principaux leviers d'actions sur les secteurs de l'agriculture (NH<sub>3</sub>, travaux aux champs), le résidentiel (chauffage au fioul) l'industrie (combustion et divers process) et les transports (susceptibles de conduire à des pics de pollution à l'ozone sur le territoire).</p>	<p>↗</p>
<p> Le <b>transport routier</b> contribue majoritairement aux émissions de NO<sub>x</sub> (60%), ainsi qu'au PM10 et PM2.5 (respectivement 22% et 23%).</p>	<p>Prépondérance de la <b>voiture individuelle</b> sur le territoire. Le développement des mobilités douces et des commerces et services de proximité (centre bourgs) permettrait de réduire les émissions de ce secteur.</p>	<p>↘</p>
<p> L'<b>industrie</b> émet 68% du SO<sub>2</sub> (38% industrie branche énergie et 30% hors branche énergie) en lien avec la combustion et 20% des COVNM, en lien notamment avec les process. L'Unité de Valorisation Energétique de Lasse contribue aux émissions de la branche énergie.</p>	<p>Combustion de produits pétroliers dont <b>fioul</b> à l'origine de l'émission de SO<sub>2</sub> et particules fines. Emissions de COVNM en lien avec les process utilisant des solvants.</p>	<p>=</p>
<p> L'<b>agriculture</b> contribue à la quasi-globalité des émissions de NH<sub>3</sub> (94%), 40% des PM10, 29% des PM2.5 (techniques culturales) et 21% des NO<sub>x</sub>.</p>	<p>Diminution possible avec un <b>changement de pratiques</b> et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et des engrais.</p> <p>Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH<sub>3</sub> (très volatile).</p>	<p>=</p>
<p> Le <b>secteur résidentiel</b>, en particulier les chauffages au fioul et au bois, est responsable de 56% des émissions de COVNM, 24% du SO<sub>2</sub>, 29% et 45% des PM10 et PM2.5,</p>	<p>Une substitution des installations fioul et bois par d'autres énergies moins polluantes et un renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques et une amélioration de la qualité de l'air intérieur.</p>	<p>=</p>

<p>⚠ Présence potentielle de <b>produits phytosanitaires</b> dans l'air en lien notamment avec les activités de cultures et maraîchage (volatilisation lors de l'épandage, érosion éolienne). Intoxication au metam sodium fin 2018 à Mazé-Milon.</p>	<p>Absence de surveillance et station de mesure sur le territoire. Des changements de pratiques agricoles permettraient de diminuer ces concentrations dans l'air et donc le risque d'intoxication.</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Plusieurs <b>pics de concentration de pollen</b> dans l'air en mai et juin mesurés dans la station de Tours (taxons principaux : graminées, urticacées)</p>	<p>Enjeu pollen susceptible de s'accroître avec le changement climatique et plus particulièrement la hausse des températures.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Présence de l'<b>ambroisie</b>, au pollen fortement allergisant.</p>	<p>La hausse des températures en lien avec les changements climatiques est susceptible de favoriser la remontée et/ou l'expansion d'espèces allergènes telle que l'ambroisie.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie, PCAET de la communauté de communes Baugeois Vallée (2018)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan Régional Santé Environnement 3 Pays de la Loire 2016-2021
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire 2016-2021
- Plan Eco Phyto (produits phytosanitaires)
- Projet Repp'Air (produits phytosanitaires)
- Pollinarium sentinelle ® Angers
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.3 – Article n°16 Être en veille sur la qualité de l'air

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

**Tableau 10 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>Précipitations moyennement abondantes</b>, autour de 850 mm/an en 2018 observées sur la station de mesure d'Angers Beaucouzé, avec une hausse significative d'octobre à janvier et un déficit hydrologique pouvant survenir en période estivale.</p>	<p>Météo France ne privilégie pas de scénario concernant la pluviométrie mais précise que la répartition de la pluviométrie dans l'année est susceptible d'être perturbée et que les <b>sècheresses estivales devraient s'accroître</b> dans les Pays de la Loire.</p> <p>Une modification du régime de précipitations et notamment l'augmentation des précipitations hivernales, pourrait aggraver <b>les risques d'inondation</b> déjà connus sur le territoire.</p>	
<p> Augmentation des températures observées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'1°C depuis 1965 à Angers-Beaucouzé</li> <li>• + 1.5°C depuis 1955 à Saumur</li> </ul>	<p>Le nord-ouest de la France sera globalement moins touché par la hausse des températures que le reste du pays. Néanmoins, Météo France prévoit une <b>hausse significative des températures</b> dans le nord-ouest (entre +0.8 et 1.4°C en 2030 selon les scénarios) avec une augmentation de la fréquence des périodes de <b>canicules</b> en été, une diminution de la fréquence des hivers très froids.</p>	
<p> Les principaux secteurs d'émissions de GES sur le territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'<b>agriculture</b>, principalement non-énergétiques en lien avec l'élevage (fermentation entérique, fertilisation...) (45%)</li> <li>• Le <b>transport routier</b> (28%)</li> <li>• Le <b>résidentiel</b> (12%)</li> </ul> <p><b>Diminution des émissions de GES de 8.3%</b> entre 2008 et 2016 en parallèle d'une augmentation de population.</p>	<p>Baisse des émissions possible en améliorant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stockage et traitement des effluents et un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier...)</li> <li>• Le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle</li> </ul>	

---

<p>Un <b>potentiel important de stockage carbone dans les prairies et boisements.</b></p>	<p><b>L'étalement urbain et l'artificialisation des sols</b> entraînent une consommation d'espaces et du déstockage carbone.</p>
<p><b>!</b> Environ 40% des sols occupés par des prairies ou forêts et 96% sont des milieux agricoles, forestiers ou semi-naturels (CorineLandCover 2012).</p>	<p>Accroissement du stockage possible avec une <b>transformation des pratiques agricoles, la restauration des haies bocagères</b> et un <b>maintien des boisements.</b></p>

---

#### Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie, PCAET de la communauté de communes Baugeois Vallée (2018)
- Données BASEMIS, Air Pays de la Loire
- Infoclimat.fr – données des précipitations pour la station d'Angers-Beaucouzé, consulté en mai 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Pays de la Loire (adopté en avril 2014)
- PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021) : prise en compte du changement climatique et des effets potentiels sur la santé

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Diversité biologique

**Tableau 11 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une <b>diversité écologique et des espèces typiques et communes</b> grâce à la présence de prairies humides et divers milieux naturels (espaces protégés règlementés, ZNIEFF, boisements, bocage...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Faune : Rainette verte, Calopteryx éclatant, Nacré des marais, Sphynx du chèvrefeuille, Criquet des clairières, Chevreuil européen, Ecureuil roux, Héron cendrée, Rousserolle effarvatte...</i></li> <li>• <i>Flore : Ail des ours, Aigremoine, Angélique sauvage, Cardamine des prés, Laîche étoilée, écailleuse ou hérivée...</i></li> </ul>	<p>Les pressions subies par les milieux naturels (cf. 5.3.2) menacent les espèces vivant dans ces milieux.</p> <p>Les <b>changements climatiques</b> accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux</p>	<p>↘</p>
<p>Les <b>ZNIEFF</b> abritent une <b>importe diversité écologique</b>, dont des espèces à statut règlementé et déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mammifères : Campagnol, Murin de Bechstein (chauve-souris), Hermine...</i></li> <li>• <i>Invertébrés : Agrion de Mercure, Cordulie bronzée, Orthétrum à stylets blancs, Azuré des cytises...</i></li> <li>• <i>Oiseaux : Autour des palombes, Busard Saint-Martin, Martin-pêcheur d'Europe...</i></li> <li>• <i>Poissons : Truite d'Europe, brochet...</i></li> <li>• <i>Flore : osmonde royale, fougère des marais, muguet...</i></li> </ul>	<p>Les facteurs qui menacent ces milieux de vie (cf. 5.3.2) menacent également toute la biodiversité remarquable ou commune qui y vit.</p>	<p>↘</p>
<p>Les espaces agricoles constituent une matrice écologique et abritent une biodiversité (dite ordinaire). Une diversité écologique favorisée par la présence de haies.</p>	<p>Certaines pratiques agricoles (monoculture, destruction des haies et rupture de continuité, utilisation de fertilisants et pesticides) et l'artificialisation des sols accroissent les pressions sur les espèces des haies ou des prairies et impactent la biodiversité.</p>	<p>=</p>

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**) permettrait d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

#### Sources des données

- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en mai 2019
- Fiche INPN 520004471 ZNIEFF Vallée des Cartes
- Fiche INPN 520014639 ZNIEFF Forêt de Bareilles

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 1 – 1.1, 1.2, 1.3 – Articles n°1 à 8

### 5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

**Tableau 12 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente <b>divers milieux remarquables en lien avec ses grandes entités paysagères</b> (ensembles bocagers, réseau hydrographique)</p> <p> Des zones d'inventaires, sans valeur juridique, marquent la présence d'espèces et milieux remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ZNIEFF de type I (42): Bois et vallée du Couasnon entre Baugé et Pontigné, Forêt de Chandelais, Ruisseau le</b></li> </ul>	<p>Ces milieux subissent diverses pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat humain et zones urbanisées</li> <li>• Pratiques liées à la gestion de l'eau</li> <li>• Mise en eau, submersion, création de plan d'eau (loisirs)</li> <li>• Abandons de systèmes culturels et pastoraux : apparition de friches</li> <li>• Fermeture du milieu</li> <li>• Plantations, semis et travaux connexes ; plantations de peupliers</li> <li>• Pratique et travaux forestiers</li> </ul>	<p style="text-align: right;"></p>

*Verdun, Le Perchard, Bois des Bellangères, Pelouses et boisements calcaires entre Chalonnnes/Lude et Broc...*

Nombreuses caves et cavités recensées.

- **ZNIEFF de type II (15)** : *Vallée de la Maulne, Vallée des cartes, Bois Lanfray, Forêt de Bareilles, Bois des Brulis et abords, Massifs forestiers de la Breille, de Pont-Ménard, de la graine de sapin, zones de transition et lac de Rille.*

- Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements connexes
- Suppression ou entretien de végétation
- Extraction de matériaux
- Mise en culture, travaux du sol
- Infrastructures et équipements agricoles
- ...

Des Espaces Naturels Sensibles sont également préservés et gérés par le Conseil Départemental.

Des conventions de gestion avec les propriétaires sont en cours sur les zones les plus riches en biodiversité.

Des **Zones Natura 2000**, zonage de protection règlementaire, abritant des milieux et espèces remarquables et permettant leur protection.

- **2 Zones de Protection Spéciale** (directive Oiseaux) : *Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et Touraine, Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau*
- **4 Zones Spéciales de Conservation** (directive Habitats-Faune-Flore) : *Vallée du Loir de Vaas, Cavité souterraine de la Poinsonnière (Vieil Baugé), Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé, Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau*

Plusieurs activités ont des **incidences négatives** sur ces milieux :

- Elimination des haies et bosquets ou broussailles
- Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques
- Mise en culture
- Abandon de systèmes pastoraux
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
- Pollution des eaux de surfaces
- Autres pollutions de l'air
- Autres intrusions et perturbations humaines
- Extraction et stockage de matériaux, sables, graviers
- Routes, autoroutes
- Sports de plein air, nautiques et activités de loisirs et récréatives
- Fermeture de grottes et de galeries et effondrements souterrains
- Pollution lumineuse
- ...



Présence d'une **Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux** (ZICO), *Lac de Rillé et forêts voisines* et *Vallée de la Loire de Nantes à Montsoreau*, d'intérêt majeur hébergeant des effectifs d'oiseaux jugés d'importance communautaire ou européenne.

Ces ZICO cumulent aussi une protection Natura 2000 et un zonage ZNIEFF, les menaces qui pèsent sur elles et susceptibles d'affecter les oiseaux y vivant sont donc identiques (cf. ci-dessus)



Quelques lieux faisant l'objet d'**arrêtés de protection de biotope** :

- *Ecole du Tertre et église de Saint Gervais et Saint Protais*

Ces arrêtés de protection permettent conserver le biotope par des mesures de préventions (restrictions des actions), des conditions d'accessibilité, des mesures de maintien des conditions de vie (ex :



- *Grèves de la Loire de la Daguinière au Thoureil*
- *Cavité souterraine de la Plesse*
- *Combles de l'église de Fontaine-Milon*
- *Cavité souterraine de la Poinsonnière*
- *Combles et clocher de l'église de Cuon*

limiter la pollution lumineuse et les incidences sonores dans les cavités à chauves-souris) et diverses prescriptions.  
Différents facteurs peuvent perturber le biotope, en lien avec les activités humaines notamment.

Une partie du territoire, environ 21% englobant 4 communes (Mazé-Milon, La Ménittré, Les Bois d'Anjou, Beaufort-en-Anjou), est incluse dans le **Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine** (1996).



Les mesures de gestion du site (programmes d'actions, charte, restrictions d'usage) permettent de limiter les menaces dans une certaine mesure.

Suivis, entretien et mesures de restauration pour maintenir la biodiversité, les habitats et la trame verte et bleue.



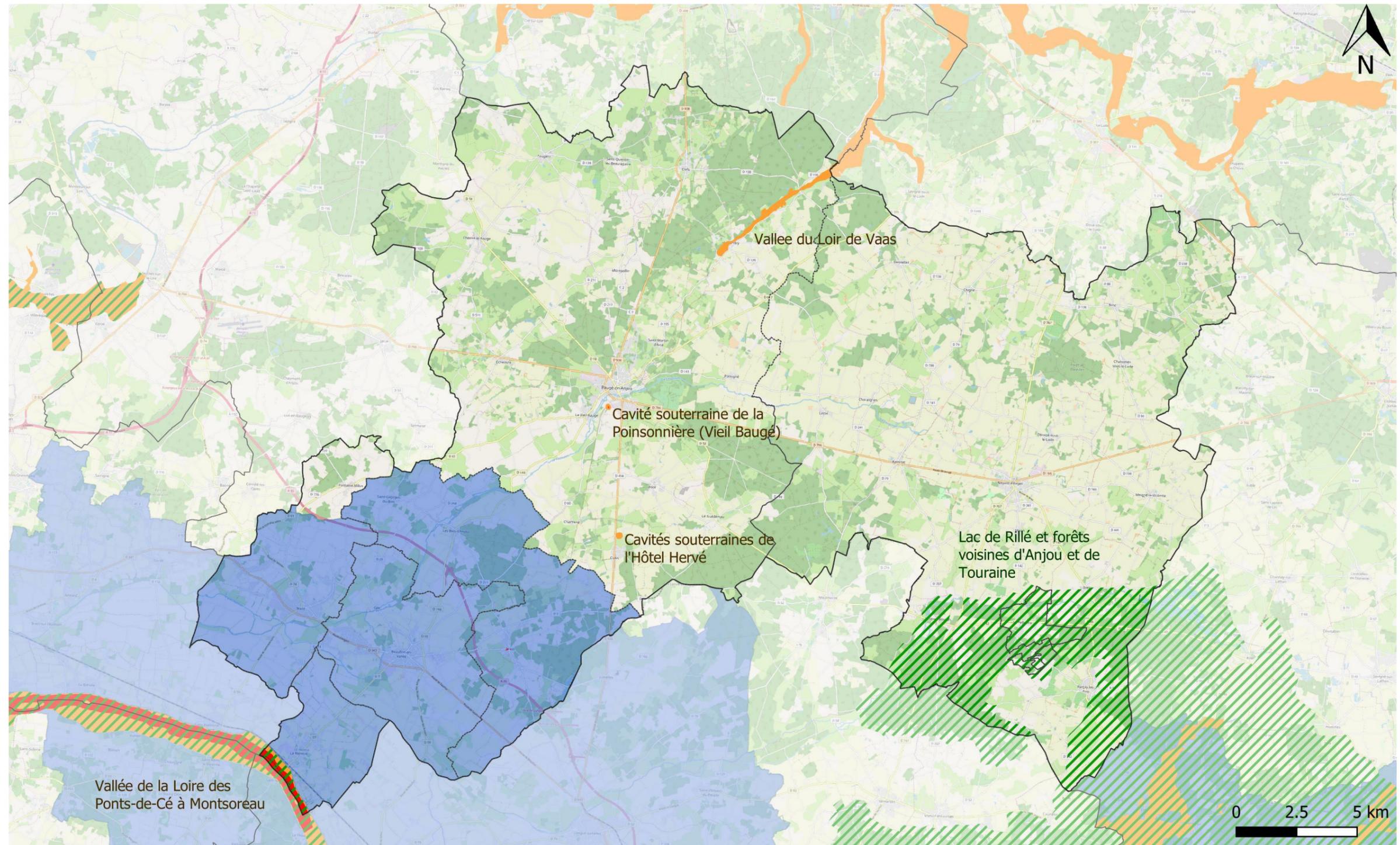
Différents facteurs peuvent toutefois affecter la qualité des milieux et des paysages, en lien avec les activités humaines notamment.

#### Sources des données

- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en mai 2019
- Fiche INPN 520004471 ZNIEFF Vallée des Cartes
- Fiche INPN 520014639 ZNIEFF Forêt de Bareilles
- Fiche INPN 520220019 ZNIEFF Bois des Bellangères
- Fiche INPN 520220010 ZNIEFF Vallée de la Maulne
- Fiche INPN FR5200634 ZSC Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé
- Fiche INPN FR5200629 ZSC Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau
- Fiche INPN FR2410016 ZPS Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine
- Site Internet du PNR Loire-Anjou-Touraine, consulté en mai 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan départemental ENS 2017-2021 du Maine et Loire
- SRCE Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 1 – 1.1, 1.2, 1.3 – Articles n°1 à 8



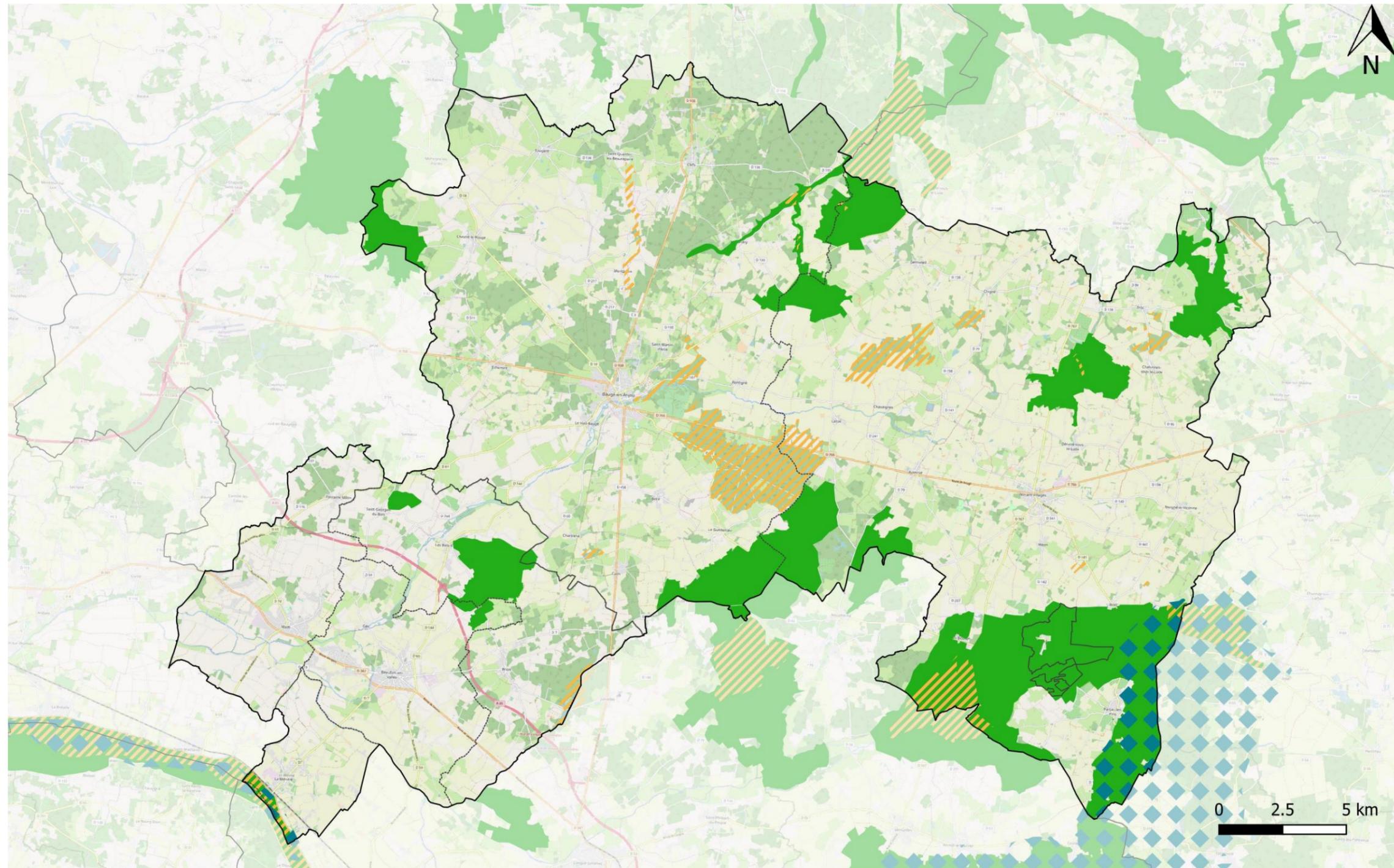
Zones de protection règlementaire et contractuelle - Communauté de communes Baugeois Vallée

- Limites EPCI
  Sites Natura 2000 (ZSC, Habitats Faune Flore)
  Arrêtés de Protection de Biotope
  PNR Loire-Anjou-Touraine
- Limites communales
  Sites Natura 2000 (ZPS Oiseaux)

Source : IGN Admin Express - OpenStreetMap contributors - INPN

23/05/2019

**Figure 6 : Milieux naturels protégés sur le territoire de la CCBV**



Zones d'inventaires naturels - Communauté de communes Baugeois Vallée

▭ Limites EPCI    ▭ Limites communales    ZICO    ZIEFF de type I (42)    ZIEFF de type II (15)

Source : IGN Admin Express - OpenStreetMap contributors - INPN / Réalisé en 2019

**Figure 7 : Zones d'inventaires naturels ZIEFF et ZICO sur le territoire de la CCBV**

### 5.3.3 Continuités écologiques

**Tableau 13 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une <b>trame bleue bien développée</b> grâce au réseau hydrographique du territoire et aux surfaces en eau.</p> <p><b>Plusieurs cours d'eau sont classés</b> dans la liste 1 et/ou 2 définies par l'article L214-17 du Code de l'environnement (visant la non-dégradation ou la restauration de la continuité écologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Authion de la source jusqu'à la confluence avec la Loire</li> <li>• Le Lathan du barrage de Pince maille jusqu'à la confluence avec l'Authion</li> <li>• Le Couasnon de la source jusqu'à la confluence avec l'Authion</li> <li>• Les cours d'eau affluents du Couasnon de la source jusqu'à la confluence avec la Chanzelle qui devient le Brocard</li> <li>• La Chanzelle qui devient le Brocard de la source jusqu'à la confluence avec le Couesnon</li> <li>• ...</li> </ul>	<p>Des <b>obstacles à l'écoulement</b> sont une menace importante sur la continuité écologique aquatique (seuils en rivières sur le Couasnon et l'Authion, quelques obstacles (ponts) et grille de pisciculture sur le Couasnon).</p> <p>Des aménagements sont possibles pour restituer la connexion écologique (passes à poissons etc...)</p>	<p>=</p>
<p>Une <b>trame verte dense</b> constituée par le réseau bocager et les nombreux boisements du territoire (le Baugeois est le secteur le plus boisé du Maine-et-Loire).</p> <p>Ce réseau permet d'abriter de la biodiversité et de faire circuler les espèces d'un réservoir à un autre.</p>	<p>Plusieurs éléments <b>impactent ces continuités écologiques et fragmentent</b> les réservoirs de biodiversité : les zones urbanisées, les axes routiers et ferrés, notamment.</p> <p>La nature en ville permet de créer des espaces de perméabilité entre espaces verts en milieu urbain et milieux naturels.</p> <p>Les documents d'urbanisme peuvent permettre de protéger certains éléments assurant la connexion entre milieux (protection de haies...).</p>	<p>=</p>



Une trame verte et bleue développée au sein du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou et approuvée en 2016.

La connaissance des continuités et leur localisation permet de limiter les impacts sur celles-ci lors de divers projets envisagés.



#### Sources des données

- Diagnostic - Projet de territoire CCBV
- Arrêté portant sur la liste 1 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)
- Arrêté portant sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 - Orientations 1C, 1D, 9A visant la restauration de l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau
- SRCE Pays de la Loire (adopté en octobre 2015)
- Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendéens 2014-2019

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Santé

**Tableau 14: Etat initial de la santé sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une <b>population plutôt jeune mais plus vieille que celle du Maine-et-Loire</b> : en 2015, <b>47% de la population a moins de 40 ans</b> et 20% a plus de 65%. Vieillesse de la population (augmentation de l'indice de vieillesse de 70.6 à 74.7 en 5 ans (2010-2015)).</p>	<p>Evolution de la population plus âgée à suivre et anticiper. L'augmentation des températures et des périodes de canicules en lien avec le changement climatique pourraient affecter cette partie de la population. Nécessité d'accompagner le vieillissement de la population (infrastructures, pôles médicaux, aides à l'adaptation des logements...).</p>	<p>=</p>
<p> La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la <b>qualité de l'air extérieur</b> mais aussi par la <b>qualité de l'air intérieur</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits phytosanitaires (volatilisés ou issus de l'érosion éolienne)</li> <li>• Une majorité des habitations individuelles chauffées au <b>fioul ou au bois</b> (particules fines, SO<sub>2</sub>, COVNM).</li> </ul> <p>Toutes les communes en catégorie 1 pour le potentiel radon.</p>	<p>Les bâtiments du territoire ont une faible probabilité de présenter des concentrations en radon dépassant les 100Bq/m<sup>3</sup>. Ventiler et aérer les bâtiments est important mais l'enjeu radon reste minime sur le territoire.</p> <p>Les produits phytosanitaires peuvent être à l'origine d'effets sanitaires sur la population (exemple récent de l'intoxication au métam-sodium sur le territoire).</p>	<p>↘</p>
<p> La santé des <b>individus allergiques au pollen</b> peut être affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation, avec des pics de concentration à certaines périodes (exemple : mai et juin 2016, station de Tours)</p>	<p>L'<b>ambrosie</b>, plante invasive fortement allergisante s'implante peu à peu dans le nord-ouest de la France</p> <p>L'augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de <b>nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</b></p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- INSEE, Recensement de la population (données 2015)

- Diagnostic Air, PCAET de la communauté de communes Baugeois Vallée (juin 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Présence d'un pollinarium sentinelle® à Angers
- Schéma Régional Climat-Air-Energie Pays de la Loire (2014)
- Plan National Santé Environnement 3 (2015-2019)
- Plan Régional Santé Environnement 3 Pays de la Loire (2016-2021) : qualité de l'air intérieur et extérieur, pesticides, pollens

## 5.4.2 Activités humaines

**Tableau 15: Etat initial des activités humaines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une <b>évolution annuelle moyenne de la population positive</b> depuis 20 ans mais inférieure aux moyennes départementales et régionales et ralentie depuis 2010 (+ 1.2% de 1999 à 2010 contre + 0.4% de 2010 à 2015).</p> <p>La diminution du solde migratoire est à l'origine de ce ralentissement (contribution de 0.93% sur la période 1999-2010 contre seulement 0.09% sur 2010-2015).</p>	<p>La diminution de la croissance démographique annuelle et du solde migratoire entre les 2 périodes s'est faite en parallèle d'une augmentation de ces paramètres dans la Communauté urbaine Angers Loire Métropole.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>
<p> Une <b>évolution démographique hétérogène</b> : les communes de l'ouest du territoire connaissent une croissance positive plus importante qu'à l'est, liée à leur <b>attractivité liée à la proximité d'Angers</b> : +0.7% (<i>Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou, La Ménitré</i>) contre - 0.8% (<i>Noyant-Villages et La Pellerine</i>)</p>	<p>Les communes de l'est du territoire doivent faire face à une <b>perte de dynamisme</b>, qui pourrait faire peser des contraintes économiques, au profit de territoires plus attractifs tels que Angers Loire Métropole ou ses communes voisines.</p> <p>L'amélioration de l'offre de services constitue, dans les territoires ruraux, un facteur d'équilibre concourant à l'attractivité et au maintien d'un développement économique local.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Une augmentation des actifs (+1.94% de 2010 à 2015) associée à une **diminution du nombre d'emplois au lieu de travail (-3.38%** sur la même période).



Evolution des actifs positive par rapport au nombre d'emplois entraînant une **dépendance des bassins d'emploi extérieurs** pour certains actifs qui quittent quotidiennement le territoire pour travailler.

Les flux domicile/travail sont très orientés vers Angers, puis la Flèche et Longué-Jumelles.

Augmentation des déplacements vers Angers en lien avec les actifs y travaillant.



Certaines communes sont susceptibles de se résidentialiser.

Une **activité économique diversifiée** basée sur les commerces, transports et services divers (51% des établissements, 33% des emplois salariés).

Présence de grands employeurs (100 emplois et plus) :



- *Noyant-Villages (Noyant) : industrie manufacturière*
- *Baugé-en-Anjou (Baugé) : administration publique, industrie automobile, santé/action sociale*
- *Mazé-Milon (Mazé) : commerce/distribution*
- *Beaufort en Anjou (Beaufort-en-Vallée et Brion) : commerce/distribution, santé/action sociale, services administratifs et de soutien, agroalimentaire-végétal*
- *La Ménitrie : agroalimentaire-végétal*

Autres secteurs également représentés et sources d'emplois sur le territoire (agriculture/sylviculture/pêche, administration publique/enseignement/santé/action sociale, construction et industrie, entreprises dans l'artisanat).

Une diversité d'activité à maintenir dans un contexte économique parfois difficile.

L'agriculture sur le territoire permet des débouchés locaux pour l'industrie agro-alimentaire.



Territoire tourné vers le développement et le soutien aux créateurs d'entreprises (faciliter l'implantation, aides à l'immobilier...)

Un territoire investi dans le **végétal spécialisé et l'innovation végétale**, nombreuses petites et moyennes entreprises autour de quelques firmes internationales.



Présence du GEVES (Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences) à Brion et proximité du pôle Végépolys, d'AgrocampusOuest et des instituts INRA et Iteipmai.

Domaine d'innovation source d'attractivité et d'emplois pour le territoire.



**Le changement climatique** (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications sur le secteur : diminution des quantités produites, des ressources en eau disponibles pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation, augmentation des températures dans les bâtiments d'élevage...

=

 L'agriculture est majoritairement tournée vers la **production végétale** (56.6% des exploitations), notamment vers les grandes cultures, les semences, le maraîchage et l'horticulture.  
Les exploitations ayant une **activité d'élevage** (43.4%) sont essentiellement tournées vers les bovins viande et lait.

Le développement de **l'agriculture biologique**, des **activités de prolongements d'exploitation et des circuits courts** (vente directe, magasin de producteurs, marchés...) peut permettre de redonner de la valeur ajoutée aux productions agricoles et de s'adapter au changement climatique (moins de pesticides, de déplacements...)

Une **offre touristique avec des** sites touristiques majeurs (châteaux, manoirs, musées...) situés plutôt à l'ouest de la communauté de communes.

Potential de loisirs liés à l'eau limité en quantité (peu de sites de baignade).

=

 L'itinéraire de la Loire à Vélo passe à proximité.

Concurrences des grands pôles touristiques à proximité (Châteaux de la Loire, Futuroscope et Puy du Fou)

1 site de baignade d'excellente qualité (en 2016).

 De nombreuses communes ne disposent pas (ou peu) d'un accès à un débit de 30Mbits/sec et plus en 2017.

L'accès à des services numériques peut participer à la lutte contre l'isolement, à l'accès à l'emploi et l'attractivité du territoire.  
La fibre devrait être prochainement déployée sur le territoire.

↗

Des **énergies renouvelables existantes mais limitées (9.1% de la consommation d'électricité en 2015**, photovoltaïque sur toitures et 1 unité de valorisation énergétique).

Des sources d'ENR multiples permettent une **diversification du mix énergétique** et des retombées économiques pour le territoire.

↗

 Potentiel de développement de l'éolien (89% du territoire est une zone favorable), du bois-énergie (ressources et gros consommateurs), de la méthanisation, du photovoltaïque en sols artificialisés.

Difficulté d'acceptabilité pour l'éolien et la méthanisation, nécessité de renforcer les échanges avec les citoyens.

### Sources des données

- Sirsé, consulté en mai 2019
- INSEE Statistiques locales, consulté en mai 2019
- Portrait de territoire – Chiffres-clés – Communauté de communes Baugeois-Vallée (Agence d'Ingénierie Territoriale, AURA, Département Maine-et-Loire, Mars 2018)
- Note d'enjeux PCAET Baugeois-Vallée (2018)
- Site internet de Baugeois Vallée – Développement économique – Nos atouts, consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Pays de Loire (développement des énergies renouvelables) (adopté en avril 2014)
- Schéma de développement de la méthanisation en Maine-et-Loire (juin 2016)
- Le Parc et l'éolien, Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, PNR Loire-Anjou-Touraine (avril 2009)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.2 – Article n°12 Valoriser le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe 2 – 5 – 5.1, 5.2, 5.3 – Articles n°33 à 41 & 8 – 8.1, 8.2, 8.3, 8.4 – Articles n°55 à 61 & 9 – 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 – Articles n°62 à 69

### 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

**Tableau 16 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un territoire essentiellement rural (96% d'espaces agricoles, forestiers et semi-naturels).</p> <p> Une consommation d'espaces agricoles (-0.6%) et une forte <b>progression des territoires artificialisés</b> (+8.8%) entre 2000 et 2012.</p>	<p>La <b>densification de l'urbanisation</b> constitue une solution de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.</p>	
<p> Un <b>taux de vacance important</b>, 8.4% en 2015, et en augmentation, +0.4% en 5 ans.</p> <p>Problématiques de délaissement du parc ancien.</p>	<p>La rénovation des bâtiments existants (densification de l'urbanisation), le maintien des commerces, services et équipements de proximité pour garantir une animation des centres-bourg et des pôles communaux permettrait d'améliorer l'attractivité des communes rurales, en accord avec les logiques de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.</p>	

<p> Un <b>patrimoine bâti plutôt ancien</b> avec <b>50% des résidences principales construites avant 1970</b> et potentiellement plus construites avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique de 1974 (25% entre 1971 et 1990).</p>	<p>Précarité énergétique pour certains ménages. Logements potentiellement peu efficaces énergétiquement et thermiquement et plus consommateurs d'énergie.</p> <p>Mise en place de mesures permettant d'apporter des aides à la rénovation des logements et d'améliorer l'efficacité énergétique (OPAH...)</p>	↗
--	---	---

#### Sources des données

- INSEE Statistiques locales – Logement (données Recensement de Population, exploitation complémentaire, 2015)
- Corine Land Cover – occupation des sols en 2000 et 2012, Agence européenne de l'environnement, consulté en mai 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Documents d'urbanisme communaux, permettant un contrôle des terrains urbanisables/constructibles, une protection de certains éléments, des prescriptions sur les constructions...
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 4 – 4.2, 4.3, 4.4 – Articles n°25 à 32

## 5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

**Tableau 17 : Etat initial du patrimoine sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>83 édifices classés ou inscrits</b> au titre des Monuments Historiques (bâtiments religieux, châteaux, manoirs, mégalithes), répartis sur 8 communes de la CCBV.</p>	<p>Potentiel de tourisme culturel et historique. Le périmètre de protection de 500m limite les travaux et projets urbains situés à l'intérieur.</p>	=
<p> Un <b>site patrimonial remarquable</b> : une <b>aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine</b> (AVAP) couvre certains secteurs de la commune de Baugé-en-Anjou, pour promouvoir la mise en valeur et préserver le patrimoine bâti et les espaces.</p>	<p>Protection du patrimoine et espaces bâtis inclus dans l'AVAP : définition d'un périmètre de protection et rédaction d'un document d'objectifs de mise en valeur et de prescriptions architecturales paysagères.</p>	=

---

<p><b>3 sites inscrits</b> au titre de la loi du 2 mai 1930 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Château du Lathan et son parc (Breil)</li><li>• Château et parc (Mazé)</li><li>• Site urbain (Baugé)</li></ul>	<p>Potentiel de tourisme culturel et historique. Protection des sites et restriction des aménagements et modifications : Tout projet d'aménagement ou de modification du site inscrit est soumis à un avis simple de l'ABF (démolitions soumises à avis conforme). =</p>
<p><b>3 sites classés</b> au titre de la loi du 2 mai 1930 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les rives de la Loire à Thoureil-Saint-Maur (La Ménitré)</li><li>• Parc du Château de Chavigné (Brion)</li><li>• Parc du Château de Montgeoffroy et ses abords (Mazé)</li></ul>	<p>Dans un site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale, délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet du département (après avis de la CDNPS et/ou l'ABF).</p>
<p><b>Une partie du sud-ouest territoire est inclus dans le bien ou la zone tampon du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.</b></p>	<p>Reconnaissance de la valeur, la qualité et l'importance des paysages ligériens. = Responsabilité de l'Etat engagée pour protéger et gérer ce site.</p>

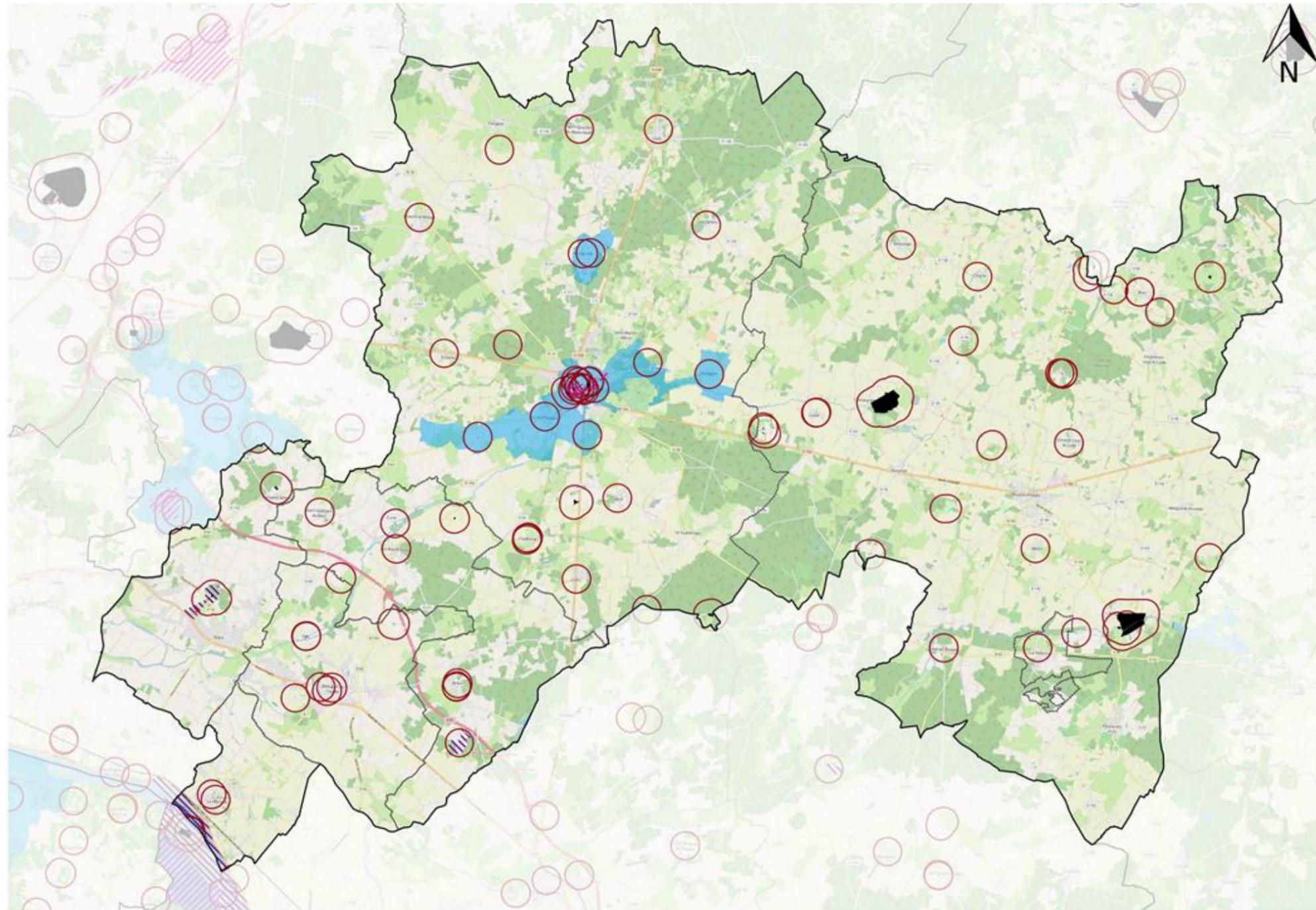
---

#### Sources des données

- Atlas des patrimoines, consulté en mai 2019
- UNESCO, La liste du Patrimoine mondial, consulté en mai 2019
- Atlas de paysages des Pays de la Loire – Les paysages institutionnalisés, consulté en mai 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- AVAP de Bauge-en-Anjou
- Plan de gestion du site UNESCO du Val de Loire – Référentiel commun pour une gestion partagée (15 novembre 2012)
- Règlementation sites inscrits et classés
- Périmètres de protection des monuments historiques
- Code du patrimoine
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe 2 – 3 – 3.1 – Articles n°18 et 19 & 8 – 8.2 – Articles n°57 et 58 & 10 – 10.1, 10.2 – Articles n° 70 à 74



Légende

- Limites EPCI
- Limites communales

- Patrimoine
- Monuments Historiques (MH)
  - Périmètres de protection des MH

- Sites Patrimoniaux Remarquables
- ▨ Sites inscrits (loi de 1930)
- ▨ Sites classés (loi de 1930)

Source :IGN AdminExpress - OpenStreetMap contributors - DRAC Pays de la Loire  
21/05/2019



Figure 8 : Patrimoine historique protégé de la CCBV

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

**Tableau 18 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire dispose de 3 déchetteries et 2 plates-formes de compostage permettant aux habitants de trier et déposer leurs déchets.</p>	<p>Peu de déchetteries sur le territoire, présence sur quelques communes voisines du territoire (Corné, Longué-Jumelles)</p> <p>La valorisation par le compostage permet de limiter la quantité de déchets.</p> <p>Le développement de la méthanisation pourrait permettre de valoriser énergétiquement certains déchets et notamment les boues des STEP (vigilance concernant l'épandage).</p>	<p>=</p>
<p> Pour le traitement des déchets, la CCBV compte 1 installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) aux Bois d'Anjou et 1 unité de valorisation énergétique (UVE) à Noyant-Villages.</p> <p>96% des déchets entrants à l'UVE sont valorisés : 77% sont transformés en électricité et 19% sont valorisés en matières (mâchefers, ferreux, non ferreux).</p>	<p>Déplacements limités au vu de la proximité des centres de traitement.</p> <p>Valorisation énergétique permettant de produire l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur (27 000 habitants) et de recycler 20 000 tonnes de mâchefers (remblais routiers) et ferreux/non ferreux (recyclage en aciérie).</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Sirsé – Santé-environnement – Déchets, consulté en mai 2019
- Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (Sivert) – Valorisation énergétique, consulté en mai 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Programme national de prévention des déchets 2014-2020
- Plans de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020
- Plan régional d'élimination des déchets dangereux 2009/2019 Pays de la Loire
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de Maine et Loire (approuvé le 17 juin 2013)

- Plan départemental de gestion des déchets BTP de Maine-et-Loire (approuvé en novembre 2002)

## 5.5.2 Assainissement

**Tableau 19: Etat initial de l'assainissement sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>En 2017, sur 23 stations d'épuration <b>6 installations sont non conformes (en performance)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La STEP d'Auverse*</li> <li>• La STEP de Broc*</li> <li>• La STEP de Chigné*</li> <li>• La STEP de Dénézé sous le Lude*</li> <li>• La STEP de Meigné-Vicomte*</li> <li>• La STEP de Parçay les Pins *</li> </ul>	<p>Qualité des eaux rejetées pouvant potentiellement impacter les milieux et la biodiversité pour les stations non-conformes.</p> <p><b>Risque de saturation et de pollution</b> du milieu de rejet.</p> <p><b>Adaptation des équipements</b> nécessaire pour être conforme.</p>	<p>=</p>

### Sources des données

- Situation des conformités 2017 des stations de traitement des eaux usées (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>), consulté en mai 2019

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SAGE du bassin versant de l'Authion (approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017)
- SAGE du bassin versant du Loir (approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015)
- Charte départementale pour un ANC de qualité en Maine-et-Loire (22 décembre 2011)

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

**Tableau 20 : Déplacements et infrastructures de transport**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un <b>maillage routier satisfaisant</b> (départementales, autoroute A85 et proximité de l'A11) permettant des déplacements intra territoriaux et une connexion aux pôles urbains voisins (Angers, Saumur, La Flèche, Tours)</p>	<p>Problématiques de bruit et pollution avec les déplacements en véhicules motorisés. Fluidité et phénomène de saturation à certaines heures en lien avec la métropole d'Angers</p>	<p>=</p>
<p> Prépondérance de la <b>voiture individuelle</b> lors des déplacements pendulaires. 90.3% des ménages possèdent 1 voiture minimum. 90% des déplacements domicile-travail se font en voiture.</p>	<p><b>La sensibilisation, la communication et l'adaptation de l'offre de transport collectif et des modes alternatifs à la voiture</b> pourraient favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des <b>modes de déplacements actifs et multi-modaux</b>. <b>La revitalisation des centres-bourgs</b> (services, commerces, emploi) permettrait de réduire les déplacements</p>	<p>=</p>
<p> Une <b>offre de transport en commun peu développée</b> sur le territoire (2% des déplacements domicile-travail). 64% des communes (anciennes) ne possèdent aucune desserte régulière de transports collectifs. Une ligne TER (n°19 : Nantes-Angers-Saumur) passe par la gare de La Ménitrie avec une quinzaine d'horaires par jour en semaine.</p>	<p>De nouvelles pratiques de mobilité émergent en lien avec des changements de comportements (covoiturage, vélo...) et doivent être accompagnées (développer et encourager le recours aux TC, bonnes pratiques de partage de la voirie)  Potentiel d'utilisation de la station de La Ménitrie (multimodalité à développer)</p>	<p>↗</p>

### Sources des données

- Portrait de territoire – Chiffres-clés – Communauté de communes Baugeois-Vallée (Agence d'Ingénierie Territoriale, AURA, Département Maine-et-Loire, Mars 2018)
- INSEE, Statistiques locales – Mobilité et déplacements, consulté en mai 2019
- SNCF – horaires de la ligne TER 19, consulté en mai 2019

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Pays de la Loire (adopté en avril 2014)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 4 – 4.4 – Article n°32 Favoriser l’intermodalité dans les transports et le développement des modes de déplacements doux

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

**Tableau 21 : Etat initial des risques naturels sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>5 des 7 communes de la CCBV sont concernées par le <b>risque inondation</b>, en lien avec le réseau hydrographique dense, en particulier à l’ouest du territoire.</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 communes couvertes par le <b>PPRI Val d’Authion</b>.</li> <li>• Plusieurs communes incluses dans le <b>Territoire à Risque d’Inondation Angers-Val d’Authion-Saumur</b>.</li> </ul> </p>	<p>Le bocage dense dans certaines communes de la CCBV peut réduire ce risque.</p> <p>L’<b>artificialisation des sols</b> et le <b>changement d’affectation des sols</b> limitent la capacité d’infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p>	<p>↘</p>
<p> Toutes les communes sont concernées par le phénomène de <b>retrait-gonflement des argiles</b>. Risque <b>faible à fort</b>, plus important à l’ouest du territoire.</p> <p>Risque de créer des dommages matériels, rarement aux personnes.</p>	<p>Le risque et les aléas liés sont susceptibles d’augmenter de façon importante en lien avec le <b>changement climatique</b> (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p> <p>Des mesures peuvent être mises en place pour limiter les dommages (adaptation des fondations...).</p>	<p>↘</p>
<p> Le <b>risque de mouvements de terrain</b> concerne les 7 communes du territoire, en lien avec la présence de <b>cavités souterraines présentant un risque d’effondrement</b>.</p> <p>Risque de créer des dommages matériels et humains (caractère brutal de ces mouvements de terrain).</p>	<p>Des mesures peuvent être mises en place pour réduire les risques d’effondrement et d’éboulement (sondage et renforcement des cavités, adaptation et consolidation des constructions...).</p> <p>Protection de la biodiversité (chiroptères) en lien avec les cavités souterraines</p>	<p>=</p>

 6 communes sur 7 sont concernées par le <b>risque de feu de forêt</b> , elles font partie des communes les plus boisées du département.	Le risque est susceptible d'augmenter avec les <b>changements climatiques</b> (augmentation des périodes ou de l'intensité des sécheresses). Des <b>feux de broussailles et haies</b> pourraient aussi augmenter en période sèche estivale	↘
 L'ensemble des communes de la CCBV sont situées en <b>zone de sismicité faible</b> (zone 2).	En zone 2, des prescriptions et règles de constructions parasismiques sont applicables aux bâtiments de catégorie III et IV pour réduire leur vulnérabilité (Eurocode 8). Aucune exigence pour les bâtiments I et II.	=
 Aucune commune n'est concernée par le <b>risque météorologique ou phénomène lié à l'atmosphère</b> .	Des évènements climatiques extrêmes sont susceptibles de survenir en lien avec les changements climatiques.	↘
 Toutes les communes sont classées en catégorie 1 (celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles) pour leur potentiel <b>radon</b> . Elles sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles et, en France, seulement 20% des bâtiments situés sur ces formations dépassent 100Bq/m <sup>3</sup> .	Limiter ce risque est possible grâce à une <b>isolation correcte des bâtiments par rapport aux sols</b> (vide sanitaire) et à <b>une bonne ventilation et aération</b> .  Risque susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation et de maîtrise de l'énergie si des ventilations ne sont pas mises en place mais qui reste <b>modéré</b> sur ce territoire.	=

#### Sources des données

- Sirsé – Santé Environnement – Risques naturels, consulté en mai 2019 (données 2018)
- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Maine-et-Loire (mis à jour en 2013)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Maine-et-Loire (mis à jour en 2013)
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 4 – 4.1 – Articles n°23 et 24

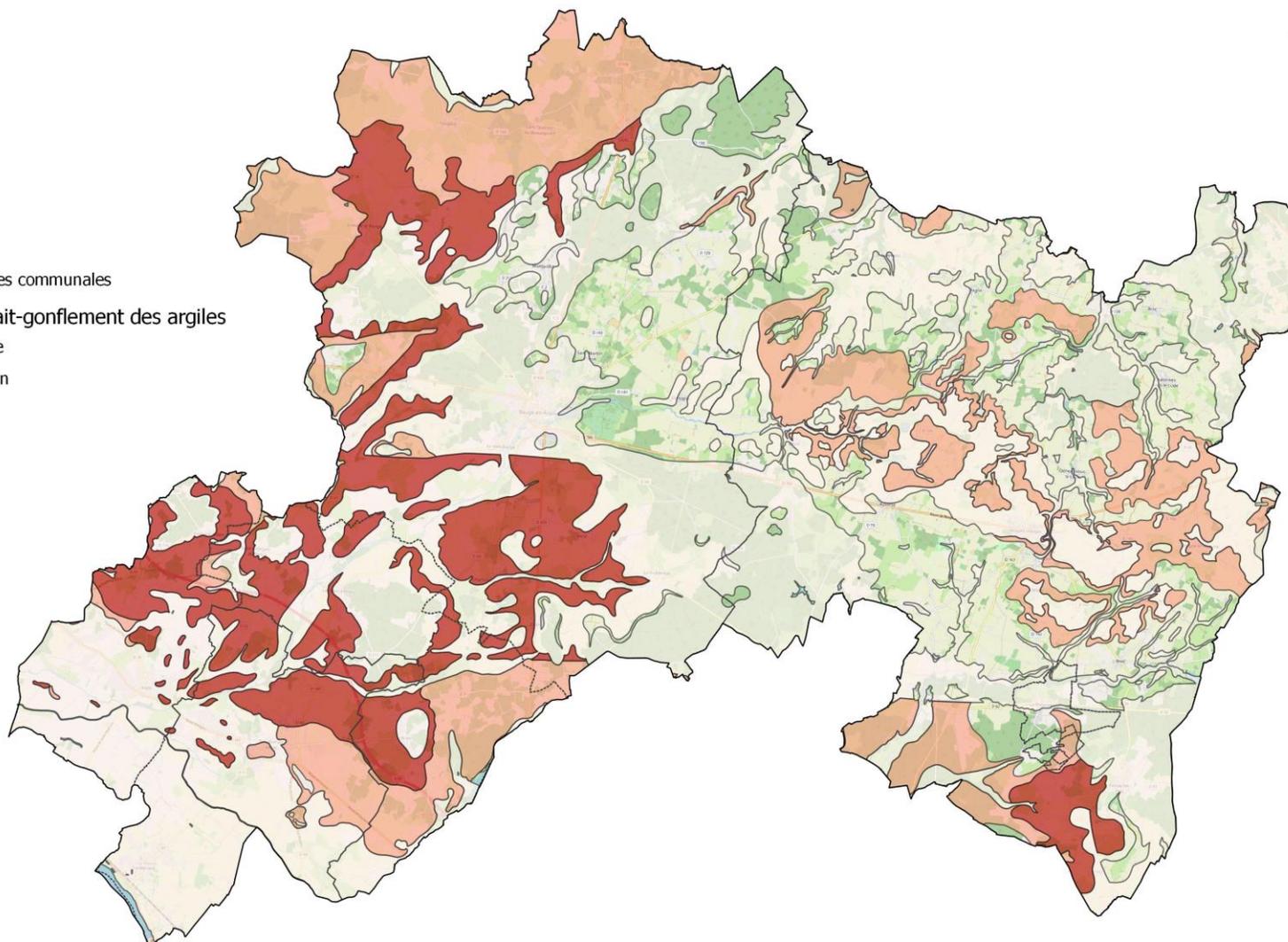


Légende

 Limites communales

Aléa retrait-gonflement des argiles

-  Faible
-  Moyen
-  Fort



Source : IGN AdminExpress - OpenStreetMap contributors - Géorisques  
22/05/2019



**Figure 9 : Aléa de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de la CCBV**

## 5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

**Tableau 22 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>4 communes de la CCBV concernées par le <b>risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)</b>. Secteurs à prédisposition plus forte, en lien avec les axes routiers, le trafic important et la proximité d'habitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Villes : <i>Baugé en Anjou, Beaufort en Anjou (ancienne commune Beaufort en Vallée), Mazé-Milon (ancienne commune Mazé) et la Ménitré.</i></li> <li>• Axes : <i>A85 Angers-Vierzon, D347 Angers-Longué Jumelles-Saumur-Montreuil Bellay, D952 Angers-Saumur, D938 La Flèche-Niort, D766 Seiches sur le Loir-Blois</i></li> </ul>	<p><b>Mesures préventives</b> pour limiter les accidents (formation régulière des conducteurs, obligation d'avoir un conseiller sécurité pour les entreprises de chargement ou TMD, étude de dangers pour le transport par canalisation...).</p> <p>Conduites et réseaux susceptibles de s'étendre avec le développement de la <b>méthanisation</b>.</p>	<p>=</p>
<p><b>1 installation SEVESO seuil bas</b> située à Noyant-Villages, sur l'ancienne commune de Noyant (<i>Carpenter</i>, risque d'émanations de diisocyanate de toluylène).</p> <p><b>41 établissements classés ICPE</b> (36 en fonctionnement, 1 en construction et 4 en cessation d'activités) pouvant être source de <b>risques et de nuisances</b> pour les personnes ainsi que pour l'environnement.</p>	<p><b>Impact sur la santé et l'environnement</b> (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE et installation SEVESO. Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour de ces installations.</p> <p>Potentielles <b>nuisances olfactives</b> en lien avec le développement de la méthanisation.</p>	<p>=</p>
<p><b>105 sites BASIAS</b> recensés, ayant pollué ou susceptibles d'avoir pollué les sols sur le territoire. Aucun site BASOL.</p>	<p>Impacts sanitaires et environnementaux des sols pollués notamment sur la ressource en eau. Matériaux issus de la dépollution à gérer. <b>Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR</b> ou d'autres projets en liens avec le PCAET si les surfaces sont suffisantes.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Maine-et-Loire (mis à jour en 2013)
- Géorisques, sites BASIAS, consulté en mai 2019
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, base de données BASOL, consulté en mai 2019
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Base des installations classées, consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Dossier Départemental des Risques Majeurs de Maine-et-Loire (mis à jour en 2013)
- Réglementation des SEVESO et des ICPE
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 4 – 4.1 – Articles n°23 et 24
- Risque TMD
  - Règlement international RID (transport ferroviaire)
  - Accord européen ADR (transport routier)
  - Arrêté du 11 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux TMD par voies terrestres, mettant en œuvre les règlements/accords internationaux et européens
  - Code des transports, code de la défense

### 5.7.3 Bruit

**Tableau 23 : Etat initial du bruit sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Les <b>nuisances sonores</b> ressenties sur le territoire sont principalement liées au <b>trafic routier et ferroviaire</b>.</p> <p>4 communes (6 anciennes) sont concernées par un classement sonore des voies routières et 1 est concernée par un classement sonore de voie ferrée.</p> <p>⚠ Sont classées comme <b>infrastructures générant des nuisances sonores</b> les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie 2 : A85</li> <li>• Catégorie 3 : segment 3515 de la ligne ferroviaire passant par la Ménittré, D766, D938, D347, D952, D7</li> <li>• Catégorie 4 : D766, D938, D952</li> </ul>	<p>Une meilleure <b>isolation acoustique</b> des bâtiments ainsi que le développement des modes de <b>déplacement alternatifs et doux</b> sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES)</p> <p>Le classement de ces axes permet de fixer des règles de constructions pour les futurs bâtiments en termes de performance acoustique.</p>	<p>⚖</p>

### Sources des données

- Révision du classement sonore ferroviaire Département Maine-et-Loire (source SNCF Réseau), <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/rff.pdf>, consulté en mai 2019
- Carte du classement sonore des infrastructures routières de Maine-et-Loire, [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/375/JS\\_classement\\_sonore.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/375/JS_classement_sonore.map), consulté en mai 2019

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Loi relative au bruit des infrastructures de transport terrestre du 31 décembre 1992
- Directive n°2002-CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (transposée par l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement de cartes de bruit et PPBE)
- Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) Maine-et-Loire 1<sup>ère</sup> échéance concernant les voies routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules et les voies ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de train. (arrêté préfectoral du 1er décembre 2011)
- PPBE Maine-et-Loire 2<sup>ème</sup> échéance concernant les voies routières et autoroutières dont le trafic annuel est compris entre 3 et 6 millions de véhicules et les voies ferroviaires dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de train. (arrêté préfectoral du 19 décembre 2014)
- Cartes de bruit de Maine-et-Loire (réexamen et révisions arrêtés par le préfet en novembre et décembre 2018)

## 5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

**Tableau 24 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Une <b>pollution lumineuse modérée</b> , plus importante au sein des pôles urbains (Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages, Beaufort-en-Vallée, Mazé, La Ménittré) ; plus diffuse et moins importante sur les autres communes de la CCBV.	Une meilleure gestion de l'éclairage public pourrait permettre de réduire cette nuisance et ses conséquences (biodiversité -espèces lucifuges et nocturnes-, consommations d'énergie). Le territoire est néanmoins plutôt préservé du fait de son caractère rural, notamment les petites communes.	=



Les exploitations agricoles d'élevage font peser un risque de nuisances olfactives en particulier en période d'épandage.

**L'étalement des communes au profit de l'habitat** a tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.

=

Le développement de la **méthanisation** est susceptible de participer à ces nuisances olfactives.

#### Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2018

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 2 – 2.3 – Article n°17 Préserver le ciel nocturne des pollutions lumineuses
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin d'éviter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie
- Articles L583-1 à L583-7 du Code de l'environnement

## 5.8 Paysages

Tableau 25: Etat initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire de Baugeois Vallée est marqué par <b>2 unités paysagères</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les plateaux du Baugeois</b> : <i>un plateau agricole ondulé dessiné par de larges parcelles cultivées, des bois et buttes boisées, des vallées fermées plantées et une architecture rurale et patrimoniale de qualité.</i></li><li>• <b>Le Val d'Anjou</b> : <i>coteaux dyssymétriques, maillage bocager, réseau dense d'infrastructures anthropiques, développement des grandes cultures et industrialisation du monde horticole et maraîcher.</i></li></ul>	<p>Le <b>développement des EnR</b> (éolien, photovoltaïque, bois-énergie (haies et forêts)) est susceptible de modifier le paysage.</p> <p>L'intensification de l'agriculture (grandes cultures, agrandissement de parcelles) peut entraîner des changements dans le paysage (suppression de haies...).</p>	<p>↘</p>

### Sources des données

- Atlas des paysages des Pays de la Loire, consulté en mai 2019

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 3 – 3.2 – Articles n°20 à 22

## 5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

Le Tableau 26 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Cette synthèse est en cohérence avec la note d'enjeux du PCAET élaborée en 2018, elle a par ailleurs été ponctuellement utilisée comme source d'informations. Cette note fait notamment ressortir les enjeux de la mobilité, de la ressource en eau... Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

**Tableau 26 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire**

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
Infrastructures			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

## 5.10 Principaux enjeux et leviers d'actions possibles du PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 <p><b>Ressource en eau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine limitée : une partie du territoire est en Zone de Répartition des Eaux.</li> <li>• Pollution aux nitrates... pollution issue de l'agriculture et des rejets d'effluents domestiques/</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (seuils, impacts sur la continuité écologique)</li> <li>• Etiages et augmentation de la demande en période estivale (au-delà des ressources disponibles) en lien avec les prélèvements agricoles pour l'irrigation.</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter les intrants agricoles et les rejets domestiques</li> <li>✓ Améliorer la gestion de l'eau, maintenir ou améliorer le rendement du réseau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) en lien avec les programmes déjà existants (SAGE)</li> <li>✓ Changement des pratiques agricoles pour limiter les consommations et la dépendance à l'eau</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des émissions de certains polluants mais insuffisante pour certains et augmentation du NH<sub>3</sub>.</li> <li>• Des émissions polluantes en provenance du transport routier (NOx), du secteur résidentiel (COVNM, PM10 et 2.5, SO<sub>2</sub>, en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel (SO<sub>2</sub>) et de l'agriculture (NH<sub>3</sub>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des modes de transport doux notamment en période estivale – réduction de la dépendance à la voiture</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel) et au bois</li> <li>✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture (couverture de fosse, changement des pratiques d'épandage ...)</li> </ul>
 <p><b>Climat et émissions de GES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, du transport routier et du résidentiel.</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les boisements, haies, zones humides, prairies du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions et rénovations</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des modes de transport doux notamment en période estivale</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel) et bois</li> <li>✓ Réduction des émissions de GES de l'élevage</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides, des haies et des prairies dans la séquestration carbone</li> </ul>
 <p><b>Milieux naturels et biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.</li> <li>• Plusieurs zones protégées : Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, PNR Loire-Anjou-Touraine.</li> <li>• Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, suppression des haies et déboisement, pesticides,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace</li> <li>✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les engrais et produits phytosanitaires et maintenir/implanter des haies</li> <li>✓ Maintenir les travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes</li> </ul>

	activités humaines (extraction de minéraux, infrastructures de transports, loisirs)...	
 <b>Continuités écologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue dense avec de nombreux cours d'eau, menacés par des obstacles à l'écoulement (seuils et ponts) et les asssecs, susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques</li> <li>• Une trame verte dense constituée de boisements et d'un réseau bocager. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).</li> <li>• TVB développée au sein du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou (2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides comme tampon pour réguler les débits des cours d'eau</li> <li>✓ Améliorer la gestion forestière et des haies pour favoriser le développement de la biodiversité conjointement avec les besoins en bois d'oeuvre et en bois énergie</li> <li>✓ Préserver les haies et boisements importants via les documents d'urbanisme</li> </ul>
 <b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part importante de jeunes dans la population (près de la moitié a moins de 40 ans).</li> <li>• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Extérieur : produits phytosanitaires</li> <li>○ Intérieur : pollution en lien avec certains modes de chauffage et produits ménagers</li> </ul> </li> <li>• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes âgées, jeunes enfants particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les EnR et la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).</li> <li>✓ Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie et extérieur (combustion de bois, pollen)</li> </ul>
 <b>Activités humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive mais ralentie depuis 2010 (baisse du solde migratoire).</li> <li>• Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, agriculture). Présence de grands employeurs. Filière du végétal développée et source d'attractivité.</li> <li>• Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...</li> <li>• Energies renouvelables limitées au photovoltaïque sur toitures et 1 unité de valorisation énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux</li> <li>✓ Maintenir la valorisation des espaces naturels du territoire.</li> <li>✓ Favoriser le changement de pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux</li> <li>✓ Développer les énergies renouvelables, territoire dispose de potentiel</li> </ul>

 <p><b>Aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur le foncier : artificialisation (+8.8% de zones artificialisées en 12 ans).</li> <li>• Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance important</li> <li>• 50% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace en particulier en lien avec l'influence d'Angers</li> <li>✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique)</li> <li>✓ Encourager et accompagner la rénovation pour réduire la précarité énergétique</li> <li>✓ Accompagner l'aménagement du territoire pour limiter les déplacements</li> </ul>
 <p><b>Assainissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des STEP conformes mais s'assurer que leur capacité maximale n'est pas (ou ne sera pas rapidement) atteinte pour éviter une altération de la qualité des eaux traitées et rejetées</li> <li>• Attention à porter à l'ANC (contrôles etc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des sols</li> <li>✓ Mettre en place des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées (si non existants)</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides dans l'absorption des phénomènes pluvieux extrêmes</li> </ul>
 <p><b>Déplacement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail.</li> <li>• Le réseau de transports en commun est peu développé. Plusieurs communes sans desserte. Une ligne TER passant par la gare de La Ménitrie (unique gare du territoire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux</li> <li>✓ Sécurisation des liaisons cyclables</li> <li>✓ Assurer des interconnexions entre les différents modes de transport</li> </ul>
 <p><b>Risques naturels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs communes sont concernées par le risque d'inondation et/ou le risque feu de forêt</li> <li>• Le risque radon est faible dans toutes les communes</li> <li>• Le risque mouvements de terrain et le risque retrait-gonflement des argiles concernent l'ensemble des communes du territoire</li> <li>• Certains risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation) vont s'accroître avec les changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
 <p><b>Paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un paysage diversifié sur le territoire marqué par les plateaux agricoles du Baugeois et le val d'Anjou.</li> <li>• Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation)...</li> <li>• Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage (éolien, photovoltaïque)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Maintenir les activités agricoles de petites tailles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (pesticides, nitrates, bocage, ...)</li> <li>✓ Créer un/des périmètre(s) de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour limiter les menaces</li> </ul>

## 6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

### 6.1 Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

**Tableau 27 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET**

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
14/06/18 COFIL de lancement	Réunion de Cadrage de la démarche de PCAET	Présentation de la démarche globale de l'EES
14/10/18 Séminaire de Lancement	Séminaire permettant d'identifier les futurs souhaitables pour le territoire	Principaux éléments sur l'eau et la biodiversité. Pas de partage des enjeux globaux pour ne pas influencer la scénarisation lors du séminaire
11/09/18 Atelier thématique	<i>Mieux se loger et mieux se déplacer : quelles pratiques d'urbanisme prometteuses sur le Baugeois Vallée ?</i>	Aucune intervention en lien avec l'EES (partage du diagnostic et sollicitation des acteurs sur les enjeux et attentes)
23/10/18 Atelier thématique	<i>Énergies renouvelables : des richesses économiques et environnementales pour Baugeois-Vallée ?</i>	Intégration des éléments en lien avec le chauffage au bois et la dégradation de la qualité de l'air
30/10/18 Atelier thématique	<i>Se nourrir, s'hydrater, préserver les ressources naturelles : quelles initiatives sur Baugeois-Vallée ?</i>	Intégration des éléments en lien avec la ressource en eau et les ressources naturelles
12/11/18 Atelier thématique	<i>Se divertir, se soigner, se former : quelles évolutions des services (publics) sur le territoire de Baugeois-Vallée ?</i>	Aucune intervention en lien avec l'EES (atelier principalement destiné au Projet de Territoire)
06/12/18 COFIL n°2	S'approprier les résultats du diagnostic, l'enrichir et le valider Affiner et approuver la démarche de concertation	Aucune intervention en lien avec l'EES (partage du diagnostic et sollicitation des acteurs sur les enjeux et attentes)
07/03/19 Forum stratégique	Forum permettant de définir les objectifs stratégiques	Validation et complétion des supports de travail permettant de formuler les axes stratégiques
18/03/19 Atelier thématique	<i>Quelle stratégie pour la sobriété ?</i>	Rappel de la démarche d'EES et de la séquence ERC Mention de points de vigilance et pistes de réflexion à considérer avant le travail en atelier (cf. ci-dessous)
19/03/19 Atelier thématique	<i>Quelle stratégie de résilience climatique et atmosphérique ?</i>	Rappel de la démarche d'EES et de la séquence ERC
20/03/19 Atelier thématique	<i>Quelle stratégie de développement des énergies renouvelables ?</i>	Rappel de la démarche d'EES et de la séquence ERC Mention de points de vigilance et pistes de réflexion à considérer avant le travail en atelier (cf. ci-dessous)
21/03/19 Atelier thématique	<i>Quelle stratégie pour un territoire attractif et solidaire ?</i>	Aucune intervention en lien avec l'EES

04/04/19 COFIL n°3	Validation de la stratégie	Rappel de la démarche d'EES et de la séquence ERC Mention de points de vigilance et pistes de réflexion à considérer pour chaque axe (cf. ci-dessous)
27/04/19 Forum Actions	Déclinaison des stratégies en actions opérationnelles	Mise en évidence de points de vigilance par objectif stratégique
Mai et Juin 2019	Echanges avec la CCBV et les bureaux d'études	Evolution des actions en fonction des commentaires formulés par l'EES
28/05/19 COTECH	COTECH de validation du programme d'actions	Regroupement et écartement de certaines actions (cf tableaux ci-dessous)
20/06/19 COFIL	Validation du programme d'action	Présentation des points de vigilance résiduels sur les actions

## 6.2 Points de vigilance identifiés en phase stratégique

Lors de la phase stratégie, les éléments suivants ont été communiqués lors des ateliers et séminaires. Ces éléments, formulés sous la forme de « points de vigilance », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie et en particulier pour le choix du mix énergétique choisi. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des stratégies.

**Tableau 28 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction de la stratégie**

<b>18/03/19 – Atelier sobriété</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler en priorité les secteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transport routier</li> <li>○ Résidentiel</li> <li>○ Et ensuite : tertiaire, industrie et agriculture</li> </ul> </li> <li>• Résidentiel: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cibler en priorité les logements existants (population +0,4%)</li> <li>○ Cibler les logements vacants et les populations les plus vulnérables à la précarité énergétique</li> <li>○ Favoriser les matériaux biosourcés et locaux</li> <li>○ Considérer l'augmentation de chaleur en été</li> </ul> </li> <li>• Mobilité: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ S'appuyer sur le lien avec Angers</li> <li>○ Favoriser la multimodalité avec le lien avec les gares localement</li> <li>○ Un emploi local permet d'éviter un déplacement (le télétravail et la proximité des services / commerces aussi)</li> <li>○ Cibler les VL individuels mais également les poids lourds</li> <li>○ Faire preuve d'ambition sur le changement de modes de transport : ne pas se limiter au covoiturage</li> <li>○ Le développement de la mobilité douce nécessite des infrastructures adaptées et sécurisées</li> </ul> </li> </ul>

- Agriculture:
  - Cibler les changements de pratiques fondamentales plutôt que des mesures plus marginales comme l'échange parcellaire ou la maintenance des tracteurs ...

### **18/03/19 – Atelier sur les Energies Renouvelables**

- Cohérence des EnR avec les enjeux environnementaux = un mix à privilégier et à adapter en fonction des caractéristiques et des contraintes suivantes:
- Bois – Energie:
  - Dégradation de la qualité de l'air (COVNM, PM10, PM2,5 et autres...)
  - Limiter le développement le plus possible → alternativement privilégier le remplacement par des foyers fermés et performants dans certaines situations (habitat isolé, remplacement du fioul...)
  - Privilégier les réseaux de chaleur aux installations individuelles (quand c'est possible)
  - Ressources à considérer ?
    - *Haies → sont difficiles à exploiter / assurer une qualité pour les chaufferies (Rex piscine Pharéo)*
    - *Plantations → déstabilise la filière bois d'œuvre qui est plus intéressante d'un point de vue socio-économique*
- Eolien: TVB, paysage, proximité du PNR, → pas impossible mais zonage incertain à ce stade
- Méthanisation:
  - Ressource en baisse sur le territoire avec la baisse du cheptel à anticiper dans les potentiels
  - Utilisation des déchets uniquement → Pas de CIVE sur le territoire
  - Nuisances olfactives et impact sur l'eau des boues à gérer
- Solaire PV:
  - Privilégier les toitures et les surface déjà imperméabilisées, les sols pollués, les parkings, ...
  - Vigilance avec les ABF (de plus en plus flexibles)
- Géothermie :
  - A développer autant que possible (aérothermie inclus car pas de Radon)
  - Bon potentiel pour le refroidissement en été (augmentation des températures et CC)
- Transverse:
  - Cibler le remplacement des chaufferies fuel des résidences et des bâtiments tertiaires (part importante et source de pollution atmosphérique significative)

A l'issue de ces ateliers, 6 axes stratégiques regroupant les orientations et objectifs stratégiques ayant émergé lors des ateliers ont été élaborés. Ces axes ont été présentés lors du COPIL 3 accompagnés des points de vigilance suivants, visant à ajuster les orientations retenues.

**Tableau 29 : Points de vigilance mentionnés lors du COPIL 3**

<p><b>Axe 1 : Des productions et des consommations (en alimentation, en production d'énergie) relocalisées</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Circuits courts</b> : compléter avec l'importance de favoriser une agriculture également plus vertueuse pour l'environnement (moins de GES, pesticides, NH3...)</li> <li>• <b>EnR</b> : vigilance avec la cohérence entre l'objectif de développement et la gestion de la ressource, en particulier pour la méthanisation et le bois-énergie :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Bois-énergie</b> :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dégradation de la qualité de l'air // cohérence avec objectifs de réduction PREPA ?</i></li> <li>▪ <i>Déstabilisation de la filière bois d'œuvre (plus intéressante économiquement)</i></li> <li>▪ <i>Potentiels impacts sur la biodiversité et la TVB (continuités écologiques) en lien avec les haies</i></li> </ul> </li> <li>○ <b>Méthanisation</b> :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Déchets : maintenir les politiques de prévention et réduction des déchets, cohérence avec les objectifs de changement de pratiques agricoles ?</i></li> <li>▪ <i>CIVE : concurrence avec l'alimentation et l'agriculture en général</i></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <b>Développer l'autonomie énergétique des maisons individuelles</b> : intégrer également les enjeux en lien avec :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les besoins en climatisation en été (hausse des températures)</li> <li>○ L'importance du parc immobilier existant sur le territoire et les besoins de rénovation plutôt que de construction du neuf (artificialisation des sols, consommation d'espace...)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Axe 2 : Un territoire dynamisé par la transition socio-écologique</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »</b> : intégrer également les démarches à destination des entreprises et des autres acteurs (démarche d'écologie industrielle territoriale, se baser sur les opérations financées par l'ADEME comme TPE PME « Gagnants à tous les coûts »...)</li> <li>• <b>Créer une filière bois locale</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Privilégier le développement d'une filière bois d'œuvre sur le territoire (dont les résidus peuvent alimenter le bois énergie). Ceci permet une valorisation économique plus importante, est créateur d'emploi et permet d'atteindre également des objectifs transversaux comme la séquestration carbone ou l'utilisation de matériaux biosourcés.</li> <li>○ Vigilance avec l'exploitation des haies : ressource difficile à mobiliser et exploiter en bois-plaquette ; impact sur la biodiversité si gestion incohérente ou non prise en compte de la TVB.</li> </ul> </li> <li>• <b>Former les artisans pour la mise en place de rénovation énergétique efficace</b> : intégrer le volet « ventilation » lors de la formation afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur lors de la rénovation. Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux le plus possible</li> </ul>
<p><b>Axe 3 : Un urbanisme performant et de proximité</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densifier l'habitat des centres-bourgs et les maintenir dynamiques et attractifs : cohérence avec le développement des Zones d'Activités Commerciales en périphérie ?</li> <li>• Intégrer les enjeux d'îlot de fraîcheur, de nature en ville...</li> <li>• Faire le lien avec les documents d'urbanisme (PLU)</li> </ul>

- Limiter les déplacements domicile-travail : développer les emplois locaux sur le territoire, limiter l'urbanisation dans certaines zones qui nécessitent des transports vers des zones extérieures du territoire

#### **Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face au changement climatique**

- Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité : développement et protection des zones humides (lien avec documents d'urbanisme), vigilance sur le développement de « bassines », sur l'aspect qualité, ne pas attendre les analyses pour prendre des actions en lien avec la réduction de certains produits (pesticides, métaux, médicaments...)
- Accompagner l'adaptation du secteur agricole afin de le maintenir comme une activité centrale du territoire : favoriser les MAEC, axe spécifique en lien avec les réductions de NH3 pour l'agriculture ?
- Vigilance sur le développement d'EnR pour les agriculteurs :
  - Méthanisation : efforts de limitation des déchets, pas de CIVE, gestion des boues...
  - Solaire : pas de consommation d'espace pour PV sur hangar, qui doit correspondre à un réel besoin (impact paysage et artificialisation des sols)
- Élevage : vigilance avec stress thermique en été avec CC → besoin en climatisation des bâtiments ou changement de pratiques vers plus de prairies...
- Améliorer le confort d'été des espaces : vigilance pour le choix des espèces (pollen et consommation d'eau), favoriser l'isolation avec matériaux biosourcés et locaux.
- Préserver la biodiversité : Trame Verte et Bleue à développer à l'échelle du territoire, lien avec les documents d'urbanisme.
- Manque stratégie autour de la séquestration carbone

#### **Axe 5 : Un territoire solidaire**

- Remarque globale : cet axe semble transverse dans l'ensemble de ces objectifs stratégiques, qui concernent aussi bien la mobilité que la rénovation énergétique. Il pourrait être plus approprié d'intégrer cette volonté forte de solidarité dans l'ensemble des axes ? Exemple : condition d'attribution d'aide sur la rénovation énergétique en fonction des salaires ou du quotient familial, location de vélo gratuite pour certaines personnes...
- Anticiper un partage équitable des conséquences des changements climatiques sur le territoire → à clarifier / préciser sur la notion d'équitable...

#### **Axe 6 : Des citoyens impliqués et accompagnés dans la transition écologique et climatique**

- Sensibiliser et responsabiliser les citoyens : ajouter également :
  - Qualité de l'air intérieur, l'utilisation de produits sans solvants, la gestion de l'eau...
  - Gérer ses déchets → compostage individuel ? Aller au-delà de la sensibilisation ?
  - Mobilité ? (impact et bénéfices des mobilités douces ?)
- Ajouter la sensibilisation au Changement Climatique (T°C et risques naturels ?)

A l'issue de ce COPIL, l'axe 6 « Vers un territoire Solidaire » a été supprimé et les objectifs stratégiques en lien avec cet axe ont été intégrés dans les autres axes et en particulier sur la construction durable, la rénovation énergétique et sur le développement des modes de transport. Ainsi **la notion de solidarité est maintenue mais de façon transverse dans les axes du PCAET**. Un axe « gouvernance » a également émergé afin d'assurer une participation large et une bonne mise en œuvre des actions du PCAET.

L'objectif « Améliorer le confort d'été des espaces publics et des bâtiments » a quant à lui été intégré dans l'adaptation aux risques naturels et changements climatiques

### 6.3 Evolution du programme d'actions

Le programme d'action a été co-construit notamment au travers d'un forum et de groupes de travail dans lesquels les partenaires ont pu contribuer aux actions. Dans le cadre du forum, ATMOTERRA a fait suivre les messages et points de vigilance suivants qui ont été relayés par les animateurs.

**Tableau 30 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction du programme d'actions**

25/04/2019 - Forum Action
<ul style="list-style-type: none"><li>• Alimentation<ul style="list-style-type: none"><li>○ Circuits courts : favoriser les produits issus d'exploitations bio ou raisonnées</li></ul></li><li>• Développement d'un mix d'énergies renouvelables<ul style="list-style-type: none"><li>○ Préférer le solaire photovoltaïque, le solaire thermique plutôt que le bois énergie (dégradation de la qualité de l'air, concurrence bois d'œuvre, adéquation avec la ressource locale en bois)</li><li>○ Cibler les remplacements des chaufferies fioul et foyers bois ouverts</li><li>○ Vigilances avec la méthanisation (quantité de déchets, origine, impact eau et sols, cultures CIVE) et l'éolien (continuités, paysage, Natura 2000)</li></ul></li><li>• Maitrise de l'énergie/rénovations<ul style="list-style-type: none"><li>○ Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux (bois)</li><li>○ Consommations d'espace : favoriser la rénovation de l'existant à la construction nouvelle</li><li>○ Vigilance avec la qualité de l'air intérieur (ventilation)</li><li>○ Développer l'autonomie énergétique des maisons</li></ul></li><li>• Economie dynamisée<ul style="list-style-type: none"><li>○ Filière bois : Favoriser le bois d'œuvre (valorisation énergétique, création d'emplois, matériaux biosourcés) &amp; Vigilance avec l'exploitation des haies (gestion cohérente avec la préservation de la biodiversité)</li><li>○ Tourisme éco-responsable : développer les transports en communs et modes déplacements doux, intermodalité &amp; sécurisation des voies cyclistes et piétonnes</li></ul></li><li>• Urbanisme et mobilité<ul style="list-style-type: none"><li>○ Revitaliser les centres-bourgs : densification de l'habitat</li><li>○ Développement des commerces et services de proximité pour limiter les déplacements en lien avec la limitation des zones d'activités périphériques et les documents d'urbanisme</li><li>○ Favoriser la multimodalité des transports et impliquer les entreprises (PDE)</li></ul></li><li>• Adaptation au changement climatique et gestion de l'eau/biodiversité<ul style="list-style-type: none"><li>○ Protection des zones humides et espaces naturels (lien avec documents d'urbanisme)</li><li>○ Favoriser l'infiltration de l'eau et limiter l'imperméabilisation des sols</li><li>○ Réduire les consommations des différents secteurs et anticiper les conflits d'usage</li></ul></li></ul>

- Vigilance sur le développement de « bassines »
- Agriculture
  - Changement de pratiques agricoles (Eau, CO<sub>2</sub>, bocage, Ammoniac, pesticides, zones humides et préservation de la biodiversité, limiter le labour et le brûlage des déchets verts ...)
  - Vigilance sur le développement des EnR (méthanisation, photovoltaïque sur hangar)
- Sensibilisation et implication des citoyens
  - Sensibiliser également sur la qualité de l'air intérieur, la gestion de l'eau, la réduction des déchets (compostage individuel?), les bénéfices des mobilités douces, le changement climatique

Le 15 mai une première proposition de plan d'actions a été élaborée sur la base des contributions des différents ateliers thématiques. Les points de vigilance spécifiques sur les axes stratégiques sont mentionnés dans le Tableau 31. Les éléments transversaux suivants ont été mentionnés comme manquant dans la déclinaison :

- Remplacement des chaudières fioul et bois énergie des particuliers et du tertiaire vers d'autres sources d'EnR sans combustion.
- Action ciblant le NH<sub>3</sub> en lien avec les efforts faits par l'agriculture pour préserver l'eau
- Action sur le brûlage des déchets verts
- Absence d'action sur la géothermie ou l'éolien

Ces éléments n'ont pas été intégrés ou déclinés en fiches actions dans le PCAET. En effet, ces éléments n'ont pas émergé lors des concertations préalables et **la CCBV n'a pas souhaité s'engager dans ces actions sans connaissance, portage ou partenariat local.**

Lors du COTECH du 18 mai 2019, plusieurs éléments ont été discutés afin de reformuler les actions ou d'en adapter certaines et en particulier :

- Action 1.2.1 – Le COTECH n'a pas souhaité retenir la proposition d'un partenaire « *d'ajouter la collecte et le tri des déchets alimentaires de toute forme de restauration collective pour les orienter vers la méthanisation locale (Baugé, Noyant) afin d'augmenter le recyclage énergétique en boucle courte* ». En effet, **l'aspect prévention et lutte contre le gaspillage alimentaire avec valorisation sur place a été retenu.**

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration :

1. Des mesures visant en priorité à **éviter les incidences négatives identifiées.**
2. Des **mesures de réduction** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfices ou les co-bénéfices** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).

Dans le cadre de ce PCAET, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures de compensation même si la compensation pourrait être requise dans certains projets au stade de développement ou

lors de l'étude détaillée des impacts des projets (i.e. Etude d'Impact pour les projets photovoltaïques par exemple).

Plusieurs échanges et itérations ont été réalisées avec la CCBV ou les bureaux d'études entre avril et juin pour élaborer le programme d'actions.

Le Tableau 31 présente une synthèse de l'évolution du plan d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le plan d'action final. Cette synthèse n'inclut pas l'ensemble des commentaires qui ont été réalisés et discutés avec la CCBV concernant l'ajout dans les fiches d'actions de co-bénéfices, de nouveaux objectifs ou encore de précisions dans le contexte.

Ce tableau ne récapitule pas les éléments écartés en phase amont de la stratégie et qui n'apparaissent plus dans le plan d'action

A l'issue de la démarche de co-construction de la stratégie et du plan d'action, la CCBV a fait le choix **d'intégrer l'ensemble des points de vigilance formulés dans le cadre de l'EES sous la forme d' « Eléments à prendre en compte dans la mise en œuvre »** dans les fiches actions. Ce choix met en évidence une volonté forte de la CCBV d'intégrer l'ensembles des enjeux du territoire pour adapter les actions pendant leur mise en œuvre.

Ceci illustre néanmoins la difficulté d'arbitrage de certaines actions au sein de la CCBV et en particulier sur les actions en lien avec la **méthanisation**, les **cultures énergétiques** et **l'irrigation des cultures**.

L'intégration de ces éléments devrait donc permettre de mettre en œuvre des actions en intégrant les enjeux environnementaux afin de minimiser les impacts sur les enjeux environnementaux du territoire.

**Tableau 31 : Evolution du programme d'actions**

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
<b>AXE 0: Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens</b>			
0.0.1 Suivre, animer et évaluer le PCAET		Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	
0.1.1 Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires		Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	
0.1.2 Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération		Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	
0.2.1 Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure également la qualité de l'air</li> </ul>	 (cf. nom de l'action)
0.2.2 Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure également la qualité de l'air</li> </ul>	 (cf. nom de l'action)
0.2.3 Informer et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure également la qualité de l'air</li> </ul>	 (cf. nom de l'action)

0.2.4 Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition

Pas de remarque particulière en lien avec l'EES

**AXE 1 : Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées**

Favoriser les circuits courts alimentaires de proximité	27/04/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser produits issus d'exploitations bio ou raisonnées</li> <li>Encourager la vente directe</li> <li>Succession et pérennité des exploitations</li> </ul>	Déclinaison en actions 1.2.1, 1.2.2
Développer un mix d'énergies renouvelables	27/04/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attention bois-énergie (qualité de l'air, adéquation avec la ressource ?), éolien (continuités), méthanisation (origine des déchets, quantité =&gt; maintenir une politique de réduction des déchets, impacts, concurrence CIVE alimentaire/agriculture)</li> <li>Préférer le solaire photovoltaïque, solaire thermique (PV sur bâti, vigilance artificialisation), la géothermie. =&gt; Vigilance avec les ABF</li> </ul>	Déclinaison en actions 1.3.2, 1.3.3, 1.3.6, 1.3.9 <b>Géothermie non retenue</b>
Construire durablement et massifier la rénovation énergétique du bâti	27/04/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Densification et éviter étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions</li> <li>Favoriser les matériaux biosourcés et locaux</li> <li>Vigilance avec la qualité de l'air intérieur (ventilation)</li> </ul>	Déclinaison en actions 1.4 et 2.3.1 (bois), 0.1.2, 0.2.3 (air)
1.1.1 Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics			Pas de remarque particulière en lien avec l'EES
1.1.2 Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer qu'il faut favoriser les sources d'énergies plus « propres » (Encourager le changement d'installations anciennes, consommatrices ou utilisant des ressources non renouvelables)</li> </ul>	 (« modernisation des appareils »)
1.1.3 Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	01/07/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un pilotage par la CCBV afin d'assurer une pérennité dans la démarche sur le long terme et de pouvoir coordonner les entreprises dans une démarche d'EIT</li> </ul>	Décliné en action 2.4.3
1.2.1 Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les produits issus d'exploitations bio et locales, encourager la vente directe</li> </ul>	

1.2.2 Construire un projet alimentaire territorial	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser l'utilisation de produits locaux, biologiques et de saison et la sensibilisation à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire.</li> </ul>	👍
1.3.1 Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	15/07/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Artificialisation des sols en cas de construction de serre chauffées</li> <li>Maintenir une agriculture locale et de saison</li> </ul>	👍
1.3.2 Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	28/05/2019 (COTECH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets à la ferme, éviter les structures « industrielles »</li> <li>Ne pas installer trop de projets pour risquer d'être, à terme, à court de déchets et devoir en importer des territoires extérieurs : augmentation du trafic, des émissions de GES...</li> </ul>	<p>👍</p> <p><i>Mentionné comme point de vigilance dans la fiche action (2 projets d'unités sont en cours sur le territoire)</i></p>
1.3.3 Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte en amont les risques et nuisances</li> <li>Justifier le choix des gisements considérés : rester cohérent avec les objectifs de réduction des déchets, vigilance sur les CIVE et une potentielle concurrence alimentaire/agriculture (cultures pour valorisation énergétique)</li> <li>Points de vigilance sur l'impact des boues sur les eaux</li> </ul>	👍
1.3.4 Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux</li> <li>Préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges, ...) inutilisable par l'agriculture</li> <li>Préciser que le développement du PV se fera sur les bâtiments existants en priorité pour limiter l'artificialisation.</li> <li>Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux))</li> </ul>	👍
	01/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte la géothermie dans les études de faisabilité</li> </ul>	👍

Toutes les EnR sont  
incluses dans l'action,  
géothermie précisée  
dans le détail de mise  
en œuvre de l'action

1.3.5 Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux</li> <li>• Préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges, ...) inutilisable par l'agriculture</li> <li>• Préciser que le développement du PV se fera sur les bâtiments existants en priorité pour limiter l'artificialisation.</li> <li>• Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux))</li> </ul>	
1.3.6 Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux</li> <li>• Préciser que les installations se feront en priorité sur du foncier dégradé (sols pollués, décharges, ...) ou déjà artificialisés inutilisable par l'agriculture</li> <li>• Préciser que le développement du PV se fera sur les bâtiments existants en priorité pour limiter la construction de bâtiments agricoles pour le PV. S'assurer que les usages agricoles sont nécessaires si création de bâtiments.</li> <li>• Préciser le devenir des panneaux solaires en tant que déchets (recyclage, collecte avant renvoi aux producteurs (obligation de recyclage pour eux))</li> </ul>	
1.3.7 Créer des stations pour les véhicules bioGNV	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point de vigilance sur l'enjeu transport : éviter de drainer des camions vers des zones rurales.</li> <li>• Anticiper le risque technologique en lien avec les stations de GNV.</li> </ul>	
	01/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la cohérence de l'implantation des stations avec la circulation pour éviter les détours ou les camions en zone résidentielle</li> </ul>	Conversion en priorité des BOM
1.3.8 Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte continuités écologiques et porter une attention à ne pas fragmenter les cours d'eau</li> <li>• Indiquer l'étude de la localisation des réhabilitations d'ouvrages envisagées (car certains cours d'eau sont fragilisés, étiage, morphologie...)</li> <li>• Indiquer l'installation des systèmes de restauration des continuités pour la faune aquatique (compensation)</li> </ul>	Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET, éventuellement en fin de l'actuel
1.4.1 Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois))</li> </ul>	

<i>organisant des évènements éco-construction et éco-rénovation</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser qu'il faut préférer les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU.</li> <li>• Prendre en compte le patrimoine historique et rénover en cohérence avec cet enjeu pour les chantiers ayant des effets sur l'aspect extérieur des bâtiments</li> <li>• Prendre en compte la densification et l'étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions</li> </ul>	
<i>1.4.2 Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois))</li> <li>• Préciser qu'il faut préférer les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU.</li> <li>• Prendre en compte le patrimoine historique et rénover en cohérence avec cet enjeu pour les chantiers ayant des effets sur l'aspect extérieur des bâtiments</li> <li>• Prendre en compte la densification et l'étalement urbain : préférer la rénovation du bâti existant aux nouvelles constructions</li> </ul>	
<i>1.4.3 Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs</i>		<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>	
<b>AXE 2 : Une économie dynamisée par la transition écologique</b>			
<i>Gérer durablement la ressource en bois et valoriser les forêts sur le plan touristique</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter la concurrence bois-énergie / bois d'œuvre</li> <li>• Favoriser le bois d'œuvre (valorisation économique plus importante, création d'emplois, matériaux biosourcés et séquestration carbone), les déchets pouvant être évacués en bois énergie</li> <li>• Vigilance avec l'exploitation des haies (gestion cohérente avec la préservation de la biodiversité)</li> </ul>	<i>Déclinaison en actions 2.1.1 et 2.3.1 (bois œuvre) et 4.3.1 (haies)</i>
<i>Encourager l'économie circulaire et le « zéro déchet »</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les particuliers et les entreprises et autres acteurs (démarche d'écologie industrielle...etc). Intégrer les opérations existantes (ADEME TPE PME Gagnants sur tous les couts)</li> </ul>	<i>Déclinaison en actions 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.3</i>

<p>Développer un tourisme éco-responsable, de qualité et adapté aux nouvelles attentes</p>	<p><b>27/04/19</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les transports en commun et encourager les modes de déplacement doux</li> <li>• Favoriser la multimodalité des transports</li> <li>• Développer et sécuriser les pistes cyclables, sentiers, voies piétonnes...</li> <li>• Lien avec la métropole d'Angers</li> </ul>	<p><i>Déclinaison en actions 2.2.1 et 2.3.1 et 3.1.1 et 3.1.2</i></p>
<p>2.1.1 Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)</p>	<p><b>23/05/2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eco-matériaux : ajouter l'utilisation en priorité d'espèces faiblement consommatrices d'eau et sans intrants.</li> </ul>	
<p>2.1.2 Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)</p>		<p><i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES à ce stade de l'action</i></p>	<p><i>Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET, éventuellement en fin de l'actuel</i></p>
<p>2.2.1 Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires</p>	<p><b>23/05/2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le transport dans la démarche d'éco-responsabilité par le développement des transports en commun, de la multimodalité et l'encouragement du recours aux modes de déplacement doux</li> </ul>	
<p>2.3.1 Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique</p>	<p><b>23/05/2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser qu'il faut éviter la concurrence bois-énergie / bois d'oeuvre</li> <li>• Préciser qu'il faut favoriser le bois d'oeuvre (valorisation économique plus importante, création d'emplois, matériaux biosourcés et séquestration carbone)</li> <li>• Point de vigilance si exploitation des haies (enjeu biodiversité et période/fréquence de coupe et taille)</li> </ul>	
<p>2.4.1 Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)</p>	<p><b>23/05/2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point de vigilance sur la traçabilité des déchets, matériaux souillés et déchets dangereux (i.e. Amiante, ...)</li> </ul>	
<p>2.4.2 Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs</p>	<p><b>23/05/2019</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter un message sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets à la source.</li> </ul>	

<i>partagés, notamment dans les cantines municipales</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Vigilance sur la destination de ces biodéchets pour ne pas augmenter le transport (i.e. préférer le compostage localement)</li> </ul>	
<i>2.4.3 Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale</i>		<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>	
<b>AXE 3 : Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité</b>			
<i>Développer les liaisons douces pour faciliter les déplacements actifs (marche, vélo) et l'intermodalité</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation des voies de déplacements doux</li> </ul>	<i>Déclinaison en actions 3.1.1 et 3.1.2</i>
<i>Revitaliser les centres-bourgs</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Densification de l'habitat associée à un développement des services (limiter développement de ZAC en périphérie, lien avec documents d'urbanisme)</li> <li>Commerces de proximité pour limiter les déplacements</li> <li>Enjeux de nature en ville</li> </ul>	<i>Déclinaison en actions 3.5.1 et 4.3.2 (densification) et action 4.4.1 (végétalisation des espaces publics)</i>
<i>Contribuer au développement des transports en commun</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la multimodalité des transports</li> </ul>	
<i>Limiter les déplacements professionnels</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter l'urbanisation dans certaines zones qui nécessitent des transports vers des zones extérieures du territoire</li> <li>Impliquer les entreprises (PDE)</li> </ul>	<i>Déclinaison en actions 4.3.2 (densification) et 3.4.1 et 3.1.2 (PDE)</i>
<i>Développer les réseaux énergétiques dans une logique de complémentarité</i>	<b>27/04/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rupture des continuités écologiques des réseaux de transport d'énergie</li> </ul>	<b>Action spécifique non retenue</b>
<i>3.1.1 Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)</i>		<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>	
<i>3.1.2 Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes</i>		<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>	

3.1.3 Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)			Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	
3.1.4 Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter : permettre aux habitants de tester les VAE avant d'en acheter un et faciliter l'accès au vélo</li> </ul>		
3.1.5 Développer la pratique du vélo auprès des enfants : vélo-école, bus-bicyclette, vélobus (et pédibus)			Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET, éventuellement en fin de l'actuel
3.2.1 Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter l'enjeu de limitation du développement de ZAC en périphérie et de limitation des déplacements</li> </ul>		
3.2.2 Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique			Pas de remarque particulière en lien avec l'EES	
3.3.1 Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter le développement de la multimodalité</li> </ul>		
3.3.2 Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser l'utilisation de foncier déjà artificialisé pour les aires de covoiturage</li> </ul>		
3.3.3 Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Ménitry (gare)	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indiquer une préférence pour la mise en place d'une navette électrique (limiter les émissions de GES et polluants atmosphériques)</li> </ul>		
3.4.1 Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le lien avec les entreprises soumises au PDE réglementaires et celles n'y étant pas soumises (effectif)</li> </ul>		
3.4.2 Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser que les lieux seront créés dans du bâti existant, limitant la consommation d'espaces, l'artificialisation et favorisant la densification.</li> </ul>		

3.5.1 *Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique*

**23/05/2019**

- Indiquer la priorité à la densification de l'habitat existant pour limiter l'étalement urbain



**Axe 4 : Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques**

*Améliorer la gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité*

**27/04/19**

- Protection des zones humides et espaces naturels (lien avec documents d'urbanisme)
- Favoriser l'infiltration de l'eau et limiter l'imperméabilisation des sols Réduire les consommations des différents secteurs et anticiper les conflits d'usage
- Vigilance sur le développement de « bassines » et préférer le changement de pratiques agricoles moins consommatrices d'eau (maïs, maraichage, ...)
- Ne pas attendre les analyses / mesures pour prendre des actions en lien avec la réduction de certains produits (pesticides, métaux, médicaments...)

*Déclinaison en action  
4.1.2 (eau) et  
partiellement dans  
4.1.3*

*Accompagner l'adaptation du secteur agricole (activité centrale + séquestration carbone)*

**27/04/19**

- Changement de pratiques agricoles (CO2, bocage, Ammoniac, pesticides, zones humides et préservation de la biodiversité, limiter le labour et le brûlage des déchets verts ...)
- Vigilance sur le développement des EnR (méthanisation, photovoltaïque sur hangar)

*Déclinaison en action  
4.1.1*

*Améliorer le confort d'été des espaces publics et des bâtiments*

**27/04/19**

- MDE en utilisant des matériaux biosourcés
- Géothermie
- Nature en ville

*Déclinaison en action  
4.4.1  
(Bâtiments ne sont plus visés donc pas de mention de la MDE et de la géothermie)*

*Anticiper les risques naturels accentués par les changements climatiques*

**27/04/19**

- Limiter l'imperméabilisation des sols, risques argiles à inclure dans les nouvelles constructions

*Déclinaison en action  
4.3.1*

*Préserver la biodiversité*

**27/04/19**

- Absence de TVB au niveau du territoire Restaurer les continuités écologiques et valoriser les Zones Natura 2000, PNR Loire-Anjou-Touraine, ZNIEFF

*Déclinaison en actions dans l'axe 4.4*

4.1.1 Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer qu'il faut également sensibiliser les collectivités et particuliers sur l'usage des produits phytosanitaires et pesticides, etc et préciser les moyens de contrôle (produits phytosanitaires)</li> <li>• Filière bois : s'assurer de la disponibilité locale et de la durabilité de la ressource Prendre en compte et éviter la concurrence pour la filière bois d'œuvre et les matériaux biosourcés Intégrer l'aspect exploitation durable (TVB, biodiversité, taille en période de nidification) Point de vigilance sur la qualité de l'air/santé, privilégier les EnR ne nécessitant pas de combustion</li> </ul>	
4.1.2 Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un élément sur la collecte dans les réseaux et favoriser l'infiltration et plus les réseaux dans les nouvelles constructions</li> </ul>	
4.1.3 Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la vigilance sur le développement de « bassines » et préférer le changement de pratiques agricoles (maïs, maraîchage...) vers celles moins consommatrices d'eau</li> </ul>	<p>Action sur l'irrigation maintenue car élaborée par un partenaire (CA)</p>
4.1.4 Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>		
4.1.5 Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des populations sensibles et cibler l'action sur les gros consommateurs d'eau non alimentaire (i.e. présence de piscines...)</li> </ul>	
4.1.6 Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>		
4.1.7 Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>		
4.1.8 Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les usages</li> <li>• Ajouter l'anticipation des problématiques avec les micropolluants et polluants émergents (médicaments, microplastiques, ...)</li> </ul>	<p>Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET,</p>

			<i>éventuellement en fin de l'actuel</i>
4.2.1 <i>Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières</i>	<b>23/08/19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les actions opérationnelles en valorisant les bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou en France plutôt que de faire de multiples diagnostics sur des exploitation ou des systèmes connus et relativement transposables</li> </ul>	
4.2.2 <i>Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter des précisions sur le stockage par les haies bocagères : planter des essences - arbres et arbustes – locales et diversifiées au sein d'une même haie</li> <li>• Intégrer les MAEC</li> </ul>	<p><i>Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET, éventuellement en fin de l'actuel</i></p>
4.3.1 <i>Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer des critères dans le choix des essences (locales, peu consommatrices d'eau et pollen pas/peu allergisant)</li> </ul>	
	<b>01/07/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les cycles biologiques dans les périodes et taille d'entretien (en lien avec les menaces de la gestion forestière sur certaines zones Natura 2000)</li> </ul>	
4.3.2 <i>Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter en parallèle la limitation de l'imperméabilisation (parking perméable et végétalisé par exemple)</li> </ul>	
4.4.1 <i>Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer des critères dans le choix des essences (locales, peu consommatrices d'eau et pollen pas/peu allergisant)</li> <li>• Ajouter un engagement sur l'absence d'arrosage ou irrigation dans le cadre de l'exemplarité de la collectivité</li> </ul>	 (cf. nom de l'action)
4.4.2 <i>Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales</i>	<i>Pas de remarque particulière en lien avec l'EES</i>		
4.4.3 <i>Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité</i>	<b>23/05/2019</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser la Trame Verte et Bleue</li> <li>• Préciser qu'il faut aussi valoriser et restaurer les continuités écologiques</li> <li>• Tenir compte et s'appuyer sur la charte du PNR pour étendre certaines actions</li> </ul>	<p><i>Fiche non détaillée car non prioritaire. Mise en œuvre dans un futur PCAET, éventuellement en fin de l'actuel</i></p>

## 7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

### 7.1 Analyse du programme d'actions du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET de la CCBV sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions.**

Certaines actions évoquées précédemment dans le rapport n'ont pas été évaluées en termes d'impacts car elles ont été identifiées comme peu prioritaires, n'ont pas été déclinées en fiches action et ne sont donc pas assez détaillées pour en estimer les effets sur l'environnement. Elles ont vocation à être prises en compte dans un futur PCAET.

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatifs afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

**Tableau 32 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts**

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
i	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu ( <i>utilisé principalement pour la version de travail</i> )

### 7.1.1 Analyse des incidences de l'axe 0

Axes	0 - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens						
	0.0.1	0.1.1	0.1.2	0.2.1	0.2.2	0.2.3	0.2.4
<b>Actions</b>	Suivre, animer et évaluer le PCAET	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	+	+	+	0
Eaux superficielles	0	0	0	+	+	+	0
Qualité de l'air	+	0	0	+	+	+	0
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	0	0	+	+	+	0
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique	0	0	0	+	+	+	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	0	0	0	+	+	+	0
Continuités écologiques	0	0	0	+	+	+	0
<b>Milieu humain</b>							
Santé	0	0	0	0	+	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	+	0	+	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0	0	+
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets	0	0	0	+	+	+	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Paysages</b>							
Paysages	0	0	0	0	0	0	0

## 7.1.2 Analyse des incidences de l'axe 1

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.3.1	1.3.2	1.3.3
Actions	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	Construire un projet alimentaire territorial	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0	0	-	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0	0	-	0
Qualité de l'air	0	0	0	+	0	+	0	++
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	++	0	+	+	0	+	++	++
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique	0	++	0	0	0	-	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	0	++	0	0	0	-	-	0
Continuités écologiques	0	++	0	0	0	-	0	0
<b>Milieu humain</b>								
Santé	0	+	0	+	+	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	++	++	+	+	+	++
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	+	0	0	0	0	-	-	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets	0	0	+	0	+	0	+	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement	0	0	0	+	0	0	0	0
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	-	-	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	++	0	0	0	0	0	0
<b>Paysages</b>								
Paysages	0	0	0	0	0	0	0	0
Commentaires						Effets négatifs sur l'aménagement et milieux naturel : Construction et aménagement de serres et ZA Risques technologiques : raccordement au gaz	Effets négatifs sur l'eau et Natura 2000 liés à l'épandage des boues Aménagement/ consommation d'espace : construction des unités Risques technologiques : réseau gaz	

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.3.4	1.3.5	1.3.6	1.3.7	1.3.8	1.4.1	1.4.2	1.4.3
<b>Actions</b>	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	Créer des stations pour les véhicules bioGNV	Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	-	Non évalué	0	0	0
Eaux superficielles	0	-	0	-	Non évalué	0	0	0
Qualité de l'air	+	+	+	+	Non évalué	+	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	++	++	Non évalué	+	+	+
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	0	-	0	-	Non évalué	0	0	0
Continuités écologiques	0	-	0	0	Non évalué	0	0	0
<b>Milieu humain</b>								
Santé	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	+	++	+	Non évalué	+	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	-	Non évalué	+	++	++
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	-	0	0	Non évalué	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets	0	0	0	+	Non évalué	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	-	Non évalué	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
<b>Paysages</b>								
Paysages	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0
<i>Commentaires</i>	<p>Pas d'effets sur les continuités, le moulin sera équipé de turbines "si les continuités écologiques peuvent être assurées"</p> <p>Effets négatifs sur les habitats naturels (modifications potentielles des conditions du milieu) et sur la morphologie des cours d'eau</p> <p>Pas d'effets sur la consommation d'espaces car développement en priorité sur surfaces artificialisées, polluées ou inutilisables</p> <p>Prise en compte des enjeux patrimoniaux</p> <p>Effets négatifs sur l'eau et Natura 2000 liés à l'épandage des boues</p> <p>Aménagement/ consommation d'espace : construction des stations</p> <p>Risques technologiques : réseau gaz</p>							

### 7.1.3 Analyse des incidences de l'axe 2

Axes	2 - Une économie dynamisée par la transition écologique						
	2.1.1	2.1.2	2.2.1	2.3.1	2.4.1	2.4.2	2.4.3
<b>Actions</b>	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols	0	Non évalué	0	0	0	+	0
Ressources non renouvelables	0	Non évalué	0	0	+	0	0
Eaux souterraines	0	Non évalué	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	Non évalué	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	Non évalué	i	0	0	0	0
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	Non évalué	i	+	0	0	+
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique	0	Non évalué	0	+	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	0	Non évalué	i	+	0	0	0
Continuités écologiques	0	Non évalué	0	+	0	0	0
<b>Milieu humain</b>							
Santé	0	Non évalué	0	0	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	++	Non évalué	+	+	0	0	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	Non évalué	0	0	0	0	+
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	Non évalué	0	0	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets	0	Non évalué	0	0	++	++	+
Assainissement	0	Non évalué	0	0	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement	+	Non évalué	i	0	0	+	+
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels	0	Non évalué	0	+	0	0	0
Risques technologiques	0	Non évalué	0	0	0	0	0
Bruit	0	Non évalué	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	Non évalué	0	0	0	0	0
<b>Paysages</b>							
Paysages	0	Non évalué	0	+	0	0	0
<b>Commentaires</b>			Pas assez de détails sur le contenu de la charte pour confirmer qu'il y aura des effets positifs sur le territoire				

### 7.1.4 Analyse des incidences de l'axe 3

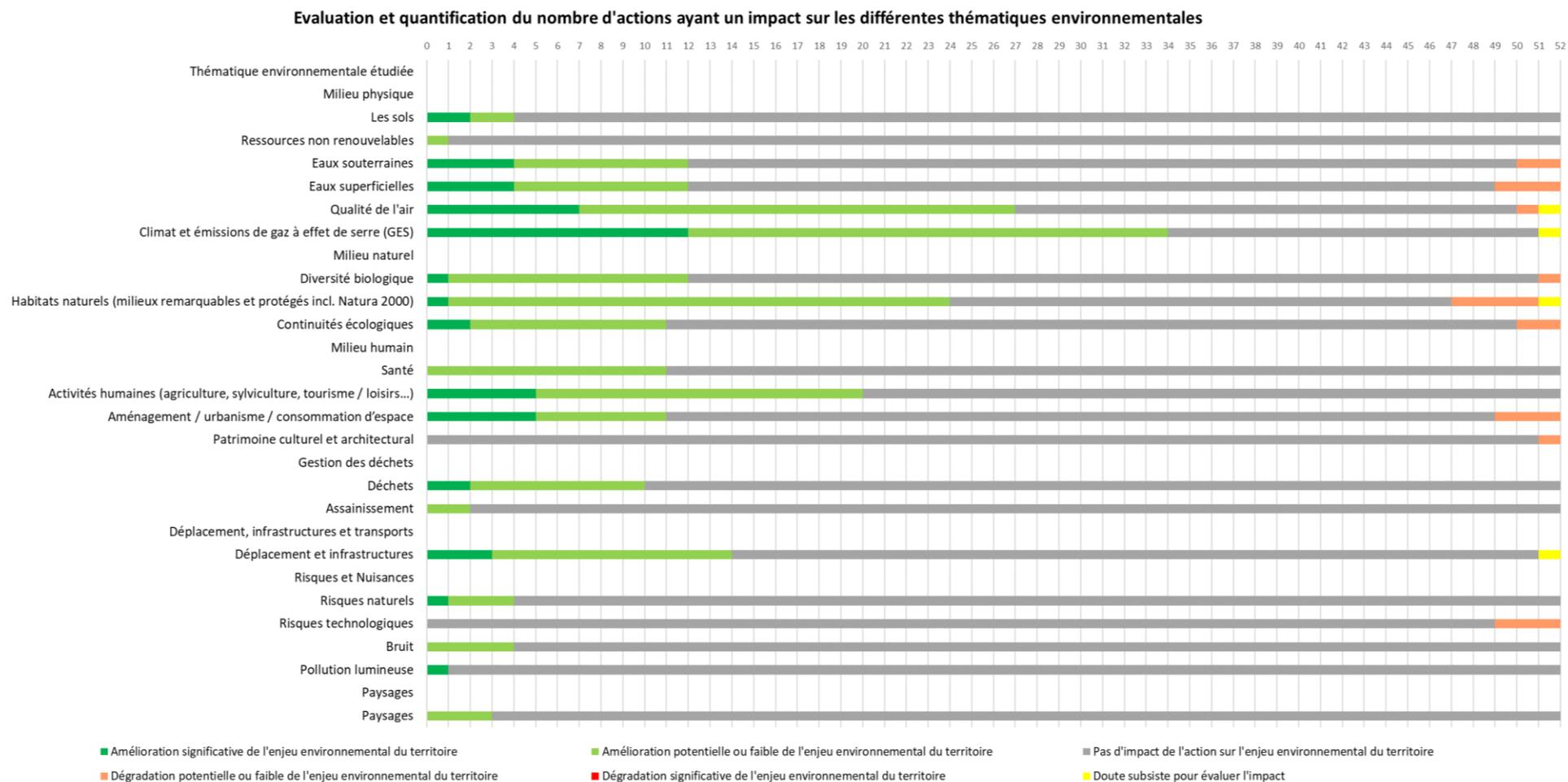
Axes	3 - Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité												
	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.5	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.5.1
Actions	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme, mobilités)	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	Développer la pratique du vélo auprès des enfants	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Ménière (gare)	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique
<b>Thématique environnementale à étudier</b>													
<b>Milieu physique</b>													
Les sols	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	++	++	++	++	Non évalué	0	0	+	+	+	+	++	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	++	++	++	++	Non évalué	0	0	+	+	+	+	++	+
<b>Milieu naturel</b>													
Diversité biologique	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	+
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	+	+	+	+	Non évalué	+	+	+	+	+	+	+	+
Continuités écologiques	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	+	+
<b>Milieu humain</b>													
Santé	+	+	+	+	Non évalué	0	0	0	0	0	+	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	+	0	Non évalué	+	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	Non évalué	+	++	0	0	0	0	0	++
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>													
Déchets	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>													
Déplacement	+	+	+	+	Non évalué	+	0	++	++	+	+	++	0
<b>Risques et nuisances</b>													
Risques naturels	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Bruit	+	+	+	+	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Paysages</b>													
Paysages	0	0	0	0	Non évalué	0	0	0	0	0	0	0	0
Commentaires										Impact maximisé sur l'air et les GES si véhicule à énergie renouvelable			

## 7.1.5 Analyse des incidences de l'axe 4

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques							
	4.1.1	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.1.5	4.1.6	4.1.7	4.1.8
<b>Actions</b>	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols	++	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Eaux souterraines	+	++	++	++	+	++	+	Non évalué
Eaux superficielles	+	++	++	++	+	++	+	Non évalué
Qualité de l'air	++	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	0	0	0	0	0	0	Non évalué
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique	+	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	+	0	+	0	0	0	0	Non évalué
Continuités écologiques	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
<b>Milieu humain</b>								
Santé	+	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Assainissement	+	0	0	0	0	+	0	Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels	+	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué
<b>Paysages</b>								
Paysages	0	0	0	0	0	0	0	Non évalué

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques						
	4.2.1	4.2.2	4.3.1	4.3.2	4.4.1	4.4.2	4.4.3
<b>Actions</b>	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales	Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols	0	Non évalué	+	++	0	0	Non évalué
Ressources non renouvelables	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
Eaux souterraines	+	Non évalué	+	0	0	0	Non évalué
Eaux superficielles	+	Non évalué	+	0	0	0	Non évalué
Qualité de l'air	+	Non évalué	-	0	0	0	Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	++	Non évalué	+	0	++	0	Non évalué
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique	+	Non évalué	+	+	+	+	Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2)	+	Non évalué	+	+	+	+	Non évalué
Continuités écologiques	0	Non évalué	++	+	+	+	Non évalué
<b>Milieu humain</b>							
Santé	0	Non évalué	0	0	+	0	Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	Non évalué	+	0	0	0	Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	Non évalué	0	++	+	0	Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
Assainissement	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels	0	Non évalué	++	+	0	0	Non évalué
Risques technologiques	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
Bruit	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	Non évalué	0	0	0	0	Non évalué
<b>Paysages</b>							
Paysages	0	Non évalué	+	+	0	0	Non évalué
<b>Commentaires</b>			Effets négatif sur la qualité de l'air lié à l'utilisation du bois des haies comme bois de chauffage Vigilance néanmoins sur la plantation d'arbres, cf. menaces des sites Natura 2000				

## 7.2 Profil du PCAET



**Figure 10 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales**

La Figure 10 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET de Baugeois Vallée sur les différentes thématiques étudiées et de donner un 'profil' à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la **qualité de l'air, du climat et des gaz à effet de serre (GES)**, entre atténuation des GES (déplacement, développement des EnR...) et amélioration de la qualité de l'air, sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux **co-bénéfices** sur d'autres thématiques (incluant les enjeux forts identifiés) ou compartiments de l'environnement apparaissent : **milieux naturels, activités humaines, déplacements, diversité biologique, ...**

Il convient toutefois de noter que certains **enjeux forts** identifiés (cf. Tableau 26), susceptibles d'être dégradés par le changement climatique, sont **relativement peu adressés au travers d'actions spécifiques** : **eaux souterraines et superficielles, risques naturels et santé**. Pour ce dernier enjeu (santé), il convient de rappeler que de nombreux éléments sont inclus dans le Projet de Territoire, complémentaire au PCAET.

Les incidences potentiellement négatives sont en lien avec la méthanisation et le bioGNV (impact sur les eaux et le risque technologique), l'aménagement du territoire (construction de serres consommant de l'espace), l'hydroélectricité (perturbation des continuités écologiques), l'usage du bois de haie comme bois de chauffage (altération de la qualité de l'air).

Les doutes subsistants ne pourront pas modifier le profil du PCAET de manière négative car l'impact ne peut pas être évalué par manque de détail, pour les actions concernées, soit il y a un impact positif, soit il n'y a pas d'impact particulier.

### 7.3 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Les sections suivantes présentent la temporalité et le caractère permanent ou temporaire des incidences des actions du PCAET sur l'environnement.

### 7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

#### 7.3.1.1 Axe 0

Axes	0 - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens						
	0.0.1	0.1.1	0.1.2	0.2.1	0.2.2	0.2.3	0.2.4
<b>Actions</b>	Suivre, animer et évaluer le PCAET	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines							
Eaux superficielles							
Qualité de l'air							
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)							
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique							
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)							
Continuités écologiques							
<b>Milieu humain</b>							
Santé							
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)							
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace							
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets							
Assainissement							
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement							
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels							
Risques technologiques							
Bruit							
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
<b>Paysages</b>							
Paysages							
<i>Commentaires</i>							
			Action pour connaître et faire connaître les réseaux et démarches existantes	Action de sensibilisation	Action de sensibilisation	Action de sensibilisation	Indirect car visites de sites modèles, communication etc

7.3.1.2 Axe 1

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.3.1	1.3.2	1.3.3
<b>Actions</b>	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	Construire un projet alimentaire territorial	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols								
Ressources non renouvelables								
Eaux souterraines							Direct	
Eaux superficielles							Direct	
Qualité de l'air				Direct			Direct	Indirect
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect			Indirect	Direct	Direct	Direct	Indirect
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique			Direct			Direct		
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)			Direct			Direct	Direct	
Continuités écologiques			Direct			Direct		
<b>Milieu humain</b>								
Santé			Direct	Indirect	Indirect			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct	Indirect
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Indirect						Direct	Direct
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets				Indirect			Direct	Direct
Assainissement								
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement				Direct				
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels								
Risques technologiques						Direct	Direct	
Bruit								
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)			Direct					
<b>Paysages</b>								
Paysages								
<i>Commentaires</i>	Indirect car réalisation de diagnostics en vue de rénover		Indirect car sensibilisation/accompagnement, diagnostic et préconisations d'action					Indirect car outil d'information et communication sur l'intérêt des EnR

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.3.4	1.3.5	1.3.6	1.3.7	1.3.8	1.4.1	1.4.2	1.4.3
<b>Actions</b>	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	Créer des stations pour les véhicules bioGNV	Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols							Non évalué	
Ressources non renouvelables							Non évalué	
Eaux souterraines					Indirect		Non évalué	
Eaux superficielles		Direct			Indirect		Non évalué	
Qualité de l'air	Indirect	Direct	Direct	Direct	Non évalué	Indirect	Indirect	Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Direct	Direct	Direct	Non évalué	Indirect	Indirect	Direct
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique							Non évalué	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)		Direct			Indirect		Non évalué	
Continuités écologiques		Direct					Non évalué	
<b>Milieu humain</b>								
Santé							Non évalué	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Indirect	Direct	Direct	Direct	Non évalué	Indirect		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					Direct	Non évalué	Indirect	Indirect
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Direct					Non évalué	
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets					Indirect		Non évalué	
Assainissement							Non évalué	
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement							Non évalué	
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels							Non évalué	
Risques technologiques					Indirect		Non évalué	
Bruit							Non évalué	
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							Non évalué	
<b>Paysages</b>								
Paysages							Non évalué	
<i>Commentaires</i>	Indirect car études de faisabilité			Indirect, via la méthanisation en lien avec le bioGNV			Indirect car sensibilisation, communication, information	Indirect car informations sur les aides et conseils, accompagnement etc lors de permanences de la PTRE

7.3.1.3 Axe 2

Axes	2 - Une économie dynamisée par la transition écologique							
	2.1.1	2.1.2	2.2.1	2.3.1	2.4.1	2.4.2	2.4.3	
<b>Actions</b>	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale	
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols		Non évalué				Indirect		
Ressources non renouvelables		Non évalué			Direct			
Eaux souterraines		Non évalué						
Eaux superficielles		Non évalué						
Qualité de l'air	Indirect	Non évalué	i					
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Non évalué	i	Direct			Indirect	
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique		Non évalué		Direct				
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)		Non évalué	i	Direct				
Continuités écologiques		Non évalué		Direct				
<b>Milieu humain</b>								
Santé		Non évalué						
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Indirect	Non évalué	Direct	Direct			Indirect	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace		Non évalué					Indirect	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Non évalué						
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets		Non évalué			Direct	Direct	Indirect	
Assainissement		Non évalué						
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement	Indirect	Non évalué	i			Direct	Indirect	
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels		Non évalué		Direct				
Risques technologiques		Non évalué						
Bruit		Non évalué						
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Non évalué						
<b>Paysages</b>								
Paysages		Non évalué		Direct				
<i>Commentaires</i>	Indirect car diagnostic, étude de marché sur les filières, appel à projet					Indirect via l'utilisation du compost	Indirect car accompagnement des entreprises et actions / événements de promotion, sensibilisation, information sur l'économie circulaire etc...	

7.3.1.4 Axe 3

Axes	3 - Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité														
	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.5	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.5.1		
<b>Actions</b>	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	Développer la pratique du vélo auprès des enfants : vélo-école, bus-bicyclette, vélobus (et pédibus)	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Ménitrie (gare)	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique		
<b>Thématique environnementale à étudier</b>															
<b>Milieu physique</b>															
Les sols					Non évalué										
Ressources non renouvelables					Non évalué										
Eaux souterraines					Non évalué										
Eaux superficielles					Non évalué										
Qualité de l'air	Direct	Direct	Indirect	Direct	Non évalué			Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Direct		
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Direct	Direct	Indirect	Direct	Non évalué			Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Direct		
<b>Milieu naturel</b>															
Diversité biologique					Non évalué									Direct	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Non évalué	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Direct		
Continuités écologiques					Non évalué									Indirect	Direct
<b>Milieu humain</b>															
Santé	Direct	Direct	Indirect	Direct	Non évalué						Indirect				
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)				Indirect	Non évalué		Direct								
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					Non évalué	Direct	Direct								
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					Non évalué									Direct	
<b>Gestion des déchets</b>															
Déchets					Non évalué										
Assainissement					Non évalué										
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>															
Déplacement	Direct	Direct	Indirect	Direct	Non évalué	Direct				Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	
<b>Risques et nuisances</b>															
Risques naturels					Non évalué										
Risques technologiques					Non évalué										
Bruit	Direct	Direct	Indirect	Direct	Non évalué										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					Non évalué										
<b>Paysages</b>															
Paysages					Non évalué										
<i>Commentaires</i>			Indirect, car envouagement de la pratique du vélo par le développement d'abris sécurisés, ateliers de réparation						Indirect car actions de communication (et mise en palce d'avantages pour inciter le public)		Indirect car étude d'opportunité, contact avec des partenaires potentiels		Indirect, effet si vélo encouragé et utilisé par les salariés dans le cadre de ces plans de déplacement.	Indirect car étude de faisabilité et définition des potentiels	

7.3.1.5 Axe 4

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques							
	4.1.1	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.1.5	4.1.6	4.1.7	4.1.8
<b>Actions</b>	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols	Indirect							Non évalué
Ressources non renouvelables								Non évalué
Eaux souterraines	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Non évalué
Eaux superficielles	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Non évalué
Qualité de l'air	Indirect							Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect							Non évalué
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique	Indirect							Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Indirect							Non évalué
Continuités écologiques								Non évalué
<b>Milieu humain</b>								
Santé	Indirect							Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)								Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace								Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets								Non évalué
Assainissement	Indirect					Direct		Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement								Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels	Indirect							Non évalué
Risques technologiques								Non évalué
Bruit								Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								Non évalué
<b>Paysages</b>								
Paysages								Non évalué
<i>Commentaires</i>	Indirect car action de conseil, diagnostic, visites, réunions, formations, etc	Indirect car incitation, via une inscription dans le PLU	Indirect car action de sensibilisation, conseil, diagnostic	Indirect car action d'information essentiellement	Indirect car action incitative, effets positifs sur la ressource lié au comportement du public		Indirect car alertes via le compteur, effets positifs sur la ressource lié au comportement du public	

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques						
	4.2.1	4.2.2	4.3.1	4.3.2	4.4.1	4.4.2	4.4.3
<b>Actions</b>	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales	Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols		Non évalué	Direct	Direct			Non évalué
Ressources non renouvelables		Non évalué					Non évalué
Eaux souterraines	Direct	Non évalué	Direct				Non évalué
Eaux superficielles	Direct	Non évalué	Direct				Non évalué
Qualité de l'air	Direct	Non évalué	Indirect				Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Direct	Non évalué	Direct		Direct		Non évalué
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique	Direct	Non évalué	Direct	Direct	Direct	Indirect	Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Direct	Non évalué	Direct	Direct	Direct	Indirect	Non évalué
Continuités écologiques		Non évalué	Direct	Direct	Direct	Indirect	Non évalué
<b>Milieu humain</b>							
Santé		Non évalué			Direct		Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Non évalué	Direct				Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace		Non évalué		Direct	Direct		Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Non évalué					Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets		Non évalué					Non évalué
Assainissement		Non évalué					Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement		Non évalué					Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels		Non évalué	Direct	Direct			Non évalué
Risques technologiques		Non évalué					Non évalué
Bruit		Non évalué					Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Non évalué					Non évalué
<b>Paysages</b>							
Paysages		Non évalué	Direct	Direct			Non évalué
<i>Commentaires</i>			Effets indirect sur la qualité de l'air par l'utilisation du bois comme source de chauffage			Indirect car communication, contact avec les mairies etc	

## 7.3.2 Temporalité des incidences

### 7.3.2.1 Axe 0

Axes	0 - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens						
	0.0.1	0.1.1	0.1.2	0.2.1	0.2.2	0.2.3	0.2.4
Actions	Suivre, animer et évaluer le PCAET	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines							
Eaux superficielles							
Qualité de l'air							
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)							
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique							
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)							
Continuités écologiques							
<b>Milieu humain</b>							
Santé							
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)							
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace							
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets							
Assainissement							
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement							
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels							
Risques technologiques							
Bruit							
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
<b>Paysages</b>							
Paysages							

7.3.2.2 Axe 1

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.3.1	1.3.2	1.3.3
<b>Actions</b>	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	Construire un projet alimentaire territorial	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols								
Ressources non renouvelables								
Eaux souterraines							Permanent	
Eaux superficielles							Permanent	
Qualité de l'air				Permanent		Permanent		Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent		Permanent	Permanent		Permanent	Permanent	Permanent
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique			Permanent				Permanent	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)			Permanent				Permanent	Permanent
Continuités écologiques			Permanent				Permanent	
<b>Milieu humain</b>								
Santé			Permanent	Permanent	Permanent			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Permanent					Permanent	Permanent	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets			Permanent			Permanent	Permanent	
Assainissement								
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement				Permanent				
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels								
Risques technologiques						Permanent	Permanent	
Bruit								
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)			Permanent					
<b>Paysages</b>								
Paysages								

Axes	1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées							
	1.3.4	1.3.5	1.3.6	1.3.7	1.3.8	1.4.1	1.4.2	1.4.3
<b>Actions</b>	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	Créer des stations pour les véhicules bioGNV	Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols							Non évalué	
Ressources non renouvelables							Non évalué	
Eaux souterraines				Permanent		Non évalué		
Eaux superficielles		Permanent		Permanent		Non évalué		
Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique							Non évalué	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)		Permanent			Permanent		Non évalué	
Continuités écologiques		Permanent					Non évalué	
<b>Milieu humain</b>								
Santé							Non évalué	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué	Permanent		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Permanent					Non évalué	
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets					Permanent		Non évalué	
Assainissement							Non évalué	
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement							Non évalué	
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels							Non évalué	
Risques technologiques					Permanent		Non évalué	
Bruit							Non évalué	
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							Non évalué	
<b>Paysages</b>								
Paysages							Non évalué	

7.3.2.3 Axe 2

Axes	2 - Une économie dynamisée par la transition écologique						
	2.1.1	2.1.2	2.2.1	2.3.1	2.4.1	2.4.2	2.4.3
<b>Actions</b>	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols		Non évalué				Permanent	
Ressources non renouvelables		Non évalué			Permanent		
Eaux souterraines		Non évalué					
Eaux superficielles		Non évalué					
Qualité de l'air	Permanent	Non évalué	i				
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Non évalué	i	Permanent			Permanent
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique		Non évalué		Permanent			
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)		Non évalué	i	Permanent			
Continuités écologiques		Non évalué		Permanent			
<b>Milieu humain</b>							
Santé		Non évalué					
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Non évalué	Permanent	Permanent			Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace		Non évalué					Permanent
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Non évalué					
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets		Non évalué			Permanent	Permanent	Permanent
Assainissement		Non évalué					
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement	Permanent	Non évalué	i			Permanent	Permanent
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels		Non évalué		Permanent			
Risques technologiques		Non évalué					
Bruit		Non évalué					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Non évalué					
<b>Paysages</b>							
Paysages		Non évalué		Permanent			

7.3.2.4 Axe 3

Axes	3 - Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité												
	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.5	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.5.1
<b>Actions</b>	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	Développer la pratique du vélo auprès des enfants : vélo-école, bus-bicyclette, vélobus (et pédibus)	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Méritré (gare)	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique
<b>Thématique environnementale à étudier</b>													
<b>Milieu physique</b>													
Les sols					Non évalué								
Ressources non renouvelables					Non évalué								
Eaux souterraines					Non évalué								
Eaux superficielles					Non évalué								
Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué			Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué			Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
<b>Milieu naturel</b>													
Diversité biologique					Non évalué								Permanent
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Continuités écologiques					Non évalué							Permanent	Permanent
<b>Milieu humain</b>													
Santé	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué						Permanent		
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			Permanent		Non évalué	Permanent							
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					Non évalué	Permanent	Permanent						Permanent
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					Non évalué								
<b>Gestion des déchets</b>													
Déchets					Non évalué								
Assainissement					Non évalué								
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>													
Déplacement	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué	Permanent		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	
<b>Risques et nuisances</b>													
Risques naturels					Non évalué								
Risques technologiques					Non évalué								
Bruit	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué								
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					Non évalué								
<b>Paysages</b>													
Paysages					Non évalué								
Commentaires								Communication peut être permanente mais avantages permettant de tester les transports seront temporaires (tickets gratuits...)					

7.3.2.5 Axe 4

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques							
	4.1.1	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.1.5	4.1.6	4.1.7	4.1.8
<b>Actions</b>	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables
<b>Thématique environnementale à étudier</b>								
<b>Milieu physique</b>								
Les sols	Permanent							Non évalué
Ressources non renouvelables								Non évalué
Eaux souterraines	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Temporaire	Permanent	Non évalué
Eaux superficielles	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Temporaire	Permanent	Non évalué
Qualité de l'air	Permanent							Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent							Non évalué
<b>Milieu naturel</b>								
Diversité biologique	Permanent							Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Permanent							Non évalué
Continuités écologiques								Non évalué
<b>Milieu humain</b>								
Santé	Permanent							Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)								Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace								Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>								
Déchets								Non évalué
Assainissement	Permanent					Temporaire		Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>								
Déplacement								Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>								
Risques naturels	Permanent							Non évalué
Risques technologiques								Non évalué
Bruit								Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								Non évalué
<b>Paysages</b>								
Paysages								Non évalué
Commentaires						Temporaire, effets positifs le temps du jeu et du test sur les familles volontaires		

Axes	4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques						
	4.2.1	4.2.2	4.3.1	4.3.2	4.4.1	4.4.2	4.4.3
<b>Actions</b>	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales	Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité
<b>Thématique environnementale à étudier</b>							
<b>Milieu physique</b>							
Les sols		Non évalué	Permanent	Permanent			Non évalué
Ressources non renouvelables		Non évalué					Non évalué
Eaux souterraines	Temporaire	Non évalué	Permanent				Non évalué
Eaux superficielles	Temporaire	Non évalué	Permanent				Non évalué
Qualité de l'air	Temporaire	Non évalué	Permanent				Non évalué
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Temporaire	Non évalué	Permanent		Permanent		Non évalué
<b>Milieu naturel</b>							
Diversité biologique	Temporaire	Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés, Natura 2000)	Temporaire	Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué
Continuités écologiques		Non évalué	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Non évalué
<b>Milieu humain</b>							
Santé		Non évalué			Permanent		Non évalué
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Non évalué	Permanent				Non évalué
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace		Non évalué		Permanent	Permanent		Non évalué
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Non évalué					Non évalué
<b>Gestion des déchets</b>							
Déchets		Non évalué					Non évalué
Assainissement		Non évalué					Non évalué
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>							
Déplacement		Non évalué					Non évalué
<b>Risques et nuisances</b>							
Risques naturels		Non évalué	Permanent	Permanent			Non évalué
Risques technologiques		Non évalué					Non évalué
Bruit		Non évalué					Non évalué
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Non évalué					Non évalué
<b>Paysages</b>							
Paysages		Non évalué	Permanent	Permanent			Non évalué
<i>Commentaires</i>	Démarche / parcours de progrès engagée sur 5 ans, effets permanents si actions poursuivies par les exploitants						

## 7.4 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »<sup>18</sup>** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »<sup>19</sup>** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

6 sites du réseau Natura 2000 sont identifiés sur le territoire :

- **Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et Touraine** (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale)
- **Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau** (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale)
- **Vallée du Loir de Bazouges à Vaas** (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)
- **Cavité souterraine de la Poinsonnière** (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)
- **Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé** (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)
- **Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau** (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)

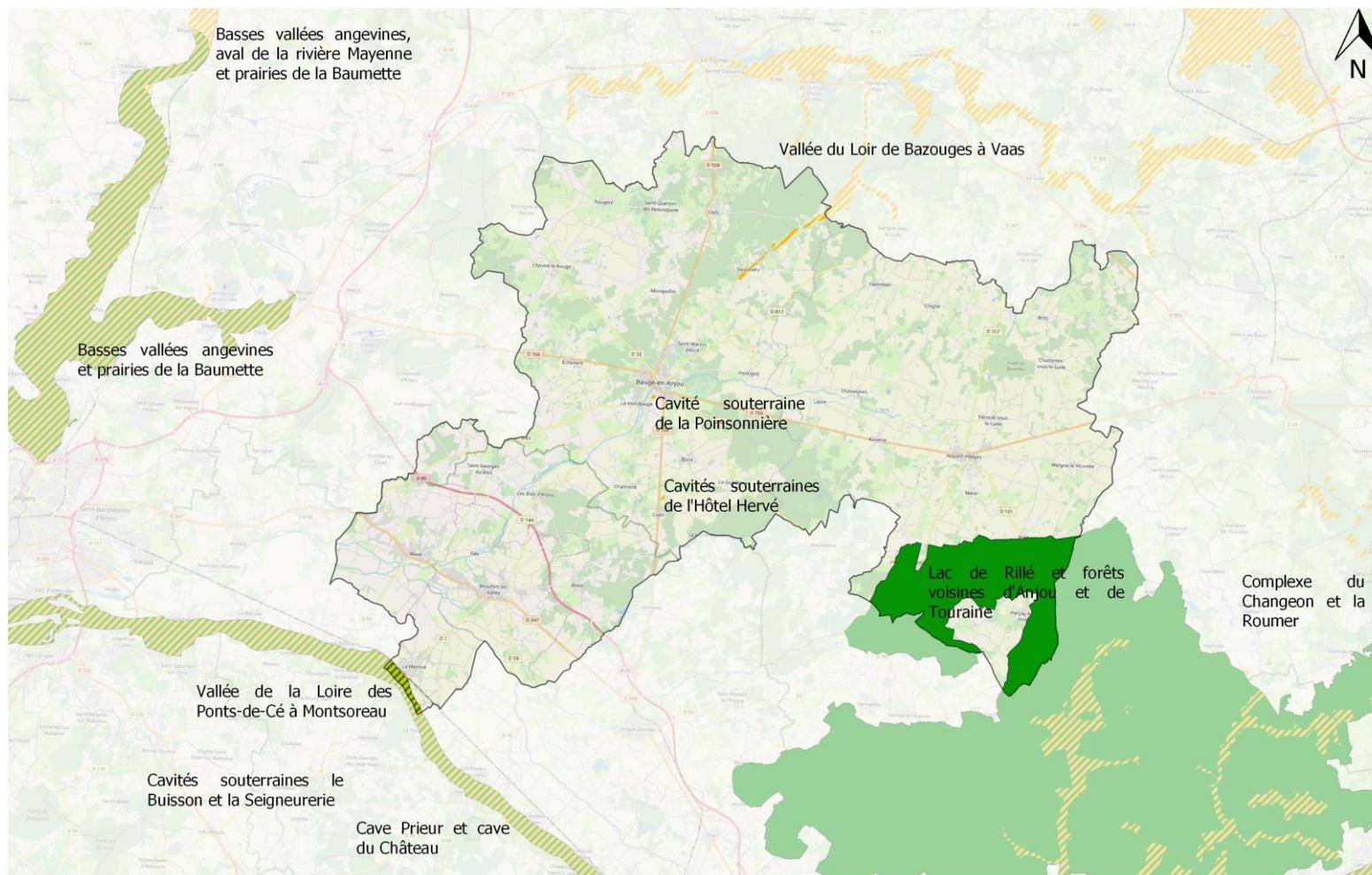
5 sites Natura 2000 ont été inclus dans l'analyse des incidences au regard de leur proximité avec le territoire de la Communauté de Communes (une dizaine de kilomètres) :

- **Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette**
- **Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette**
- **Complexe du Changeon et de la Roumer**
- **Cavités souterraines le Buisson et la Seigneureraie**
- **Cave Prieur et cave du Château**

---

<sup>18</sup> Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

<sup>19</sup> Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992



Sites Natura 2000 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (et alentours)

□ Limites EPCI    ▨ Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats Faune Flore)    ■ Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

Source : IGN Admin Express - INPN - OpenStreetMap contributors

01/07/2019

0 2.5 5 km

**Figure 11 : Localisation des sites Natura 2000 de Baugeois vallée et proches du territoire**

## 7.4.1 Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (FR2410016)

### 7.4.1.1 Caractéristiques du site et habitats

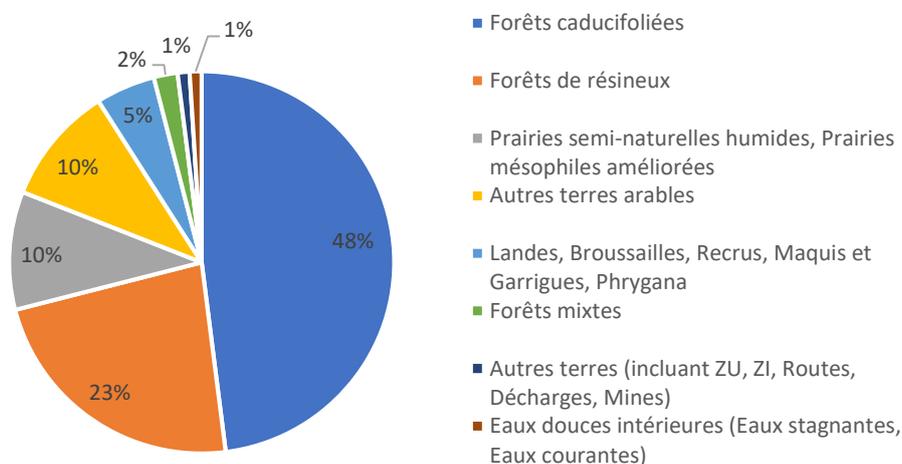
Ce site est classé ZPS depuis le 25 avril 2006, le dernier arrêté datant cependant du 22 novembre 2017.

Il occupe une superficie totale de 43 957ha.

Plusieurs types de milieux sont identifiés sur le site : milieux forestiers, humides et zones agricoles.

8 types d'habitats sont recensés sur le site :

*Classes d'habitats et répartition (%)*



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR2410016)**

### 7.4.1.2 Qualité et importance du site pour les espèces

L'intérêt de la zone repose en premier lieu sur la présence en période de reproduction de la Cigogne noire, espèce rare en Europe et vulnérable au niveau français (liste rouge). Malgré la grande discrétion de l'espèce, les observations régulières en période de reproduction permettent d'estimer les effectifs entre 1 et 4 couples (2013). L'espèce occupe de grands territoires (50-150 km<sup>2</sup>) : elle établit son nid dans de vastes massifs forestiers et recherche son alimentation dans les cours d'eau et zones humides voisins.

Par ailleurs, les différents types de milieux présents au sein des massifs forestiers du site - qui se distinguent en termes de types et d'âges des peuplements, de degré d'ouverture, de proximité à des zones humides - accueillent régulièrement en période de reproduction une quinzaine d'autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux ", parmi lesquelles la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic noir et depuis peu le Balbuzard pêcheur (pinèdes), l'Engoulevent, la Fauvette pitchou, l'Alouette lulu et le Busard Saint-Martin (landes, régénérations, jeunes plantations, pare-feux), la Pie-grièche écorcheur (prairies et bocages), le Héron pourpré, le Busard des roseaux (étangs) et le Martin-pêcheur (cours d'eau).

Au nord du site, le lac de Rillé, dont la vocation première est l'irrigation du bassin de l'Authion, présente une très grande diversité avifaunistique (240 espèces d'oiseaux au total y ont été notées).

Il constitue notamment une halte migratoire importante en automne (notamment pour les limicoles, qui s'alimentent sur les vasières et pelouses) ainsi qu'un site d'hivernage intéressant (en particulier pour les grèbes, canards, oies, etc., avec des effectifs d'oiseaux d'eau hivernant pouvant atteindre les 6000 individus).

Les zones agricoles présentes dans le site accueillent quant à elle un cortège d'espèces supplémentaire, comme l'Oedicnème criard, le Busard cendré (en reproduction) et le Pluvier doré (en hivernage).

L'ensemble de la zone, qui associe milieux forestiers et milieux humides, ainsi que des zones agricoles, présente donc une diversité importante d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux ", qui justifie la désignation de ce complexe écologique en Zone de protection spéciale.



**Cigogne noire (source INPN)**



**Engoulevent d'Europe (source INPN)**



**Pluvier doré (source INPN)**



**Canard siffleur (source INPN)**

#### 7.4.1.3 *Protections et gestion*

1% du site est inclus dans une réserve de chasse et faune sauvage d'ACCA.

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation, il a été approuvé le 24 janvier 2012.

#### 7.4.1.4 *Activités, menaces et pressions*

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR2410016)**

<b>Menaces et pressions</b>	<i>Importance</i>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chasse</li> <li>• Sports nautiques</li> <li>• Canalisation et dérivation des eaux</li> <li>• Modifications du régime de mise en eau</li> <li>• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)</li> <li>• Gestion des forêts et des plantations et exploitation</li> </ul>	<p><i>faible</i></p> <p><i>faible</i></p> <p><i>faible</i></p> <p><i>faible</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p>	<p><i>Aucun</i></p>	

Plusieurs menaces pèsent sur la biodiversité des zones forestières, parmi lesquelles :

- l'inadéquation des périodes de certains types de travaux sylvicoles et de coupes avec les périodes de reproduction de certaines espèces (risques de dérangement des espèces ou de destruction de leur habitat de reproduction) ;
- La substitution d'écosystèmes diversifiés par des peuplements artificialisés ;
- Le déficit en éléments annexes (mares, vieux arbres, milieux ouverts et semi-ouverts, etc).

En ce qui concerne les zones humides, les principales menaces pour la conservation d'espèces telles que le Héron pourpré et le Busard des roseaux sont la régression des roselières et des ripisylves.

## 7.4.2 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5212003)

### 7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

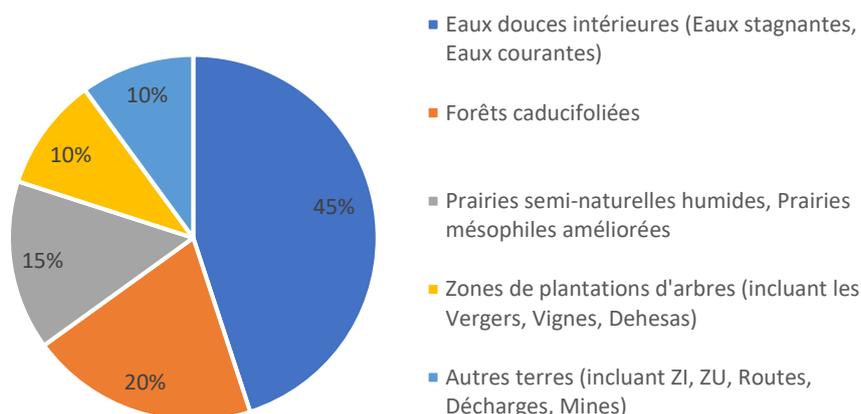
Le site est classé ZPS depuis le 5 janvier 2006, le dernier arrêté date cependant du 8 janvier 2019.

Il occupe une surface de 5 157ha.

Vallée alluviale d'un grand fleuve, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

5 types d'habitats sont identifiés sur le site :

#### Classes d'habitats et répartition



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5212003)**

### 7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Le site est également très important pour les habitats et espèces de directive Habitats et fait aussi partie à ce titre du réseau Natura 2000.

De nombreuses espèces d'oiseaux observées sur le site sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE (« directive Oiseaux »).



**Chevalier guignette (source INPN)**



**Sterne pierregarin**

### 7.4.2.3 Protections et gestion

1% du site est couvert par un arrêté de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique (Île de Parnay)

1% du site est inclus dans une réserve de chasse et faune sauvage d'ACCA.

85% du site sont inclus dans le PNR Loire Anjou Touraine.

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation depuis 2010.

### 7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 34 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5212003)**

<b>Menaces et pressions</b>	<i>Importance</i>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole</li> <li>Abandon de systèmes pastoraux</li> <li>Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li> <li>Elimination des haies, bosquets et broussailles</li> <li>Sylviculture et opérations forestières</li> <li>Carrières de sable et graviers</li> <li>Routes, autoroutes</li> <li>Zones urbanisées, habitations</li> <li>Pollution des eaux de surface</li> <li>Assèchement des zones littorales, estuaires ou zones humides</li> </ul>	<p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pâturage</li> </ul>	<p><i>haute</i></p>

• Captages de eaux de surface	<i>haute</i>	
• Endigages, remblais et plages artificielles	<i>haute</i>	
• Pont, viaduc	<i>faible</i>	
• Habitations dispersées	<i>faible</i>	
• Chasse	<i>faible</i>	
• Lignes électriques et téléphoniques	<i>moyenne</i>	
• Voies de navigation, ports et constructions maritimes	<i>moyenne</i>	
• Aquaculture	<i>moyenne</i>	
• Véhicules motorisés	<i>moyenne</i>	
• Autres intrusions et perturbations humaines	<i>moyenne</i>	
• Modifications du fonctionnement hydrographiques	<i>moyenne</i>	
• Erosion	<i>moyenne</i>	

Déséquilibres morphologiques et hydrauliques (restauration en cours, Plan Loire). Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique. Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles.

### 7.4.3 Vallée du Loir de Bazouges à Vaas (FR5200649)

#### 7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 15 décembre 2015.

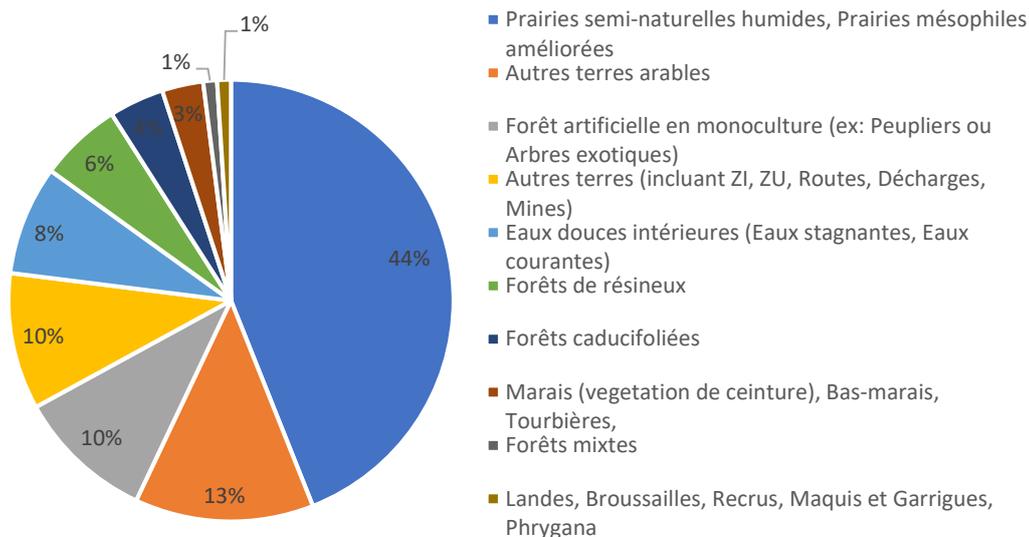
Il s'étend sur une surface de 4 237ha.

Vallée alluviale assez large présentant une très grande diversité de milieux humides ou marécageux, et bordée par des coteaux calcaires à végétation xérophyle, creusés de nombreuses caves, le tout abritant de nombreuses espèces rares et protégées.

Elle constitue la limite nord de certaines espèces végétales d'affinité méditerranéenne. Les nombreuses caves creusées dans le tuffeau permettent le stationnement de belles populations de chiroptères. Enfin, il s'agit d'un axe migratoire avec sites de stationnement pour les oiseaux.

10 types d'habitats sont identifiés sur le site :

#### Classes d'habitats et répartition



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5200649)

Au droit du site, 21 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Landes sèches européennes

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Tourbières hautes actives
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- Tourbières basses alcalines
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
- Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

#### 7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

L'intérêt paysager et écologique du site est remarquable. Plusieurs espèces d'invertébrés, poissons, amphibiens ou mammifères sont d'ailleurs inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (directive Habitats-Faune-Flore).



**Damier de la Succise (source INPN)**



**Bouvière (source INPN)**



**Triton crêté (source INPN)**



**Grand Rhinolophe (source INPN)**

### 7.4.3.3 Protections et gestion

2% du site sont inclus dans un site inscrit (1%) ou classé (1%) au titre la loi de 1930 : site archéologique du Cherré, bords du Loir avec le jardin public et les ruines du château, le Loir et ses rives.

1% du site est inclus dans une réserve naturelle volontaire.

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation, il a été approuvé le 15 avril 2009.

### 7.4.3.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 35 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5200649)**

<b>Menaces et pressions</b>	<i>Importance</i>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retournement de prairies</li> <li>• Abandon de systèmes pastoraux</li> <li>• Plantation forestière en terrain ouvert</li> <li>• Extraction de sable et graviers</li> <li>• Modifications du fonctionnement hydrographiques</li> <li>• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li> <li>• Irrigation</li> <li>• Véhicules motorisés</li> <li>• Pollution des eaux de surface</li> </ul>	<p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage extensif</li> <li>• Production forestière intensive</li> <li>• Zones urbanisés, habitations</li> </ul>	<p><i>haute</i></p> <p>non <i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p>

L'intérêt écologique de l'ensemble de la vallée est menacé par des projets hydrauliques destinés à limiter les effets des crues, le creusement ou l'extension de ballastières, le drainage et la mise en culture de prairies humides, l'urbanisation des coteaux ou à divers aménagements touristiques, routiers ou de franchissement de cours d'eaux.

Des mesures de protection ou de gestion ont été mises en oeuvre : mesures agro-environnementales, contrats et charte Natura 2000, acquisition ou location de parcelles par des associations ou par des collectivités, éducation à l'environnement.

## 7.4.4 Cavit  souterraine de la Poinsonni re (FR5200635)

### 7.4.4.1 Caract ristiques du site et habitats

Le site est class  Site d'Int r t Communautaire depuis le 7 d cembre 2004 et ZSC depuis le 22 mai 2015.

Le site occupe une surface de 4ha.

Il s'agit d'une ancienne carri re souterraine, creus e dans le tuffeau. Cette carri re a servi de champignonni re. Seule l'entr e de la cave est utilis e ponctuellement pour le stockage de quelques denr es par le propri taire.

Un seul type d'habitat est identifi  sur le site : Roches int rieurs,  boulis rocheux, dunes int rieures, neige ou glace permanente (Source : Fiche INPN FR5200635)

Au droit du site, 1 habitat identifi  est inscrit   l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploit es par le tourisme

### 7.4.4.2 Qualit  et importance du site pour les esp ces

Il s'agit d'un site souterrain exceptionnellement  tendu, avec un r seau complexe de galeries s ches ou en eau. Le site est, en hiver, le plus important de la r gion pour le Petit Rhinolophe et du d partement pour le Grand Murin, et consid r  d'importance r gionale selon la m thode de hi rarchisation nationale (Rou , 2004). Une seule entr e existe encore (l'une ayant  t  bouch e il y a quelques dizaines d'ann es), ainsi qu'une chemin e d'a ration probablement utilis e par les chauves-souris. Le site est plut t stable g ologiquement, m me si certaines zones laissent para tre des fragilit s. Le d veloppement souterrain exact est tr s mal connu, et non projet  en surface. De m me, l'usage par les chauves-souris (circulation...) est inconnu.

Ce site est prioritaire au niveau r gional dans le cadre de la d clinaison du Plan d'Action Chiropt res.



**Murin de Bechstein (source Plan d'actions  
Chiropt res - David Aupermann)**

### 7.4.4.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation, il a  t  approuv  le 15 novembre 2012.

#### 7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5200635)**

<b>Menaces et pressions</b>	<i>Importance</i>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elimination des haies, bosquets ou broussailles</li> <li>• Stockage de matériaux</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Autres pollutions de l'air</li> <li>• Pollution lumineuse</li> <li>• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li> <li>• Fermeture de grottes ou galeries</li> <li>• Effondrements souterrains</li> </ul>	<p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>faible</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p>	<p><i>Aucun</i></p>	

La principale menace est liée au dérangement pendant la période d'hibernation, même si les aménagements ont stoppé cette possibilité dans l'immédiat. Un report d'effectifs importants sur 3 sites annexes situés à proximité immédiate est connu, qu'il serait bon d'intégrer au réseau pour la cohérence du réseau de gîte.

## 7.4.5 Cavités souterraines de l'Hôtel Hervé (FR5200634)

### 7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 22 mai 2015.

Il occupe une surface de 6ha.

Il s'agit d'une ancienne carrière souterraine, creusée dans le tuffeau. Cette carrière a servi de champignonnière, aujourd'hui complètement abandonnée. Les multiples entrées sont en partie effondrées, et enclavées pour la plupart dans un boisement à forte naturalité. Une entrée débouche sur une route départementale importante.

Un seul type d'habitat est identifié sur le site : Roches intérieures, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente (Source : Fiche INPN FR5200634)

Au droit du site, 1 habitat identifié est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploitées par le tourisme

### 7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Il s'agit d'un site souterrain très étendu, avec un réseau complexe de galeries profondes et de petits souterrains satellites. Le site est, selon les hivers, le second ou le troisième plus important du département en hiver, au 3 ou 4ème rang régional et considéré d'importance nationale selon la méthode de hiérarchisation nationale (Roué, 2004). Plusieurs entrées existent, ainsi que des cheminées d'aération probablement utilisées par les chauves-souris. Le site est en mauvais état géologique, en particulier aux entrées (risques d'effondrements). Le développement souterrain exact est mal connu, et non projeté en surface. De même, l'usage par les chauves-souris (circulation...) est inconnu.

Ce site est prioritaire au niveau national dans le cadre du Plan d'Action Chiroptères.



**Murin à oreilles échanquées (source INPN)**



**Grand Rhinolophe (source INPN)**

### 7.4.5.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation, il a été approuvé le 15 novembre 2012.

Un classement en arrêté de protection de biotope est discuté.

#### 7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5200634)**

<b>Menaces et pressions</b>	<i>Importance</i>	<b>Facteurs à influence positive</b>	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elimination des haies, bosquets ou broussailles</li> <li>• Stockage de matériaux</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Autres pollutions de l'air</li> <li>• Pollution lumineuse</li> <li>• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li> <li>• Fermeture de grottes ou galeries</li> <li>• Effondrements souterrains</li> </ul>	<p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>faible</i></p> <p><i>moyenne</i></p> <p><i>moyenne</i></p>	<p><i>Aucun</i></p>	

En dehors du risque, à moyen ou long terme, d'effondrement complet du réseau ou tout du moins de réduction des capacités d'accueil, la principale menace est liée au dérangement pendant la période d'hibernation. Néanmoins, des aménagements anti-intrusion ont été mis en place permettant de limiter ce dérangement. L'efficacité de ce système est limitée en raison de la proximité de la route passante (intrusion constatée, dégradation partielle des grilles). Un report partiel d'effectifs importants est connu sur un site annexe situé à proximité immédiate, qu'il serait bon d'intégrer au réseau pour la cohérence du réseau de gîte. De même, une colonie de reproduction de Grand Murin très certainement connectée est située dans l'église proche ; un lien très probable a été mis en évidence avec la plus importante colonie de reproduction de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées de la région à quelques kilomètres de distance.

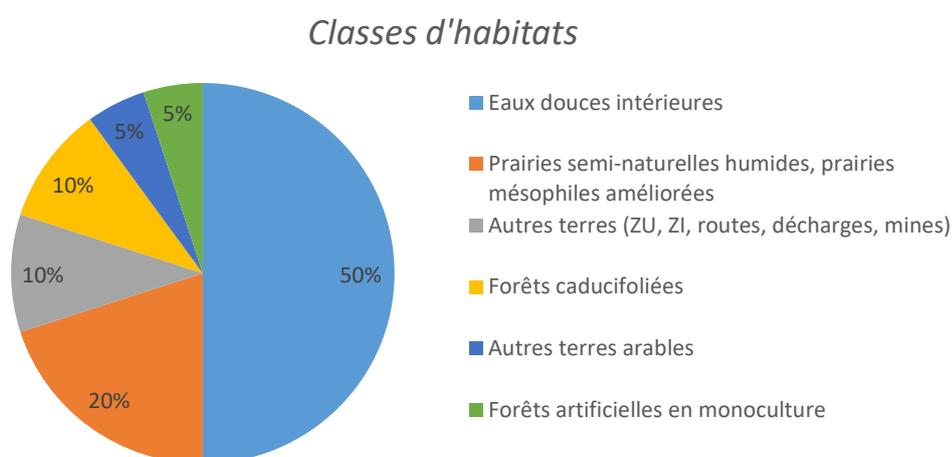
## 7.4.6 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5200629)

### 7.4.6.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis le 12 décembre 2008 (dernière publication au Journal Officiel de l'UE) et ZSC depuis le 10 avril 2015. Il s'étend sur 5 161 ha.

Cette zone Natura 2000 englobe la Loire fluviale « sauvage » et une partie de sa vallée alluviale. La variété des milieux est bien représentative d'un fonctionnement relativement peu perturbé du fleuve et donne donc un intérêt paysager et culturel à cette partie du Val de Loire.

Sur le site, 6 types d'habitats sont identifiés :



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5200629)

9 habitats sont inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* ;
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* ;
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ;
- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
- Grottes non exploitées par le tourisme ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*).

### 7.4.6.2 Qualité et importance du site pour les espèces

L'intérêt majeur du site réside dans les espaces périphériques au fleuve lui-même, en particulier dans les "boires" et autres milieux aquatiques à riche végétation d'hydrophytes, les prairies mésophiles à hygrophiles, les boisements ripariaux et le bocage à Frêne oxyphille. Les grèves exondées en période d'étiage présentent également un intérêt pour certaines espèces végétales.

Enfin, l'axe du fleuve lui-même est essentiel pour les populations de poissons migrateurs, encore assez bien représentées.



**Grand Murin (source INPN)**



**Gomphe serpent (source DREAL Grand Est  
- ©JP Boudot)**



**Saumon de l'Atlantique (source INPN)**



**Lamproie marine (source INPN)**

#### 7.4.6.3 *Protections et gestion*

Un document d'objectifs Natura 2000 permet d'encadrer la gestion du site depuis 2010.

De plus :

- 12% et 10% du site sont respectivement inscrits ou classés au titre de la loi de 1930 ;
- 29% du site font l'objet d'un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique ;
- 2% du site sont une réserve de chasse et faune sauvage du domaine public alluvial 2% sont une réserve de pêche ;
- Enfin, 88% du site sont couverts par le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Des mesures de conservation liées au Plan Loire Grandeur Nature à la Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine s'appliquent à ce site Natura 2000.

La Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau est également en relation avec 5 sites désignés aux niveaux national et régional (Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau, Les rives de la Loire à Thoureil-Saint-Maur, Grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau, Grèves de la Loire de la Daguinière à Thoureil et le PNR Loire-Anjou-Touraine) et 2 sites désignés au niveau international (la zone humide RAMSAR Basses vallées angevines et la zone protégée au patrimoine mondiale de l'UNESCO Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes)

#### 7.4.6.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et espèces du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 38 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200629)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	<i>haute</i>		
• Abandon de système pastoraux	<i>haute</i>		
• Élimination de haies et bosquets ou broussailles	<i>haute</i>		
• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	<i>haute</i>		
• Pollution des eaux de surface	<i>haute</i>	• Fauche non intensive	<i>haute</i>
• Extraction de sable et graviers	<i>faible</i>	• Pâturage extensif	<i>haute</i>
• Routes, autoroutes	<i>faible</i>		
• Endigages, remblais, plages artificielles	<i>faible</i>		
• Érosion	<i>faible</i>		
• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	<i>moyenne</i>		
• Espèces exotiques envahissantes	<i>moyenne</i>		
• Captages des eaux du surface	<i>moyenne</i>		

Déséquilibres morphologiques et hydrauliques (restauration en cours, Plan Loire). Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique. Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles. Progression des espèces exotiques envahissantes.

## 7.4.7 Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (FR5200630)

### 7.4.7.1 Caractéristiques du site et habitats

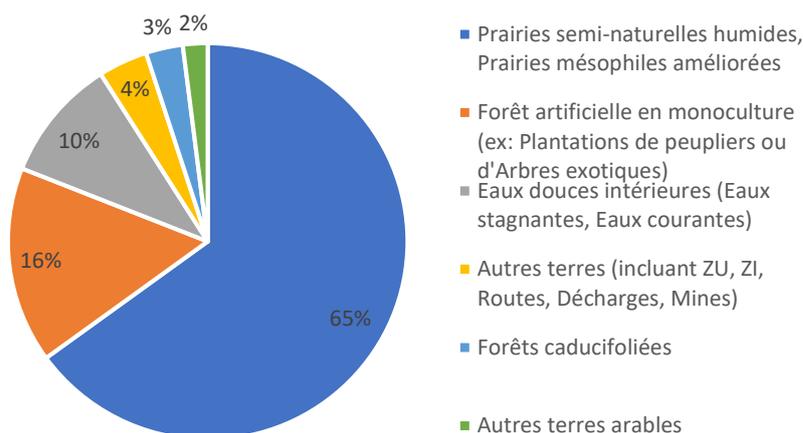
Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 (dernière publication au JOUE le 12 novembre 2007) et ZSC depuis le 15 juillet 2015.

Il s'étend sur une surface de 9 210ha.

Vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire. La forte inondabilité associée à une mise en valeur agricole forme des milieux et des paysages originaux. Importance fondamentale pour la régulation des crues et la protection des implantations humaines en aval (agglomération d'Angers puis vallée de la Loire).

6 types d'habitats sont identifiés sur le site :

#### Classes d'habitats et répartition



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5200630)

Au droit du site, 6 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dilleni*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

#### 7.4.7.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Les caractéristiques et contraintes écologiques du site ainsi que le maintien d'activités socio-économiques extensives permettent le maintien de milieux aquatiques, palustres et bocagers spécifiques. Cependant, ces milieux restent de superficie limitée. La gestion du site devrait permettre de les développer qualitativement et quantitativement.

#### 7.4.7.3 Protections et gestion

8% du site sont inclus dans un site inscrit (4%) ou classé (4%) au titre la loi de 1930.

Un document d'objectifs (DocOb) de Janvier 2004 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

#### 7.4.7.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 39 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5200630)**

Menaces et pressions	Facteurs à influence positive
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en culture</li> <li>• Fauche intensive ou intensification</li> <li>• Pâturage intensif</li> <li>• Abandon de systèmes pastoraux</li> <li>• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)</li> <li>• Modification des pratiques culturales y compris culture pérenne de produits forestiers non ligneux</li> <li>• Carrières de sables et graviers</li> <li>• Routes, sentiers et voies ferrées</li> <li>• Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives</li> <li>• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives</li> <li>• Pollution des eaux de surfaces</li> <li>• Espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Captages des eaux de surface</li> <li>• Endigages, remblais, plages artificielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche non intensive</li> <li>• Pâturage extensif</li> <li>• Inondation (processus naturels)</li> </ul>

Le maintien de l'élevage extensif est un facteur majeur de la conservation du site. Par définition l'équilibre naturel du site est très sensible à la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions diffuses du bassin versant et aux perturbations hydrauliques (niveaux d'eau, inondations d'hiver).

Enfin, le développement d'espèces envahissantes doit faire l'objet d'une surveillance et d'actions adaptées afin d'éviter des dégradations écologiques (jussie, ragondin, Écrevisse de Louisiane notamment).

## 7.4.8 Basses vallées angevines et prairies de la Baumette (FR5210115)

### 7.4.8.1 Caractéristiques du site et habitats

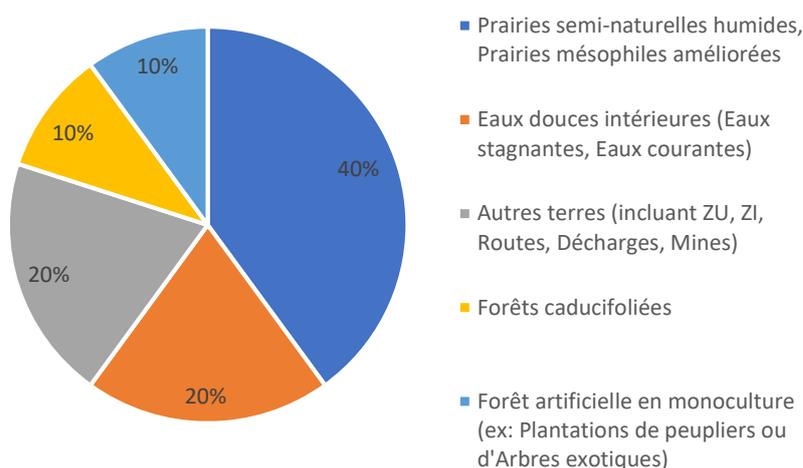
Le site est classé ZPS depuis le 30 novembre 1999 (date du dernier arrêté : 8 janvier 2019).

Il s'étend sur une surface de 7 523ha.

Vaste complexe de zones humides regroupant les basses vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, ainsi que les prairies de La Baumette, à l'aval d'Angers. L'ensemble présente de grandes surfaces de prairies mésophiles. Complémentarités écologiques avec la Loire. Intérêt de cet espace au plan paysager aux portes de l'agglomération angevine.

5 types d'habitats sont identifiés sur le site :

#### Classes d'habitats et répartition



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5210115)

### 7.4.8.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Les Basses Vallées angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il représente le plus important site de nidification du Râle des genêts dans la région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial.

Les prairies inondables sont encore bien conservées et présentent une diversité remarquable d'associations végétales en fonction du degré d'hygrométrie des sols. L'appropriation locale des politiques agri-environnementales a permis de limiter la déprise agricole et de résister à la pression de la popuculture. Le site renferme également une intéressante diversité de groupements aquatiques et palustres.

### 7.4.8.3 Protections et gestion

3% du site sont inscrit selon la loi de 1930 (1%), inclus dans une réserve de pêche (1%) ou dans une réserve de chasse et faune sauvage du domaine public fluvial (1%).

Les Basses vallées angevines sont également protégés par la convention de Ramsar (zones humides).

Un document d'objectifs (DocOb) de Janvier 2004 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

### 7.4.8.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 40 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5210115)**

Menaces et pressions	Facteurs à influence positive
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en culture</li> <li>• Abandon de systèmes pastoraux</li> <li>• Sylviculture et opérations forestières</li> <li>• Pont, viaduc</li> <li>• Lignes électriques et téléphoniques</li> <li>• Voies de navigation</li> <li>• Routes, autoroutes</li> <li>• Voie ferrée, TGV</li> <li>• Aquaculture</li> <li>• Chasse</li> <li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>• Pollution des eaux de surface</li> <li>• Captages des eaux de surface</li> <li>• Endigages, remblais, plages artificielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage</li> </ul>

Risque d'abandon des prairies sur ce site où il existe de plus une réglementation des boisements.

## 7.4.9 Complexe du Changeon et de la Roumer (FR2402007)

### 7.4.9.1 Caractéristiques du site et habitats

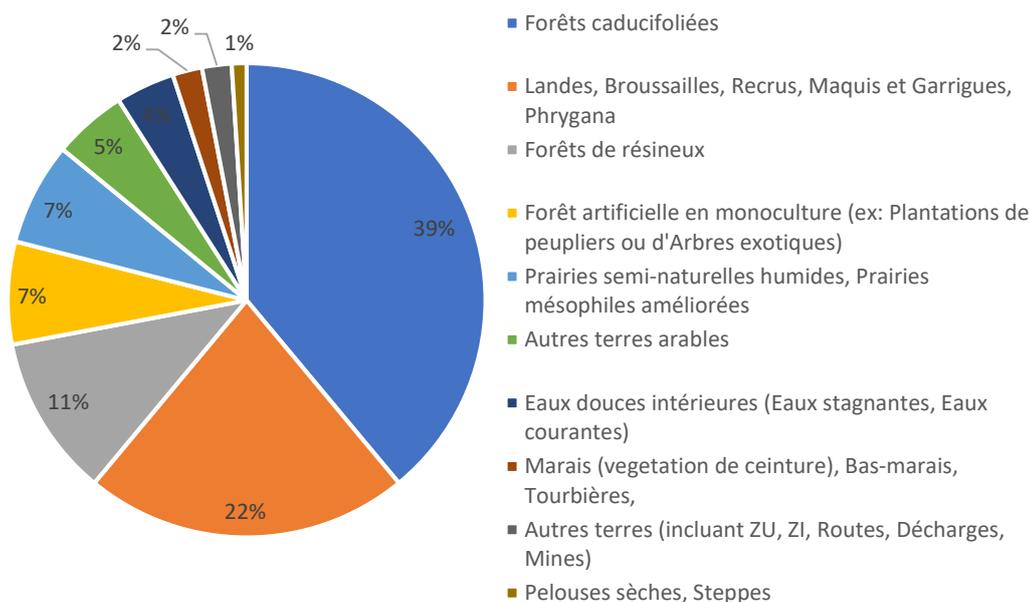
Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 (dernière publication au JOUE du 16 novembre 2012) et ZSC depuis le 24 mars 2014.

Il s'étend sur une surface de 4 564ha.

Plateau situé aux confins de la Touraine et de l'Anjou, entre le Val de Loire au sud et le bassin de Savigné au nord. Géologiquement complexes, les terrains sont surtout argilo-siliceux, tantôt secs, tantôt humides, avec des enclaves calcaires ou sablo-calcaires (faluns). Pays de landes et de grandes forêts jusqu'au XIXème siècle, cette région est aujourd'hui largement enrésinée. Les deux vallées du Changeon et de la Roumer, affluentes de la Loire, contribuent à une certaine diversification avec la présence de prairies et de mégaphorbiaies. Elles permettent également des échanges faunistiques entre le plateau et le Val de Loire.

10 types d'habitats sont identifiés sur le site :

#### Classes d'habitats et répartition



#### Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR2402007)

Au droit du site, 17 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*
- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

- Landes sèches européennes
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Pelouses calcaires de sables xériques
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables)
- Formations herbeuses à *Nardus* riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

#### 7.4.9.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site regroupe :

- - des vallées et vallons dans lesquels subsistent des mégaphorbiaies ; l'Azuré de la Sanguisorbe et le Cuivré des marais y sont observés ;
- - des zones humides oligotrophes et eutrophes dispersées, en général de petite taille ; le Flûteau nageant y est présent ;
- - de grandes étendues de landes sèches et humides encore relativement ouvertes.

Les deux principales rivières, le Changeon et la Roumer, hébergent le Chabot, la Bouvière, la Lamproie de Planer. L'Ecrevisse à pattes blanches est également signalée dans le Changeon.

#### 7.4.9.3 Protections et gestion

5% du site est couvert par le PNR Loire Anjou Touraine.

Un document d'objectifs (DocOb) du 16 juin 2008 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

#### 7.4.9.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 41 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR2402007)**

Menaces et pressions	Facteurs à influence positive
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrières de sable et graviers</li> <li>• Routes, autoroutes</li> <li>• Décharges</li> <li>• Envasement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Aucun</i></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Abandon de systèmes pastoraux</li><li>• Plantation forestière en milieu ouvert</li><li>• Gestion des forêts et plantations et exploitation</li><li>• Evolution biocénétique, succession végétale</li></ul>	
--	--

L'ensemble des milieux ouverts (marais, prairies, pelouses, landes) est menacé par l'abandon et l'enfrichement. Il en est de même pour les petites mares forestières oligotrophes ou eutrophes.

Même si certaines espèces se maintiennent en lisière des plantations de pins, les habitats de landes sèches ou humides ont considérablement régressé du fait de l'enrésinement. Enfin, dans les vallées et surtout celle du Changeon, la mégaphorbiaie a reculé notablement devant les plantations de peupliers.

## 7.4.10 Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurie (FR5200633)

### 7.4.10.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 22 mai 2015.

Il occupe 10ha.

Il s'agit de deux anciennes carrières souterraines, creusées dans le tuffeau. Ces carrières ont servi de champignonnières. L'une des caves (la Seigneurie) est partiellement utilisée pour du stockage de vin.

Un unique type d'habitats est identifié sur le site : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente.

Au droit du site, 1 habitat identifié est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploitées par le tourisme

### 7.4.10.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Il s'agit d'un site souterrain très étendu, avec un réseau complexe de galeries. Le site est, selon les hivers, le second ou le troisième plus important du département en hiver, au 3 ou 4ème rang régional et considéré d'importance nationale selon la méthode de hiérarchisation nationale (Roué, 2004). Plusieurs entrées existent, ainsi que des cheminées d'aération probablement utilisées par les chauves-souris. Le site est plutôt stable géologiquement, même si certaines zones laissent paraître des fragilités. Le développement souterrain exact est mal connu, et non projeté en surface. De même, l'usage par les chauves-souris (circulation...) est inconnu. Ce site est prioritaire au niveau national dans le cadre du Plan d'Action Chiroptères.

### 7.4.10.3 Protections et gestion

Le site est inclus dans le périmètre du PNR Loire Anjou Touraine.

Un document d'objectifs (DocOb) du 8 novembre 2011 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

### 7.4.10.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 42 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site  
(Source : Fiche INPN FR5200633)**

Menaces et pressions	Facteurs à influence positive
<ul style="list-style-type: none"><li>• Elimination des haies, bosquets ou broussailles</li><li>• Stockage de matériaux</li><li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Aucun</i></li></ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres pollutions de l'air</li><li>• Pollution lumineuse</li><li>• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li><li>• Fermeture de grotte ou galeries</li><li>• Effondrements souterrains</li></ul>	
--	--

La principale menace est liée au dérangement pendant la période d'hibernation. Malgré des aménagements anti-intrusion, les gaz d'échappement liés à l'activité du viticulteur (tracteur) ont un effet très négatif sur la cave de la Seigneurerie, avec un report d'effectifs importants sur 5 sites annexes situés à proximité immédiate, qu'il serait bon d'intégrer au réseau pour la cohérence du réseau de gîte.

## 7.4.11 Cave Prieur et cave du Château (FR5200636)

### 7.4.11.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé Site d'Intérêt Communautaire depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 22 mai 2015.

Il occupe une surface de 6ha.

Il s'agit de deux anciennes carrières souterraines, creusées dans le tuffeau. Ces carrières ont servi de champignonnières, mais sont aujourd'hui sans usage.

Un unique type d'habitats est identifié sur le site : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente.

Au droit du site, 1 habitat identifié est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploitées par le tourisme

### 7.4.11.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Prieur est un site souterrain très étendu, avec un réseau complexe de galeries. Le site est parmi les 10 plus importants au niveau régional et considéré d'importance régionale selon la méthode de hiérarchisation nationale (Roué, 2004). Plusieurs entrées existent, ainsi que des cheminées d'aération probablement utilisées par les chauves-souris. Le site est géologiquement instable sur plusieurs secteurs. Concernant les caves du château, le développement est moins important mais le site sert de lieu de report d'une partie des chauves-souris de Prieur selon les hivers. Le développement souterrain exact est mal connu, et non projeté en surface. De même, l'usage par les chauves-souris (circulation...) est inconnu. L'ensemble de ce réseau de sites est prioritaire au niveau régional dans le cadre de la déclinaison du Plan d'Action Chiroptères.

### 7.4.11.3 Protections et gestion

Le site est inclus dans le périmètre du PNR Loire Anjou Touraine.

Un document d'objectifs (DocOb) du 8 novembre 2011 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

### 7.4.11.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'espèces et les milieux naturels. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 43 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site**  
(Source : Fiche INPN FR5200636)

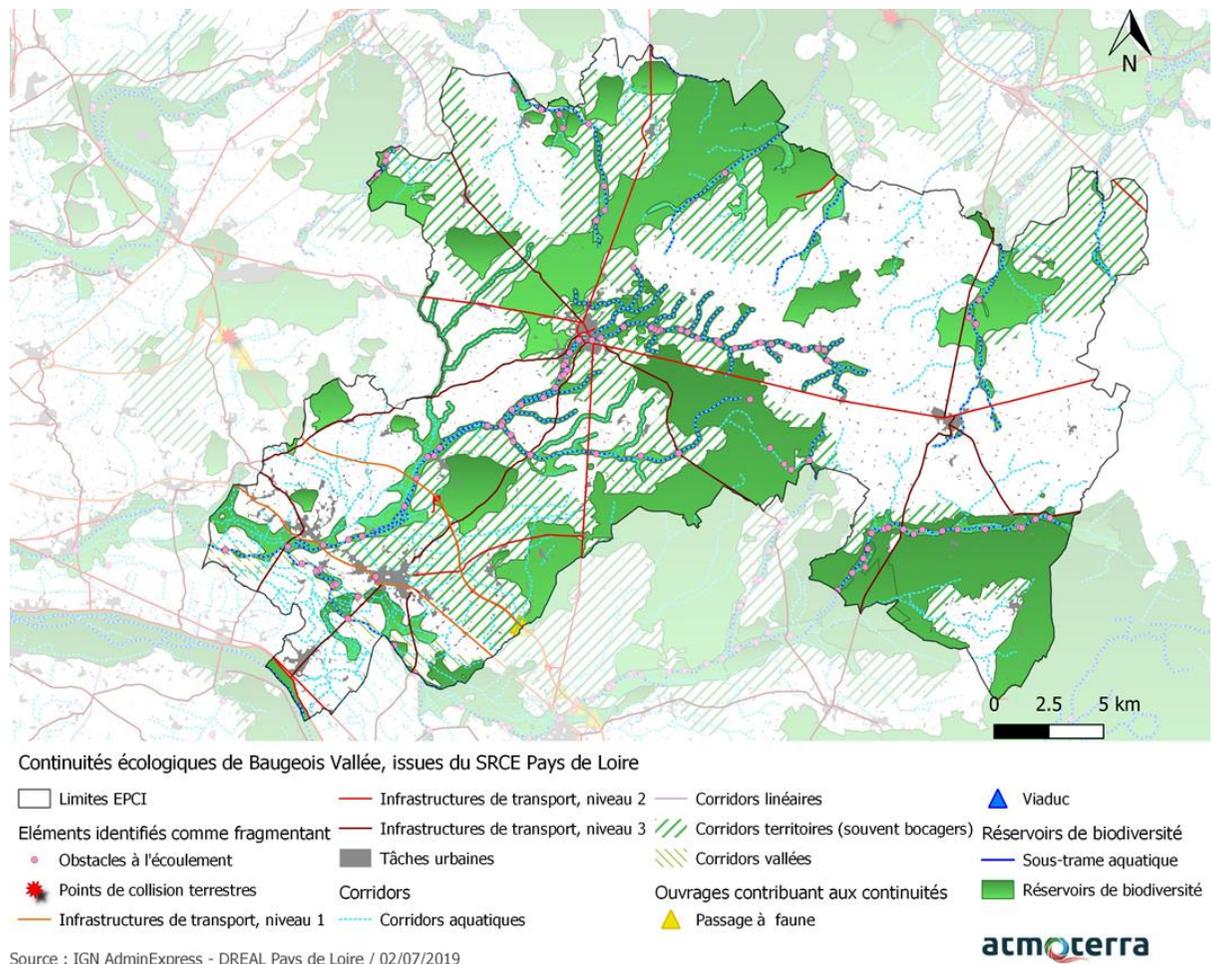
Menaces et pressions	Facteurs à influence positive
<ul style="list-style-type: none"><li>• Elimination des haies, bosquets ou broussailles</li><li>• Stockage de matériaux</li><li>• Autres intrusions et perturbations humaines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Aucun</i></li></ul>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres pollutions de l'air</li><li>• Pollution lumineuse</li><li>• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques</li><li>• Fermeture de grotte ou galeries</li><li>• Effondrements souterrains</li></ul>	
--	--

En dehors des risques d'effondrement d'une partie du réseau à terme, la principale menace est liée au dérangement pendant la période d'hibernation. Néanmoins, des aménagements anti-intrusion ont été réalisés qui semblent efficaces. Ce site fonctionne également probablement en réseau avec les sites intégrés au périmètre Natura 2000 Loire Aval (ensemble du coteau de la commune et des communes voisines).

## 7.4.12 Continuités écologiques identifiées

### 7.4.12.1 Présentation



**Figure 12 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (DREAL Pays de la Loire SIGLOIRE, SRCE)**

- **Niveau régional**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la TVB finale.

La carte précédente issue du SRCE pays de la Loire permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité du territoire :

- Les **réservoirs de biodiversité terrestres**, correspondant à la sous-trame boisée, la sous-trame humide, la sous-trame bocagère, la sous-trame de milieu ouvert. Les forêts, bois, milieux humides et zones tourbeuses susceptibles d'être sources de biodiversité occupent principalement le centre et le sud-est du territoire.
- La **sous-trame aquatique**, correspondant au linéaire de cours d'eau et aux espaces de mobilités associés du territoire, identifiés comme réservoirs dans la TVB régionale

Ces réservoirs comprennent les zones de protection règlementaires ou d'inventaire et sont donc liés à la présence de zones Natura 2000, de ZNIEFF, de zones humides ou d'Espaces Naturels Sensibles.

Trois types de corridors sont identifiés sur le territoire :

- Les **corridors aquatiques**, liés aux cours d'eau et aux zones humides
- Les **corridors vallées**
- Les **corridors territoriaux**, correspondant à des zones de bocage, qui permettent globalement la circulation d'un grand nombre d'espèces terrestres, sans localisation privilégiée.

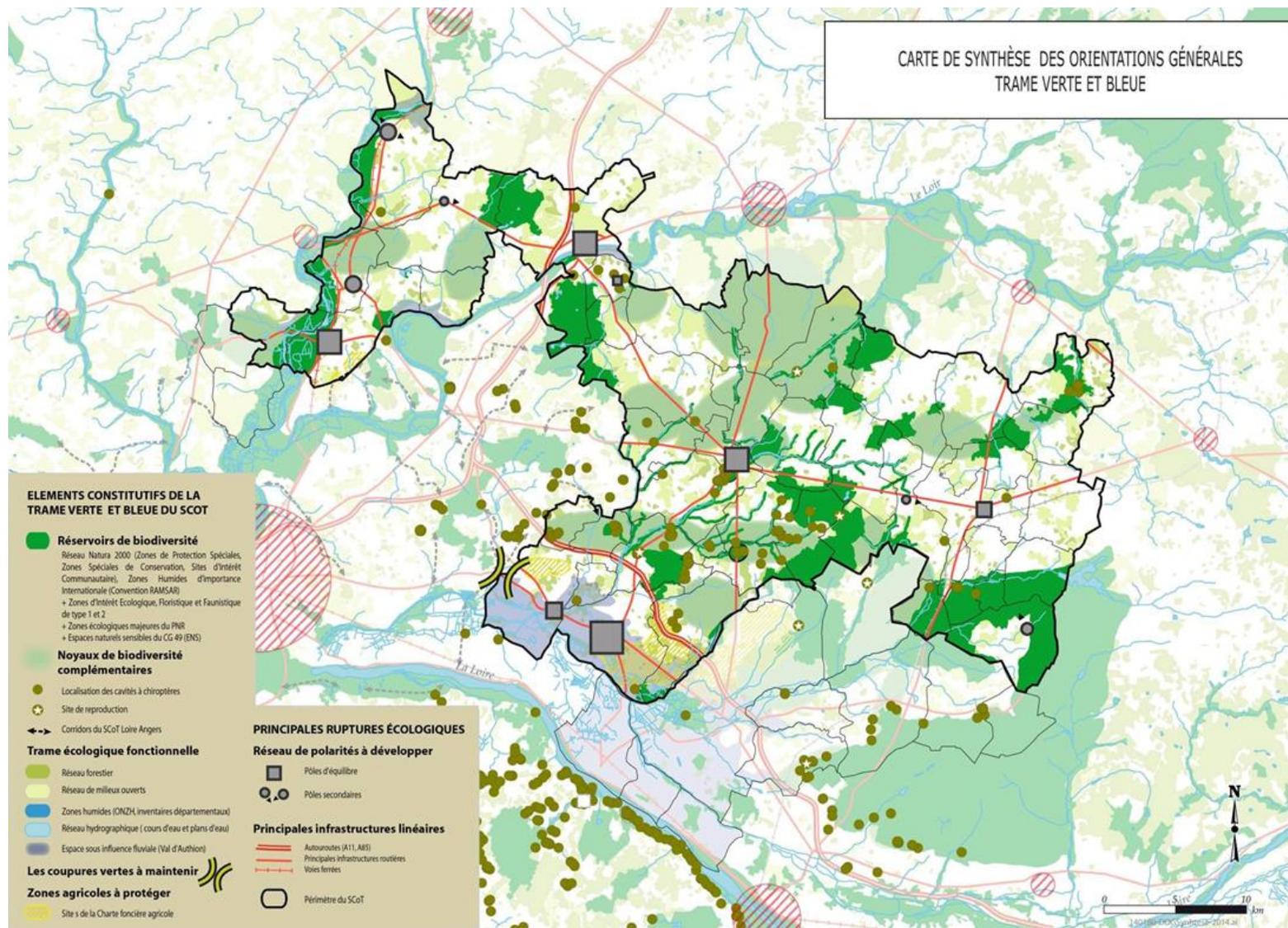
Plusieurs éléments fragmentent les continuités écologiques du territoire : les **tâches d'urbanisation**, les **infrastructures de transport** (le niveau et la caractère fragmentant sont qualifiés selon le trafic, la largeur ou le nombre de voies, la présence de clôtures), principalement vers Baugé-en-Anjou, et les **obstacles à l'écoulement**.

- **Niveau local**

Sur le Pays des Vallées d'Anjou, la TVB s'articule autour :

- D'une composante verte : **réseau forestier** et **réseau de milieux ouverts**
- D'une composante bleue : **réseau hydrographique** et **zones humides**

Les réservoirs de biodiversité identifiés coïncident également avec les zones naturelles de protection ou d'inventaires. De nombreuses cavités à chiroptères sont également à mettre en avant, en plus des 2 sites protégés au titre du réseau Natura 2000 (cf 7.4.4 et 7.4.5).



**Figure 13 : Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays des Vallées d'Anjou**

#### *7.4.12.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000*

Les zones Natura 2000 constituent elles-mêmes des réservoirs de biodiversité importants et sont traversés par des corridors écologiques.

Les 2 cartes précédentes issues du SRCE Pays de la Loire et du SCoT du Pays des Vallées d'Anjou illustrent les relations entre les divers réservoirs de biodiversité.

La plupart des sites Natura 2000 du territoire sont reliés entre eux ou à certains sites extérieurs par le corridor bocager (majeure partie Ouest du territoire) ou le corridor aquatique (surtout au sud-ouest avec une importante densité de cours d'eau).

## 7.4.13 Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET

### 7.4.13.1 *Axe 0, Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens*

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire de Baugeois Vallée**

Les actions 0.0.1, 0.1.1, 0.1.2 et 0.2.4 ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 car elles concernent l'animation du PCAET, de réseaux de coopération et la structuration du Conseil de Développement.

Les actions 0.2.1 à 0.2.3 pourront avoir un impact positif sur les sites Natura 2000 par la sensibilisation et les interventions visant divers publics au sujet de la biodiversité, du changement climatique, de l'empreinte écologique de chacun et des moyens de la réduire.

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

Les actions 0.0.1, 0.1.1, 0.1.2 et 0.2.4 ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 car elles concernent l'animation du PCAET, de réseaux de coopération et la structuration du Conseil de Développement, propres au territoire de Baugeois Vallée.

Les actions 0.2.1 à 0.2.3 pourront avoir un impact positif sur les sites Natura 2000 par la sensibilisation et les interventions visant divers publics au sujet de la biodiversité, du changement climatique, de l'empreinte écologique de chacun et des moyens de la réduire. Le public sensibilisé sera susceptible d'être plus attentif et vigilant aux milieux naturels qui l'entourent, que ce soit sur le territoire ou en dehors.

- **Trame Verte et Bleue et continuités**

Les actions 0.0.1, 0.1.1, 0.1.2 et 0.2.4 ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 car elles concernent l'animation du PCAET, de réseaux de coopération et la structuration du Conseil de Développement.

Les actions 0.2.1 à 0.2.3 pourront avoir un impact positif sur les continuités par la sensibilisation et les interventions visant divers publics au sujet de la biodiversité, du changement climatique, de l'eau, de l'empreinte écologique de chacun et des moyens de la réduire. Ces interventions pourront permettre de communiquer sur l'importance des réseaux et corridors écologiques, terrestres ou aquatiques.

### 7.4.13.2 *Axe 1, Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées*

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire de Baugeois Vallée**

Considérant le contenu des actions 1.1.1, 1.1.3, 1.2.1 et 1.2.2, elles n'ont potentiellement pas d'impact sur les sites Natura 2000 du territoire.

L'action 1.1.2 de **réduction de l'éclairage public** est susceptible d'avoir un **impact positif** sur les habitats Natura 2000, d'autant plus important pour les 2 sites de cavités souterraines pour lesquels la pollution lumineuse est une menace identifiée, pour les populations de chiroptères notamment.

L'action 1.3.1 est susceptible d'avoir des impacts négatifs si elle est réalisée dans le périmètre d'un site Natura 2000. La **construction de serres** pourra en effet **consommer et détruire des milieux**

naturels ou agricoles au profit du maraîchage. Une attention particulière sera à porter sur la localisation du projet.

Les actions 1.3.2 et 1.3.7 visant à créer des unités de méthanisation et développer le bioGNV auront **potentiellement un impact négatif** sur les sites Natura 2000 en lien avec l'épandage des boues ou du digestat qui peut affecter la **qualité des eaux**, la pollution des eaux de surface étant par ailleurs une menace pour plusieurs sites. La création d'unités de méthanisation sera néanmoins étudiée en fonction du gisement disponible et fera également l'objet d'une étude d'implantation et d'une étude d'incidence Natura 2000, en particulier pour l'épandage des boues.

Les actions 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.6 liées au développement de l'énergie solaire n'auront pas d'effet négatif notable sur les sites Natura 2000. Le **développement de l'énergie solaire** (thermique et photovoltaïque) se fera majoritairement en **toiture**, sinon en **ombrières** ou **centrales au sol sur des friches industrielles et sols pollués...**

→ La consommation d'espaces à vocation de production solaire sera donc limitée et ne sera donc pas susceptible d'avoir une incidence sur les habitats naturels.

Les installations photovoltaïques peuvent être à l'origine d'effets optiques tels que miroitement ou éblouissement par réflexion de la lumière solaire sur les modules et les constructions métalliques et reflet du paysage sur les modules. Ces effets pourraient perturber les oiseaux survolant les panneaux mais des études ont démontré que la portée de ces effets sur l'avifaune est limitée et aucun indice de perturbation par miroitement ou éblouissement n'a été recensé, ni aucun changement dans la direction de vol<sup>20</sup>.

→ L'impact des installations photovoltaïques sur les espèces en termes d'**éblouissement** est donc **négligeable**.

L'action 1.3.5 visant à rétablir la **production d'électricité sur des moulins** est susceptible d'**impacter négativement** les habitats naturels, le transport de sédiments et les espèces des sites Natura 2000 du territoire, notamment celles dépendant des milieux humides et aquatiques. La modification du régime de mise en eau et du fonctionnement hydrographique, la dérivation des cours d'eau sont par ailleurs des menaces identifiées sur les sites du lac de Rillé et forêts voisines, de la Vallée de La Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZPS) et de la Vallée du Loire de Bazouges à Vaas.

Le risque de collision avec les lignes électriques est identifié comme une menace pour les espèces de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau. Une étude préalable aux installations d'énergies renouvelables pourra déterminer l'intégration paysagère des câbles nécessaires au raccordement, une mesure d'évitement consisterait à enfouir ces câbles. Ces éléments seront intégrés aux études spécifiques en cas d'implantation.

Les actions 1.4.1 à 1.4.3 sur la **rénovation énergétique et l'éco-construction** n'auront **pas d'impact notable** sur les sites Natura 2000, les travaux de rénovation et réhabilitation de bâtiments découlant indirectement de ces actions pourront entraîner des perturbations liées au bruit ou à la poussière, qui seront ponctuelles et limitées dans le temps. L'implantation de ces travaux n'est pas définie à l'heure actuelle et certains travaux pourraient survenir dans les zones Natura 2000.

---

<sup>20</sup> Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Edition 2011. Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol.  
Ministère du Développement Durable, DGEC, Janvier 2009. Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand.

Toutefois, leur incidence (limités à des bâtiments) sur ces sites est susceptible d'être limitée et donc négligeable.

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

Considérant le contenu des actions 1.1.1, 1.1.3, 1.2.1 et 1.2.2 et leur caractère localisé au territoire de Baugeois Vallée, elles n'ont potentiellement pas d'impact sur les sites Natura 2000 hors territoire.

L'action 1.1.2 est susceptible d'avoir un impact **positif** sur les habitats Natura 2000 hors territoire qui peuvent aussi être impacté par la pollution lumineuse. Cette action sera particulièrement bénéfique pour le site « Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurie (Chemellier), abritant plusieurs espèces de chiroptères et également menacé par la pollution lumineuse.

Au vu de la localisation du projet de serres sur le territoire de Baugeois Vallée, l'action 1.3.1 n'est pas susceptible d'impacter les sites Natura 2000 situés en dehors du territoire.

Les actions 1.3.2 et 1.3.7 auront potentiellement un impact **négatif** sur les sites Natura 2000 hors du territoire. L'épandage des boues ou du digestat peut dégrader la qualité des eaux du territoire et celles des territoires voisins par ruissellement, infiltration etc.... Cependant, la création d'unités de méthanisation sera étudiée en fonction du gisement disponible et fera également l'objet d'une étude d'implantation et d'une étude d'incidence Natura 2000, en particulier pour l'épandage des boues.

Les actions 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.6 n'auront pas d'effet négatif notable sur les sites Natura 2000 voisins de la CCBV en termes de consommation d'espaces ou d'éblouissement / miroitement.

L'action 1.3.5 concernant l'hydroélectricité, elle n'est pas susceptible d'impacter les sites Natura 2000 hors du territoire car le(s) moulin(s) réhabilité(s) seront situés sur le territoire du PCAET. Les espèces migratrices pourront néanmoins être impactées si elles ne peuvent se déplacer à cause d'une rupture de continuité.

Considérant le contenu des actions 1.4.1 à 1.4.3 et leur caractère localisé, elles ne sont pas susceptibles d'avoir d'impact sur les sites Natura 2000 situés en dehors du territoire.

- **Trame Verte et Bleue et continuités**

L'action 1.1.2 visant à diminuer la pollution lumineuse est susceptible d'avoir un impact positif sur les continuités écologiques pour les espèces nocturnes en particulier. L'intégration d'une Trame noire dans les documents d'urbanisme est également prévue dans cette action.

L'action 1.3.1 est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur les continuités car la construction de serres pourra impacter une continuité ou un corridor écologique. Une attention particulière sera à porter sur la localisation du projet afin qu'il ne se situe pas dans une zone de corridor et ne perturbe pas les déplacements des espèces.

Les actions 1.3.2 et 1.3.7 pourront avoir un impact négatif sur les continuités écologiques en termes de qualité (effets de l'épandage des boues ou du digestat).

Le solaire photovoltaïque ou thermique sera implanté en priorité sur des sols dégradés, pollués, des friches, des toitures, c'est-à-dire des zones déjà artificialisées en dehors de la trame verte et bleue.

L'action 1.3.5 impactera négativement les continuités écologiques aquatiques, les seuils peuvent empêcher le passage d'espèces migratrices et affaiblir les populations, ralentir l'écoulement et affecter la qualité des cours d'eaux.

#### 7.4.13.3 Axe 2, Une économie dynamisée par la transition écologique

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire de Baugeois Vallée**

Au vu de leur contenu et de leurs objectifs, les actions 2.1.1, .2.4.1 à 2.4.3 ne sont pas susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les sites Natura 2000 du territoire.

L'action 2.2.1 relative à l'élaboration d'une **charte de tourisme éco-responsable** ne détaille pas assez le contenu de cette charte mais elle est susceptible d'entraîner des **effets bénéfiques** sur les zones Natura 2000, notamment en lien avec le comportement du public, la mobilité... Plusieurs menaces anthropiques sont effectivement identifiées sur les sites et pourraient être diminuées par une meilleure gestion des activités et une meilleure prise en compte de ces milieux protégés : les sports nautiques, les perturbations humaines et autres intrusions, les voies de navigation, les plages artificielles, les véhicules motorisés...

L'action 2.3.1 visant à mettre en place une **charte forestière de territoire** aura une **importance** sur les sites Natura 2000 du territoire car 4 des 6 sites présents subissent des répercussions liées à la plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones), à l'élimination de haies et bosquets, à la gestion des forêts et l'exploitation et à la sylviculture et aux opérations forestières.

Cette action est donc susceptible d'avoir un **impact positif** sur ces sites car la charte pourra permettre d'encadrer les lieux de plantation, les modalités de gestion et d'exploitation des arbres et forêts en assurant une ressource forestière durable et renouvelée pour le territoire. La charte devra porter un point d'attention particulier à ne pas mettre en péril la qualité des zones Natura 2000 du territoire influencé par l'activité forestière.

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

Au vu de leur contenu et de leurs objectifs, les actions 2.1.1, .2.4.1 à 2.4.3 ne sont pas susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les sites Natura 2000 hors territoire.

L'action 2.2.1 relative à l'élaboration d'une **charte de tourisme éco-responsable** est susceptible d'avoir des effets positifs en dehors du territoire car les touristes et visiteurs du territoire sensibilisés par cette charte seront plus à même de respecter les milieux naturels, même situés à l'extérieur de la CCBV.

L'action 2.3.1 sera mise en place dans le périmètre du territoire, elle n'impactera pas les sites Natura 2000 extérieurs au territoire, les effets seront limités à la CCBV.

- **Trame Verte et Bleue et continuités**

L'action 2.3.1 pourra avoir un impact positif sur les continuités écologiques et la trame verte en particulier. Le contenu de la charte n'étant pas défini, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure l'action sera bénéfique pour les continuités et la sous-trame forestière.

#### 7.4.13.4 *Axe 3, Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité*

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire de Baugeois Vallée**

Les 12 actions liées à la mobilité ont pour but de développer et promouvoir les **modes de déplacements doux**, les **transports en commun**, le **covoiturage** et d'éviter/limiter les **déplacements** par le soutien aux commerces de proximité et au développement du télétravail / coworking. Ces actions auront potentiellement un **impact positif** sur les 6 zones Natura 2000 du territoire en lien avec la diminution du trafic, la réduction des nuisances sonores, du risque de collision et donc des perturbations humaines. Les infrastructures linéaires (dont routes) contribuent en effet à fragmenter les sites, ce qui nuit à leur fonctionnalité, elles sont même une menace pour la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (ZPS et ZCS). Les véhicules motorisés sont un facteur négatif pour le site précédent (ZPS) et la Vallée du Loir de Bazouges à Vaas.

Sur le long terme, l'**amélioration de la qualité de l'air** pourrait avoir des incidences positives sur les espèces vivant dans les zones Natura 2000.

La consommation d'espaces a été prise en compte et l'aménagement d'aires de covoiturage utilisera au maximum des infrastructures existantes (action 3.3.2), l'**artificialisation sera donc limitée**.

L'action 3.5.1 ayant pour objectif l'élaboration d'un **Programme Local de l'Habitat** (PLH) est susceptible d'avoir un **impact positif** sur les sites Natura 2000 car ce programme a vocation à, entre autres, mettre en œuvre et évaluation des actions de renouvellement urbain pour limiter la périurbanisation, la consommation d'espaces agricoles et naturels, les routes...

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

Les actions de l'axe 3 pourront avoir un impact positif indirect sur les zones Natura 2000 proches du territoire et les continuités, avec la réduction du trafic notamment.

Leur incidence sur les zones plus éloignées du territoire est faible.

- **Trame Verte et Bleue et continuités**

L'action 3.5.1 relative au PLH est susceptible d'avoir un **impact positif** sur les continuités écologiques car limiter la périurbanisation et ses effets permet également de limiter la fragmentation paysagère et le rupture de continuités.

Les autres actions ont pour but de développer et promouvoir les modes de déplacements doux, les transports en commun, le covoiturage et d'éviter/limiter les déplacements via le télétravail et le coworking. Ces actions sont susceptibles d'avoir un **impact positif** sur les continuités écologiques du territoire en lien avec la **diminution du trafic**, la **réduction des nuisances sonores** et du **risque de collision**.

Toutefois, le développement des mobilités actives –vélo – pourrait participer à la fragmentation des milieux ou à la fragilisation des corridors écologiques. Il faudra donc préciser si les actions visent à modifier le partage des voiries existantes ou à créer de nouvelles pistes cyclables, voies douces. Dans ce dernier cas, il s'agira d'étudier les lieux d'implantation de ces liaisons pour ne pas impacter des corridors d'importance.

L'aménagement d'aires de covoiturage utilisera au maximum des infrastructures existantes, ces surfaces étant déjà artificialisées, l'action 3.3.2 n'impactera pas les continuités écologiques et la TVB.

#### 7.4.13.5 Axe 4, Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques

- **Zones Natura 2000 situées sur le territoire de Baugeois Vallée**

Les 3 actions en faveur d'un **changement de pratiques agricoles**, 4.1.1, 4.2.1 et 4.3.1, auront des **impacts positifs** sur les sites Natura 2000 du territoire, notamment par une amélioration de l'empreinte environnementale de l'élevage, une réduction des intrants et produits phytosanitaires (facteur négatif pour 4 des 6 sites), un développement de la biodiversité et un choix de cultures adaptées au changement climatique (faible consommation en eau etc). Cette action peut donc avoir des effets bénéfiques sur :

- Une amélioration de la qualité de l'eau (diminution des engrais et pesticides)
- Une amélioration de la qualité de l'air (diminution des émissions de pesticides et NH<sub>3</sub> également responsables de l'acidification et de l'eutrophisation des milieux naturels)
- Un contexte propice aux insectes pollinisateurs et à la microfaune du sol
- Une amélioration des continuités écologiques (développement et élargissement des haies cf. action 4.3.1)

L'action 4.3.1 impactera positivement certains sites avec la plantation de haies (Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ZPS et ZSC, Cavités souterraines de la Poinsonnière et de l'Hôtel Hervé menacés par leur élimination). Celles-ci assurent un rôle de réservoir de biodiversité et de corridor.

Le choix d'espèces locales et diversifiées est en particulier précisé dans les fiches actions afin de permettre de maintenir la diversité biologique des milieux ainsi que le paysage, en limitant la menace sur les espèces déjà implantées.

Cependant, il est à noter en parallèle que ces sites ainsi que le lac de Rillé et forêts voisines et la vallée du Loir sont également **menacés par la plantation d'arbres (allochtones) en terrain ouvert**, la **gestion forestière**, l'exploitation et la **sylviculture**. Ainsi, cette action pourra avoir des **impacts négatifs** si les plantations (localisation, espèces) ne sont pas pensées en amont. La gestion des forêts actuelles et plantations nouvelles devra être durable, respectueuse des sites et raisonnée afin d'assurer la pérennité à la fois de la ressource en bois et des sites Natura 2000 du territoire de Baugeois Vallée.

Les actions 4.1.2 et 4.1.4 à 4.1.7 sur les usages de l'eau ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000.

L'action 4.1.3 vise à conseiller les agriculteurs en matière d'irrigation pour réduire la consommation en eau, ceci est susceptible d'**impacter positivement** le site de la Vallée du Loir de Bazouges à Vaas en **diminuant la menace du facteur irrigation** identifiée sur ce site.

L'action 4.3.2 aura un **impact positif** sur les milieux naturels tels que Natura 2000 car **éviter l'artificialisation** permet d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, la destruction de milieux et d'habitats et la disparition ou la fragilisation d'espèces animales et végétales.

Les actions 4.4.1 et 4.4.2 auront un impact positif sur l'aménagement et la qualité des villes et villages, en particulier sur le gradient milieu rural / milieu urbain. La biodiversité sera favorisée dans les villes et les continuités améliorées via un réseau d'espaces naturels urbains. La ville pourra devenir un lieu de refuge pour certaines espèces.

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

Les actions 4.1.1 et 4.2.1 pourront avoir des effets positifs sur les zones Natura 2000 voisines du territoire, en lien avec l'**amélioration de la qualité de l'eau et de l'air**.

Les actions 4.3.1 et 4.4.1 pourront avoir un **impact positif** sur les zones Natura 2000 limitrophes du territoire **en termes de continuité et de réservoirs de biodiversité** pour les espèces de ces sites extérieurs.

Leurs effets seront potentiellement limités sur les zones Natura 2000 plus éloignées du territoire.

Au vu de leur caractère localisé, les actions 4.3.2 et 4.4.2 n'auront pas tendance à impacter les zones Natura 2000 hors du territoire.

- **Trame Verte et Bleue et continuités**

L'action 4.3.1 sur le **développement de la ressource bocagère et la plantation d'arbres** aura un impact positif sur les continuités bocagères et forestières.

L'action 4.3.2 aura un **impact positif** sur les continuités et la TVB, l'artificialisation peut rompre un corridor et entraîner la fragmentation des habitats. Cette action permettra de limiter ce risque.

Les actions 4.4.1 et 4.4.2 auront un impact positif sur le gradient milieu rural / milieu urbain. La **biodiversité sera favorisée** dans les villes et les **continuités améliorées** via un réseau d'espaces naturels urbains.

## 8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la CCBV définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencés par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Être pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurables par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétables.
- Être reproductibles, transposables et généralisables.
- Être pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la CCBV. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation. Ces indicateurs pourront être actualisés en fonction des données disponibles (nombre de ces indicateurs restent à construire pour connaître la situation actuelle).

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

**Tableau 44 : Indicateurs de suivi proposés pour l'EES**

Axes	O	Actions	Indicateur EES
	0.0.1	Suivre, animer et évaluer le PCAET	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
<b>0 - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens</b>	0.1.1	Renforcer et structurer les contributions du Conseil de développement dans l'élaboration des politiques communautaires	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
	0.1.2	Réaliser une cartographie des acteurs, pour animer des réseaux de coopération	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
	0.2.1	Proposer des interventions dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, sur les changements climatiques, la biodiversité, l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>

	0.2.2	Déployer des outils pour sensibiliser les habitants sur les changements climatiques, sur leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	0.2.3	Informier et sensibiliser les agents publics sur les changements climatiques, leur empreinte écologique (énergie, eau, déchets, qualité de l'air...) et les moyens de la réduire	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	0.2.4	Proposer des visites, des témoignages et des conférences pour présenter des initiatives et des démarches de transition	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
<b>1 - Des productions et des consommations énergétiques et alimentaires relocalisées</b>	1.1.1	Faire appel à un conseiller en énergie partagé pour réaliser le diagnostic énergétique et GES des équipements publics	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	1.1.2	Diminuer et optimiser l'éclairage de l'espace public, réduisant également les pollutions lumineuses	Evolution de la population de Chiroptères dans les zones d'inventaires [nombre/an]
	1.1.3	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique	Gains énergétiques [kWh/an] Quantité de déchets évités [t/an] Quantité d'eau économisée [m3/an] Part des entreprises utilisant des EnR [%/an] Part des entreprises utilisant des EnR sans combustion [%/an]
	1.2.1	Amplifier et accompagner les restaurants collectifs du territoire vers une alimentation locale et de qualité	Nombre de restaurant incluant des produits AB au-dessus du min réglementaire [nombre/an] Nombre de restaurant ayant signé un accord d'approvisionnement durable avec un producteur local [nombre/an]
	1.2.2	Construire un projet alimentaire territorial	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
	1.3.1	Soutenir le projet de valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse pour des serres maraîchères	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
	1.3.2	Créer des unités de méthanisation valorisant les déchets	Part des projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact olfactif [%/an] Part des cultures énergétiques [% et t/an/unité] Part des déchets 'origine hors territoire [% et t/an/unité]
	1.3.3	Mettre en place et animer un cadastre solaire avec un accompagnement pour développer le photovoltaïque en toiture	Part des friches et sols pollués couvert par des EnR [ha/an]
	1.3.4	Inciter à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables pour toute rénovation ou construction de bâtiments	Part de géothermie dans les études de faisabilité [%/an] Types de surfaces consommées pour le PV [m2/an]
	1.3.5	Favoriser l'émergence de collectifs citoyens locaux pour financer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire	Présence de mesures compensatoires en cas d'implantation d'hydro -électricité [oui/non].

	1.3.6	Exploiter les surfaces disponibles pour l'implantation de centrales au sol ou d'ombrières de parking	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	1.3.7	Créer des stations pour les véhicules bioGNV	Distance par rapport aux zones sensibles [m/station]
	1.3.8	Étudier la possibilité de valoriser l'énergie hydro-électrique des anciens moulins	
	1.4.1	Former les artisans, sensibiliser les particuliers et les collectivités en organisant des événements éco-construction et éco-rénovation	Nombre d'évènement incluant la qualité de l'air, le radon [nb/an] Part de chantiers utilisant des matériaux biosourcés locaux [%/an et tonne de matériaux /an]
	1.4.2	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique	Nombre de personnes sensibilisées à la qualité de l'air, le radon [nb/an] Nombre de personnes sensibilisées aux matériaux biosourcés locaux [%/an et tonne de matériaux /an]
	1.4.3	Poursuivre l'action des OPAH avec le levier des Locaux-Moteurs	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	2.1.1	Réaliser un diagnostic des besoins en production et en transformation (bois d'oeuvre, agroalimentaire, éco-matériaux...)	Plan de gestions intégrant des espèces adaptées au climat futur [nombre/an]
	2.1.2	Promouvoir la monnaie locale du Maine et Loire (la Muse)	
	2.2.1	Élaborer une charte du tourisme éco-responsable, à destination des touristes et des prestataires	Nombre d'action en lien avec le transport et la multimodalité à destination des touristes [nombre/an]
<b>2 - Une économie dynamisée par la transition écologique</b>	2.3.1	Mettre en place une charte forestière de territoire, avec un volet touristique	Part de la surface utilisée pour le bois d'oeuvre [%/an] Part de la surface faisant l'objet d'un plan de gestion intégrant la biodiversité [%/an]
	2.4.1	Encourager la réparation et le réemploi des déchets/matériaux inutilisés, notamment du BTP (ressourcerie, repair café...)	Nombre de recyclerie (ou autres structures) créées [nombre/an] Fréquentation des recycleries (ou autres structures)[nombre personnes /an]
	2.4.2	Développer le tri des biodéchets par l'installation de composteurs partagés, notamment dans les cantines municipales	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	2.4.3	Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale	Gains énergétiques [kWh/an] Quantité de déchets évités [t/an] Quantité d'eau économisée [m3/an] km évités par les employés [km/an]
<b>3 - Une organisation du territoire renforçant les connexions et la proximité</b>	3.1.1	Élaborer un plan vélo à l'échelle intercommunale (tourisme/mobilités)	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	3.1.2	Développer les pistes cyclables sécurisées entre les bourgs/villes et au sein des bourgs/villes	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	3.1.3	Proposer des services facilitant la pratique du vélo (ateliers de réparation, abris vélos sécurisés...)	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>

	3.1.4	Proposer des vélos et VAE en location (courte et longue durées)	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	3.1.5	Développer la pratique du vélo auprès des enfants : vélo-école, bus-bicyclette, vélobus (et pédibus)	
	3.2.1	Soutenir les commerces et services de proximité, dans les bourgs	Consommation d'espace pour les activités, services, commerces [ha/an] Consommation d'espace pour le résidentiel [ha/an]
	3.2.2	Mettre en oeuvre des démarches globales de revitalisation, avec une approche sociologique	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	3.3.1	Valoriser l'offre existante de transport en commun, de transport solidaire et mobilités partagées	Fréquentation des transports en commun [personnes/an]
	3.3.2	Adhérer à une plateforme territoriale pour déployer le covoiturage	Consommation d'espace pour les aires de covoiturage [ha/an]
	3.3.3	Étudier l'opportunité de la mise en place d'une navette Baugeois-Vallée/La Méritré (gare)	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	3.4.1	Développer des plans de déplacement d'entreprise et de collectivités	Nombre d'entreprises portant un PDE non réglementaire [nombre/an]
	3.4.2	Étudier la possibilité de créer des tiers-lieux, pouvant accueillir des espaces de travail partagé	Nombre de lieux créés [nombre/an] Nombre de travailleurs et visiteurs [nombre/an]
	3.5.1	Élaborer un Plan Local de l'Habitat intégrant les enjeux des centres-bourgs et de la précarité énergétique	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
<b>4 - Un territoire résilient où il fait bon vivre face aux transitions sociétales et climatiques</b>	4.1.1	Accompagner les agriculteurs vers l'agro-écologie et la conversion à l'agriculture biologique	Part des agriculteurs du territoire en AB ou en conversion [%/an] et par type d'activité Suivi des paramètres de qualité des eaux [mg/L]
	4.1.2	Inciter à la récupération d'eau dans les nouvelles constructions	Part des logements couverts par des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales [%/an]
	4.1.3	Apporter un conseil collectif et individuel en irrigation via les outils d'aide au pilotage de l'irrigation, pour moins consommer la ressource en eau	Nombre de réserve collinaire sur le territoire [nombre/an] Part des surfaces évoluant vers des cultures ne nécessitant pas d'irrigation [%/an] Consommation d'eau superficielle et souterraines pour l'agriculture [m3/an/commune]
	4.1.4	Encourager les collectivités et les usagers à être plus économes en eau	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	4.1.5	Étudier la mise en place d'une tarification incitative pour moins consommer d'eau	Intégration des conditions de ressources dans la tarification incitative [OUI/NON]
	4.1.6	Développer un système individuel pour éviter de tirer sa chasse d'eau à chaque fois	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
	4.1.7	Mettre en place des alertes sur la consommation d'eau grâce aux compteurs intelligents	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>

4.1.8	Étudier la possibilité de réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour les usages non potables	
4.2.1	Élaborer des plans bas carbone pour les élevages de viande bovine et de vaches laitières	Impact sur les GES en CO2 évité [tCO2e/an]
4.2.2	Étudier la possibilité de rémunérer l'agriculture pour les services écosystémiques rendus	
4.3.1	Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées, l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies	Surface plantée avec des essences cohérentes avec les enjeux eau et pollen [ha/an]
4.3.2	Éviter l'artificialisation des sols (extensions urbaines, parkings...)	Surface consommée [m2/an]
4.4.1	Végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales	Surface plantée avec des essences cohérentes avec les enjeux eau et pollen [ha/an]
4.4.2	Orienter les concours « Maisons fleuries » vers la gestion différenciée et les essences locales	<i>Pas d'indicateur complémentaire pertinent.</i>
4.4.3	Créer un service "biodiversité" au sein des collectivités pour la sensibilisation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité	Actualisation de la TVB [OUI/NON] Restauration des zones dégradées et continuités menacées [nombre/an]

## 9 LIENS JURIDIQUES ENTRE PCAET ET SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Liens avec les plans règlementaires

#### 9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La compatibilité du PCAET avec la SNBC est présentée dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 45 : Cohérence du PCAET avec la SNBC**

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du programme d'actions du PCAET avec les orientations
<p><b>Transports et déplacement « bas carbone » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises</li> <li>- Amélioration des véhicules et réseaux</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules</li> <li>- Réduction l'intensité carbone des vecteurs énergétiques</li> <li>- Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens</li> </ul>	<p>L'axe 3 du PCAET vise à développer et améliorer la mobilité, notamment les modes de déplacements doux (actions 3.1.1 à 3.1.4 en lien avec le vélo). D'autres actions permettront également de développer le covoiturage et les transports en commun (3.3.1 à 3.3.3). Des plans de déplacements d'entreprises seront également développés via l'action 3.4.1. Les déplacements seront limités par les actions 3.2.1, 3.2.2, 3.4.2 et 3.5.1 visant à densifier les centres-villes et centres-bourgs, créer des espaces de travail partagés, réhabiliter et remettre sur le marché des logements vacants et soutenir les commerces de proximité.</p>
<p><b>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions</li> <li>- Développement de matériaux de construction peu carbonés</li> </ul>	<p>Des actions du PCAET porteront sur la rénovation et la réhabilitation de logements existants et visent à développer divers outils : 3.2.2 (logements vacants), 3.5.1 (Plan Local de l'Habitat), 1.4.2 (plateforme de rénovation énergétique), 1.4.3 (OPAH). Les artisans et les particuliers/collectivités seront également formés ou sensibilisés à l'écoconstruction et l'éco-rénovation, dont l'usage de matériaux biosourcés (action 1.4.1).</p>
<p><b>Agriculture « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de protoxyde d'azote en grande culture</li> <li>- Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l'élevage</li> <li>- Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles</li> <li>- Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'alimentation</li> </ul>	<p>L'axe 4 du PCAET a notamment pour objectif d'améliorer les pratiques agricoles. L'action 4.1.1 vise à accompagner la conversion vers l'agroécologie et l'agriculture biologique. L'action 4.2.1 vise directement l'élevage et la réduction des émissions de GES par l'élaboration de plans bas carbone. L'usage de l'eau sera également évoqué par un conseil sur l'irrigation (action 4.1.3). L'augmentation des stocks de carbone passera par l'action 4.3.1 qui vise à planter des arbres et des haies et développer l'agroforesterie.</p>

	Enfin, la PCAET prend aussi en compte l'alimentation avec l'intégration de l'alimentation locale et de qualité dans la restauration collective et la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (action 1.2.1 et 1.2.2).
<p><b>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la gestion forestière</li> <li>- Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation</li> <li>- Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse</li> </ul>	<p>Une charte forestière sera mise en place dans le cadre de PCAET avec l'action 2.3.1.</p> <p>La ressource en bois sera développée via l'action 4.3.1, le bois issu de haies pourra notamment être utilisé pour le chauffage.</p> <p>La mise en œuvre du PCAET permettra de réaliser un diagnostic des besoins du territoire en termes de bois d'œuvre, éco-matériaux etc... afin de développer certaines filières (action 2.1.1).</p>
<p><b>Industrie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie de l'industrie</li> <li>- Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits</li> </ul>	<p>Les entreprises seront visées par l'action 2.4.3 afin de les accompagner vers une démarche d'écologie industrielle et territoriale (passant notamment par l'économie circulaire, l'écoconstruction...).</p>
<p><b>Production d'énergie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie</li> <li>- Développement d'un mix énergétique décarboné</li> </ul>	<p>L'axe 1 du PCAET vise à produire des EnR localement : méthanisation et bioGNV (actions 1.3.2 et 1.3.7), solaire (actions 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.6) et hydroélectricité (action 1.3.5)</p> <p>La chaleur de l'UVE de Lasse sera valorisée et utilisée dans des serres maraîchères (action 1.3.1).</p>
<p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production de déchets</li> <li>- Valorisation des déchets inévitables</li> <li>- Réduction des émissions liées au traitement des déchets</li> </ul>	<p>La production de biodéchets sera réduite par le tri et le compostage dans la restauration collective (action 2.4.2), certains déchets pourront être valorisés par la méthanisation.</p> <p>Le réemploi et la réutilisation seront encouragés par l'action 2.4.1, réduisant ainsi les déchets ultimes.</p> <p>Enfin, la chaleur de l'UVE de Lasse sera valorisée et utilisée dans des serres maraîchères (action 1.3.1).</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC, il est donc **compatible avec cette stratégie nationale**.

L'Article L100-4 du Code de l'Environnement (Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Article L100-4 du Code de l'Environnement	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CCBV
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>La baisse des émissions de GES est estimée à - 17% pour 2030 et -48% pour 2050, par rapport à 2014. Ainsi, les actions de réduction des GES portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET <b>ne permettent pas d'atteindre</b> les objectifs de réductions fixés par la Loi TEPCV.</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>La baisse des consommations énergétiques est estimée à - 16% pour 2030 et -38% pour 2050, par rapport à 2014. Ainsi, les actions de réduction des consommations énergétiques portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET <b>semblent cohérentes</b> pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Des efforts seront toutefois à produire pour atteindre les objectifs 2050.</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>La production d'énergie renouvelable sur le territoire est estimée à 39% de la consommation de 2030 et 92 % de la consommation de 2050. Ainsi, les actions de production d'énergies renouvelables portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET sont ambitieuses et <b>vont au-delà des objectifs</b> fixés nationalement.</p>

## 9.1.2 Compatibilité avec le SRCAE Pays de la Loire

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Pays de la Loire :

**Tableau 46 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE Pays de la Loire**

Orientations structurantes et transversales du SRCAE Pays de la Loire	Compatibilité du PCAET avec les orientations
<p><b>AGRICULTURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les exploitations à faible dépendance énergétique</li> <li>- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage</li> <li>- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles</li> </ul>	<p>L'axe 4 du PCAET a notamment pour objectif d'améliorer les pratiques agricoles. L'action 4.1.1 vise à accompagner la conversion vers l'agroécologie et l'agriculture biologique. L'action 4.2.1 vise directement l'élevage et la réduction des émissions de GES par l'élaboration de plans bas carbone.</p> <p>L'usage de l'eau sera également évoqué par un conseil sur l'irrigation (action 4.1.3).</p> <p>L'augmentation des stocks de carbone passera par l'action 4.3.1 qui vise à planter des arbres et des haies et développer l'agroforesterie.</p>
<p><b>BATIMENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter le parc existant</li> <li>- Développer les EnR dans ce secteur</li> <li>- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments</li> </ul>	<p>Des actions du PCAET porteront sur la rénovation et la réhabilitation de logements existants et visent à développer divers outils : 3.2.2 (logements vacants), 3.5.1 (Plan Local de l'Habitat), 1.4.2 (plateforme de rénovation énergétique), 1.4.3 (OPAH).</p> <p>La réalisation d'études de faisabilité pour le développement d'EnR pour toute rénovation ou construction de bâtiments sera incitée via l'action 1.3.4.</p> <p>Les artisans et les particuliers/collectivités seront également formés ou sensibilisés à l'écoconstruction et l'éco-rénovation, dont l'usage de matériaux biosourcés (action 1.4.1).</p>
<p><b>INDUSTRIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique</li> <li>- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle</li> </ul>	<p>Les entreprises seront visées par l'action 2.4.3 afin de les accompagner vers une démarche d'écologie industrielle et territoriale (passant notamment par l'économie circulaire, l'écoconstruction...).</p>
<p><b>TRANSPORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les modes alternatifs au routier</li> <li>- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport</li> <li>- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique</li> </ul>	<p>L'axe 3 du PCAET vise à développer et améliorer la mobilité, notamment les modes de déplacements doux (actions 3.1.1 à 3.1.4 en lien avec le vélo).</p> <p>D'autres actions permettront également de développer le covoiturage et les transports en commun (3.3.1 à 3.3.3) ainsi que des carburants alternatifs au diesel/essence (bioGNV, action 1.3.7)...</p> <p>Des plans de déplacements d'entreprises seront également développés via l'action 3.4.1.</p> <p>Les déplacements seront limités par les actions 3.2.1, 3.2.2, 3.4.2 et 3.5.1 visant à densifier les centres-villes et centres-bourgs, créer des espaces de travail partagés, réhabiliter et remettre sur le marché des logements vacants et soutenir les commerces de proximité.</p>

<p><b>ENR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois-énergie</li> <li>- Maîtriser la demande en bois-énergie</li> <li>- Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles</li> <li>- Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptées aux territoires</li> <li>- Développer l'éolien terrestre dans le respect de l'environnement</li> <li>- Favoriser le déploiement de la géothermie</li> <li>- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques</li> <li>- Faciliter l'émergence d'une filière solaire thermique</li> <li>- Maintenir et renforcer la filière solaire PV</li> </ul>	<p>L'axe 1 du PCAET vise à produire des EnR localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthanisation et bioGNV : actions 1.3.2 et 1.3.7</li> <li>• Solaire : actions 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.6</li> <li>• Hydroélectricité sur des moulins existants à réhabiliter : action 1.3.5</li> </ul> <p>L'utilisation de bois de chauffage est envisagé dans l'action 4.3.1, en lien avec l'entretien des haies notamment.</p> <p>La chaleur de l'UVE de Lasse sera valorisée et utilisée dans des serres maraîchères (action 1.3.1).</p> <p>Le développement de l'éolien et de la géothermie n'est pas envisagé dans ce PCAET.</p>
<p><b>QUALITE DE L'AIR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances et l'information régionales sur la qualité de l'air</li> <li>- Limiter les émissions polluantes et améliorer la qualité de l'air</li> </ul>	
<p><b>ADAPTATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger les ressources des effets du changement climatique sur le court terme</li> <li>- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants</li> <li>- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels</li> <li>- Assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme</li> </ul>	<p>La ressource en eau est particulièrement traitée dans ce PCAET aux actions 4.1.2 à 4.1.7, avec la mise en place de divers accompagnements et systèmes pour moins consommer.</p> <p>Les pratiques agricoles sont également amenées à être modifiées afin d'améliorer, entre autres, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, diminuer les émissions de GES...</p> <p>Plusieurs interventions à destination de différents publics (enfants, habitants...) permettront de faire prendre conscience à chacun du changement climatique, de l'empreinte écologique et de l'importance de changer ses habitudes pour la réduire.</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles du SRCAE des Pays de la Loire, il est donc **compatible avec ce schéma régional**.

### 9.1.3 Prise en compte du SCOT

Le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou, adopté le 19 avril 2016, va entrer en révision à partir de l'automne 2019. La révision n'étant pas approuvée, c'est la version actuelle du SCOT qui doit être prise en compte par le PCAET. Il a donc été vérifié que les orientations du PCAET, ne s'éloignent pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCOT applicable au territoire.

Le développement des énergies renouvelables, la relocalisation de l'alimentation, la diminution de l'éclairage public (axe 1), l'encouragement du tri, de la réparation et du réemploi (actions 2.4.1 et 2.4.2) et l'économie de la ressource en eau (actions 4.1.2 à 4.1.7) contribuent aux objectifs de *veiller à l'utilisation économe des ressources (eau, énergie, déchets, air, sols) et améliorer la qualité de vie au quotidien, limiter les risques et les nuisances*.

Les actions 1.4.1 à 1.4.3 concernant l'écoconstruction et la rénovation des logements répondent aux objectifs de *développement résidentiel permettant l'économie des ressources et de l'espace* et d'*améliorer la qualité de vie au quotidien*.

La mise en place d'une charte du tourisme éco-responsable et d'une charte forestière de territoire (actions 2.2.1 et 2.3.1) s'inscrit particulièrement dans les objectifs d'*activités agricoles et sylvicoles*, d'*économie touristique et de loisirs* et de *mise en valeur de l'armature verte et bleue du territoire, entre forêts, bocage, cavités et vallées*.

L'axe 3 relatif à la mobilité, au soutien des commerces de proximité et l'élaboration d'un PLH peut participer aux *orientations et objectifs relatifs à la cohérence entre déplacements et développement* et à *veiller à l'utilisation économe des ressources* (en termes d'énergie et de qualité de l'air notamment).

Les actions de l'axe 4 liées aux modifications des pratiques agricoles participent à l'objectif *activités agricoles et sylvicoles* et à *l'utilisation économe des ressources* (l'eau en particulier). Ces actions pourront aussi *mettre en valeur de l'armature verte et bleue du territoire, entre forêts, bocage, cavités et vallées*.

La plantation d'arbres et de haies pour lutter contre l'érosion et la végétalisation des espaces publics et maisons avec des essences locales notamment permettront d'*améliorer la qualité de vie au quotidien, limiter les risques et les nuisances*.

### 9.1.4 Cohérence avec la charte du PNR

La Charte du PNR Loire Anjou Touraine contient 14 orientations rassemblés en 3 axes.

Les actions relatives à la diminution de la pollution lumineuse, à la mise en place d'une charte forestière, aux changements de pratiques agricoles, à la plantation d'arbres et de haies et à la végétalisation des espaces publics (avec des essences locales notamment) participent à l'orientation de *préservation de la biodiversité* (axe 1 de la charte).

Les actions de l'axe 1 du PCAET liées au développement des énergies renouvelables, à la relocalisation de l'alimentation et à la rénovation des bâtiments permettent d'*inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources* et de *maîtrise l'évolution du territoire* (axe 1 de la charte).

La *contribution au développement d'une agriculture durable* sera permise par les actions 4.1.1, 4.1.3, 4.2.1 et 4.3.1 du PCAET avec un changement de pratiques agricoles, une conversion vers l'agriculture biologique, la plantation de haies... (axe 4 de la charte).

La mise en place d'une charte forestière de territoire (action 2.3.1) contribuera à *favoriser une gestion durable des massifs forestiers* (axe 2 de la charte).

*Les collectivités et entreprises seront engagées dans une dynamique de performance environnementale* au travers d'actions d'accompagnement à l'écologie industrielle et territoriale (2.4.3), d'économie de la ressource en eau (4.1.4), la mise en place de plans de déplacement d'entreprise et de collectivités (3.4.1) et de diagnostics énergétique et GES (1.1.1)... Des actions de sensibilisation des agents publics permettront aussi d'inciter à réduire son empreinte écologique (action 0.2.3).

Ces mêmes actions à destination des habitants (0.2.2) et des enfants (0.2.1) permettront de *contribuer à l'éducation des citoyens de demain*, orientation 12 et axe 3 de la charte.

L'élaboration d'une charte du tourisme éco-responsable participera aux orientations 8 et 9 de l'axe 2 de la charte : *Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire et Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines.*

Enfin, pour *renforcer la coopération et la coordination intercommunale et supra-territoriale* (axe 3 de la charte), le PCAET pourra intervenir par l'intermédiaire de l'action 0.1.2 liée à l'animation de réseaux de coopération.

Le PCAET et la charte du PNR sont donc **en accord et cohérents l'un avec l'autre.**

## 9.2 Synthèse de la compatibilité/cohérence avec l'ensemble des plans concernés

**Tableau 47 : Cohérence du PCAET avec les autres plans**

Plans		Commentaires
<b>Documents nationaux</b>	SNBC	Cf. 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à <b>réduire les émissions de GES</b> (agriculture, logement, mobilité), <b>adapter le bâti</b> (rénovation, maisons fleuries et biodiversité en ville) et à <b>adapter le territoire au changement climatique</b> en utilisant les ressources de manière économe.
	PREPA	Les données de référence (2005) ne sont pas disponibles. Néanmoins, la collectivité souhaite se conformer aux objectifs nationaux de baisse des polluants atmosphériques, à l'exception de l'ammoniac pour lequel elle souhaite aller plus loin. Elle tentera donc d'atteindre les objectifs au regard de l'état des lieux de 2008 dont elle dispose.
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (axe 1)</li> <li>• Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (axe 1)</li> <li>• Stratégie de développement de la mobilité propre (axe 3)</li> </ul>
<b>Documents régionaux ou de bassin</b>	SRCAE Pays de la Loire (2014)	Cf.9.1.2
	SRCE Pays de la Loire (2015)	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET. La plantation et la gestion des arbres, haies et forêts (charte) participeront à développer le potentiel arboré et reformer des continuités écologiques. La végétation en ville sera favorisée dans le cadre de la végétalisation des espaces publics et l'orientation du concours Maisons fleuries vers des essences locales. L'élaboration de la TVB à l'échelle du territoire dans le cadre du SCoT a permis une meilleure connaissance des continuités écologiques.

	PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021)	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la <b>santé</b> de la population du territoire. La modification des pratiques agricoles, des habitudes de mobilité et la rénovation des bâtiments (prise en compte de la qualité de l'air et de la ventilation) sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la <b>qualité de l'air</b> (axes 2 et 3 du PRSE sur les bâtiments et la santé et le cadre de vie et la santé). Le <b>risque allergique</b> lié au pollen sera pris en compte dans la végétalisation des espaces publics.</p> <p>La <b>préservation de la ressource en eau</b> (aspect quantitatif essentiellement) et les actions en faveur d'une <b>alimentation de proximité et de qualité</b> participeront à l'axe 1 du PRSE.</p>
	SDAGE Loire Bretagne	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec de la sensibilisation, des limitations de consommation et les modifications des pratiques agricoles (diminution de pesticides, plantation de haies etc). La ressource sera donc améliorée d'un point de vue quantitatif et qualitatif.</p>
	SAGE Loir et SAGE Authion	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec de la sensibilisation, des limitations de consommation et les modifications des pratiques agricoles (diminution de pesticides, plantation de haies etc). La ressource sera donc améliorée d'un point de vue quantitatif et qualitatif.</p>
<b>Documents territoriaux</b>	Charte PNR Loire-Anjou-Touraine	Cf. 9.1.4
	SCoT du Pays des Vallées d'Anjou	Cf. 9.1.3

## 10 MISE EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les 3 dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.



**La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 13 des 17 objectifs de développement durable.**

## 11 CONCLUSION

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en décembre 2017.

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat initiée sur le territoire (engagement dans un projet de territoire qui traite notamment de ces aspects), la Communauté de Communes Baugeois Vallée a travaillé en collaboration avec plusieurs acteurs et partenaires. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions et d'un ensemble d'indicateurs de suivis.

Globalement, les actions de la Communauté de Communes Baugeois Vallée contribuent aux objectifs nationaux de réduction des GES, de réduction des polluants atmosphériques, d'augmentation des EnR et à la maîtrise de l'énergie.

Toutefois, les actions de réduction des GES portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET ne permettent pas d'atteindre les objectifs de réduction nationaux. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs. Néanmoins, la baisse des consommations énergétiques est ambitieuse et semble cohérente avec les objectifs nationaux. Les objectifs de production d'énergie renouvelable vont quant à eux au-delà des objectifs nationaux. C'est également le cas pour la qualité de l'air avec des objectifs de réduction des émissions plus ambitieux pour l'ammoniac. L'adaptation au changement climatique est également traitée dans ce premier PCAET mais avec des actions qui pourraient être renforcées pour plus d'impact.

Les incidences globales du PCAET sur l'environnement au sens large sont positives. Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité et continuités, patrimoine, eau...) feront l'objet d'une attention particulière lors de leur mise en œuvre. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, hydro électricité, photovoltaïque, etc.).

La mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux lors de l'opérationnalisation des actions permettront de suivre l'intégration de l'environnement et les incidences du PCAET afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continu.

## A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €  
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B  
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE  
Web : <https://www.atmoterra.com/>

